

Tirage: 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Imprimerie Bechtel SA
 Bellevue 4
 2608 Courtelary
 032 944 18 18
 FAC: 032 944 17 56

Délais de remise des publications
 Sport, utile et paroisses: lundi soir
 Rédac. et annonces: mercredi 9h
 Officiel: mardi 12h
 fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarif des annonces
 sur demande
 ou sur www.bechtel-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Réclame

VISITE DU ST-NICOLAS le 8 décembre.

CHEZ Camille Bloch JE CROQUE!

PARCOURS DÉCOUVERTE • ATELIERS • SHOP • BISTROT • TERRASSES • COURTELARY

Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Journal d'annonces et d'informations

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

Les hirondelles se bougent avec leur nouveau label à Cortébert...

Depuis plus d'une année l'équipe éducative de la crèche «Les hirondelles» à Cortébert travaille à l'obtention d'un nouveau label qui vise la promotion du mouvement après des enfants, label qui a été acquis cette année.

Youp'la bouge

«Youp'la bouge» est un projet de promotion de la santé qui s'adresse aux jeunes enfants. Son but est de promouvoir le mouvement au quotidien dans les structures d'accueil. L'idée du projet «Youp'la bouge» consiste à offrir une formation continue au personnel des crèches désireuses de mettre en place un programme de mouvement faisant partie intégrante de la vie courante et des activités quotidiennes.

Des adaptations concrètes de l'espace ont eu lieu ainsi que des achats de matériel favorisant le mouvement ont été effectués pour l'obtention du label. Les espaces, le matériel et les activités proposés sont réfléchis et adaptés à chaque enfant selon son développement.

Près de 2h30 de mouvement par jour

Le but est de permettre aux jeunes enfants d'explorer en soutenant au maximum leur potentiel en terme de mouvement spontané (grimper, sauter, rouler, glisser, toucher...), améliorant ainsi leur coordination, leur endurance et leur équilibre.

En théorie, un enfant doit se mouvoir près de 2h30 par jour, ainsi la crèche propose des activités motrices quotidiennes également des sorties en forêt, au village et dans son jardin pour permettre à chaque enfant de bouger, de jouer, d'apprendre et de découvrir.

Un membre du personnel a été formé spécifiquement à l'application de ce label, qui a ensuite formé à l'interne toute l'équipe éducative. Des cours de renouvellement sont suivis chaque année par l'équipe afin de maintenir le label et de l'appliquer avec qualité.



Fourchette verte en plus!

Ce label se complète au sein de la crèche «Les hirondelles» avec le label Fourchette Verte, qui vise une alimentation saine, diversifiée et équilibrée que possède la structure depuis 2013. En effet, une cuisinière aux petits soins prépare les repas selon les normes demandées.

SOMMAIRE

Feu d'artifice d'automne	3
La Maison Calvin a vibré dimanche dernier	
Découvrez vos plus beaux dessins!	3
Les soins à domicile ont fêté en couleurs	
Des pâtes bio annoncent la couleur	5
Le Parc Chasseral a apposé son premier label	
Les Chambristes à Corgémont	9
De la musique classique de qualité	
75 tonnes de pommes pressées	11
Le pressoir a tourné à plein régime	
Le grand écran appartient aux femmes	13
Le temps de quelques films à Espace Noir	
La Roseraie vous invite demain...	13
... à son marché de Noël richement fourni!	
Bonnes adresses à garder en tête	14
L'Avent s'annonce festif dans toute la région	
Nouveau médecin aux Lovières	19
Dr Flick entrera en fonction dès janvier 2019	
Les filles vous attendront au stand	20
Le FCC Women organise une vente de Noël	
Quand la qualité surpasse le nombre	20
Les Pérysans ont créé le suspense à Neuchâtel	
63 médailles pour la saison 2018	21
... et des visages radieux à la FSG Saint-Imier	
Les Tramelots ont envahi le podium	21
En haltérophilie, Tramelan domine clairement!	

Réclame

Le Saint Nicolas est de passage à la Clientis!

Il sera présent dans nos succursales de Courtelary, Sonceboz-Sombeval, Saint-Imier, Tramelan et La Chaux-de-Fonds

le mercredi 5 décembre de 14h00 à 16h00.

À cette occasion, il te remettra un cornet de friandises.*

Profites-en pour apporter ta tirelire et t'inscrire au concours de décoration de boules de Noël: tu recevras peut-être un cadeau!

* Dans la limite des stocks disponibles



Immobilier

À LOUER À SONVILIER
rue F. Gonseth 13

Magnifique appartement de 6 pièces

2° étage : 4 chambres, cuisine ouverte sur spacieux séjour et salle à manger

Salle de bains avec WC, baignoire d'angle et douche
Grande terrasse
Buanderie et cave

Disponible de suite ou à convenir

Loyer 1 450 fr. + 300 fr. charges

Possibilité de louer un garage

Tél. 079 679 41 92

CHERCHE à acheter

mobihome bon état au Camping de La Cibourg, avec l'eau (Allée des Ecureuils de préf).

Paiement cash, étudie toutes propositions sérieuses

077 408 57 09

CORMORET – Salle polyvalente
Samedi 1^{er} décembre 2018
à 20h

MATCH AU LOTO



Superbe pavillon de prix
Téléviseur LCD, Radio DAB+,
bons de voyage Reka,
bons d'achats, paniers garnis,
jambons, divers assortiments
de viande, choucroutes garnies etc...

Cantine avec boissons et sandwiches

Se recommande: Jodleur Club Echo de la Doux Cormoret

Galerie POT-ARI Péry

Exposition-vente Samedi 24 et dimanche 25 nov.
Samedi 1^{er} et dimanche 2 déc.
de 10 heures à 18 heures

Aribert Hanneppel Potier-Céramiste
Rue de la Colline 5
Rosemarie Hannappel Création papier et tissu
Tél. 032 485 21 76

2603 Péry-La Heutte r.a.hannappel@gmail.com



CORTÉBERT • Salle polyvalente • Vendredi 30 novembre 2018, 20h
• Ouverture des portes à 19h15 •

SUPER MATCH AU LOTO du Ski-Club

- Première tournée gratuite • 25 tournées à 1 fr. la carte •
- 2 tournées carton à 2 fr. la carte (valeur 300 fr.) •
- 2 cartes payantes = 1 carte gratuite •
- Abonnements: 4 cartes 50 fr., carton compris •
- Une tournée hors abonnement à 2 fr. •

Superbes prix: bons, paniers garnis, viande fumée, poulets, filets, etc.
Cantine Se recommande: Ski-Club Cortébert

Le Centre Médical Les Lovières
à Tramelan

a le plaisir de vous annoncer que le

Docteur Jean-François Flick

viendra renforcer l'équipe du cabinet médical
en tant que médecin généraliste
début janvier 2019

Prise de rendez-vous possible dès à présent
au n° de téléphone suivant:
032 487 45 45



Place du Marché 5
2610 Saint-Imier
Tél. 032 941 25 39
www.institut-orchidee.ch

Marché de Noël et portes ouvertes
à l'Institut de Beauté L'Orchidée à Saint-Imier

Votre institut de beauté et de bien-être vous convie
à son marché de Noël.

Vendredi 30 novembre de 17h à 20h30
Samedi 1^{er} décembre de 9h à 16h

Offres spéciales: coffrets, «bons cadeaux», etc.

Rabais de 20% sur tous vos achats, sur les abonnements et sur les «bons cadeaux».

Qui dit Noël dit cadeaux, pour l'occasion il y aura des prix à gagner!

Un thé et du vin chaud accompagnés de bons biscuits de Noël,
ainsi qu'une soupe de courge, vous seront offerts!

Christelle

Dimanche 2 décembre 2018

Salle de Spectacles de SAINT-IMIER à 16 heures

MATCH AU LOTO

du Ski-Club SAINT-IMIER

Quine, double quine, carton – Système Lototronic

25 TOURNÉES + 2 ROYALES

2 montres LONGINES / 1 week-end pour deux
personnes à l'Hôtel Cristal de SAIGNELÉGIER / 1 vélo

1 bon pour compte épargne / Bons d'achats

Abonnements : 1 carte pour CHF 20.-

2 cartes pour CHF 40.- et 4 cartes pour CHF 60.-

ou CHF 1.- la carte

Tournées Royales (hors abonnements) : CHF 2.- la carte



Marché de Noël de Cormoret
Samedi 15 décembre 10h à 18h
Salle polyvalente de Cormoret

Visite de Saint Nicolas à 15h30

Soupe aux pois (aussi à l'emporter),
croûtes au fromage,
pâtisseries, boissons de saison

Organisation : association amacc - www.amacc.ch

COIFFURE DANS L'HAIR DU TEMPS
AUDREY MATHIEY & OCÉANE ROUX

Grand-Rue 17
2606 Courtelary
032 489 19 71

Horaire de fin d'année

Audrey sera absente du 24 décembre au 6 janvier,
retour le mardi 8 janvier à 8h30.

Océane restera à votre disposition durant les dates
ci-dessus y compris les lundis 24 et 31 décembre.

Fermé les 25 et 26 décembre et le 1^{er} et le 2 janvier

*Nous vous souhaitons à toutes et à tous
une merveilleuse fin d'année.*

VENTE DE L'AVENT

1^{er} décembre 2018

Salle de la Marelle, Tramelan

8^{oo} – 16^{oo} heures

Petit-déjeuner puis à midi :

Viande hachée – Cornettes – Purée de pommes

Toute la journée :

Boissons, canapés, sandwiches, pâtisseries,
Animations pour les enfants.

Aux stands: couronnes de l'Avent, arrangements,
bougies et décorations de Noël, cadeaux faits
maison, travaux manuels, livres et calendriers.

Pains paysans, tresses, tourtes, pâtisseries.

Affûtages divers: couteaux, ciseaux,
haches et serpettes

Eglise mennonite du Sonnenberg

En vente à l'imprimerie

BAUX À LOYER

LA GOULE

Une entreprise du groupe BKW

125 ANS
1893 - 2018

INVITATION

La Société des Forces Électriques
de La Goule SA fête ses 125 ans!

À cette occasion, elle vous invite à partager un moment convivial

le samedi 1^{er} décembre 2018 de 10h30 à 16h30,
à la route de Tramelan 16 à Saint-Imier

Au programme:

- roue de la fortune dotée de nombreux prix
 - démonstrations de vélo trial avec Lucien Leiser, vice-champion du monde, et des juniors régionaux (à 11h30 et 14h)
 - jeu de piste pour enfants
 - essais de vélos électriques et Segways
 - présentation d'installations photovoltaïques
 - restauration chaude (grillades et raclettes)
 - tipi et bar à thé
 - visite de la nouvelle exposition permanente
- Possibilités de parcage limitées aux abords du site. Parking sur la place des Abattoirs et navettes gratuites jusqu'au lieu de la manifestation.
- À l'approche de l'hiver, venez passer un moment chaleureux à La Goule: nous nous réjouissons de votre visite!

Détails et infos:
www.lagoule.ch



OUVERTURE

le jeudi 6 décembre 2018

INAUGURATION

le samedi 8 décembre 2018

Avec vin chaud et saucisse
offerts dès 10h

Heures d'ouverture: mardi-vendredi 7h30-12h / 14h30-18h30
samedi 7h30-16h – dimanche et lundi fermé

Boucherie Reinhard | Grand-Rue 134 | 2720 Tramelan | 032 487 40 18

Feu d'artifice d'automne à la Maison Calvin



Concordia, Maison Calvin. Photo: JCL

Nul besoin de se rendre au Palais des Congrès pour avoir le plaisir d'écouter un concert d'automne. La Filarmonica La Concordia et son chef Celestino Quaranta ont eu le plaisir d'exécuter dimanche dernier un concert d'automne digne des plus grandes salles.

Riche et varié, ce concert n'aurait pas eu la même saveur sans la participation du chœur

ad hoc avec en ouverture *1492 conquest of paradise* de Vangelis. La Filarmonica Concordia de Bienne se trouve tout à fait à la hauteur de ces prestations, grâce à son chef, qui a su communiquer sa joie d'être sur scène et qui s'est surpassée dans l'interprétation d'*Italiana in Algeri*.

Si un public averti s'est rendu à la maison Calvin, c'était

également pour y accueillir le quatuor de la famille De Cicco avec Franco, Ruth, Amélie et Tyméa dans l'interprétation de *Viva Montana* d'Eddy Reinaold, arrangement de Celestino Quaranta en compagnie du Chœur ad hoc.

Le clou de la première partie en a été sans conteste la chanteuse Sabrina Quaranta qui a enchanté son public dans

l'extrait de *Sempre libera* tiré de l'opéra *La Traviata*. La Filarmonica la Concordia s'est surpassée dans l'interprétation du medley des chansons de Charles Aznavour. En finale de la deuxième partie, la dernière pièce tant attendue du Chœur des Esclaves Hébreux de Verdi *Va, pensiero* magistralement interprétée en compagnie du chœur ad hoc. | jcl

SERVICE DU BAS-VALLON

20 ans de soins à domicile en dessin

Remise des prix du concours de dessin

Le Service d'aide et de soins à domicile du Bas-Vallon a fêté officiellement ses 20 ans le samedi 29 septembre. Lors d'une édition précédente, vous avez eu l'occasion de lire un compte-rendu de cette journée riche en émotions.

Le concours de dessin a remporté un vif succès, en effet, 59 personnes ont livré 46 chefs-d'œuvre. Les dessins ont été répartis en plusieurs catégories: 3H-4H (pas de classement, car les dessins étaient similaires), 6-7 ans; 5 H, 6 H et adulte. Grâce à la générosité des donateurs, il a été possible d'offrir une petite attention à chaque artiste en herbe.

Nous profitons de l'occasion pour remercier les donateurs suivants: Ciments Vigier SA, Chocolats Camille Bloch SA, Téléskis SA Les Prés-d'Orvin, Forest Adventure GmbH, Frédy Bessire SA, Clientis Caisse d'Epargne Courtelary SA, Société de Navigation Lac de Bienne SA, Funiculaire Saint-Imier - Mont-Soleil, Publicare AG.



Catégorie 6H
1^{er} prix: Lardanchet Armand

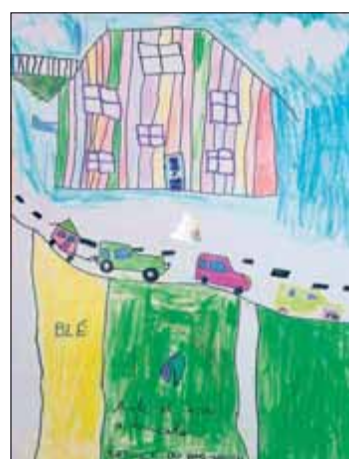
Vous pouvez découvrir tous les dessins sur notre site internet www.sasdbasvallon.ch



Catégorie 5H
1^{er} prix: Augsburgers Nora



Catégorie adulte
1^{er} prix: Nussbaum Claire-Aline



Catégorie 6-7 ans
1^{er} prix: Augsburgers Mellie et Timée

SANTÉ BERNOISE

Santé bernoise installée à Tavannes

Suite aux restructurations cantonales, Santé bernoise a repris au 1^{er} juillet 2018 le domaine de la consultation et de la thérapie pour les substances illicites dans le Jura bernois. Ainsi, c'est Santé bernoise qui est dorénavant en charge de l'ensemble de la consultation psychosociale et de la thérapie pour les questions d'addictions dans le Jura bernois, comme c'est déjà le cas dans le reste du canton. Dans le même temps, trois collaboratrices de la Fondation Contact Jura bernois à Tavannes ont rejoint Santé bernoise.

Santé bernoise s'est installée dans de plus grands locaux à Tavannes, qui ont été aménagés ces derniers mois, sis Grand-Rue 3, à Tavannes. Ainsi, l'offre de consultation pour le Jura bernois est maintenue comme auparavant à Tavannes, Moutier et Saint-Imier. Les trois sites proposent des consultations gratuites pour toute personne ayant des questions en lien avec des thématiques de consommation, de comportement ou d'addictions.

Le site de Tavannes comprend également une petite médiathèque proposant actuellement un prêt gratuit de documents sur les thèmes de l'ad-

Agir ensemble pour une vie saine

Nos offres sont adaptées au contexte de vie et aux situations des personnes qui font appel à nous. Notre champ d'activité comprend la promotion de la santé, la prévention, l'éducation sexuelle ainsi que la consultation et la thérapie en matière d'addictions. Nos prestations sont disponibles sur l'ensemble du canton - proximité, confidentialité, compétence et gratuité.



L'équipe du site de Santé bernoise à Tavannes, de gauche à droite: Anne-Christine de Chastonay, Philippe Beuret, Monika Baitz, Caroline Cremona, Cathy Tobler. Photo: Peter Brand

diction et de la santé qui va s'étoffer à l'avenir.

Les collaboratrices et les collaborateurs vont intensifier ces prochains mois le travail

en réseau, et prendront contact avec les institutions sociales et médicales du Jura bernois.

www.santebernoise.ch

ROMONT
AVIS OFFICIELS



SAUGE
AVIS OFFICIELS



Assemblée municipale – Rappel

Nous rappelons que les citoyennes et citoyens, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués en assemblée ordinaire le lundi 10 décembre à 20 h à l'école, salle du conseil.

L'ordre du jour, le budget ainsi que le règlement sont déposés au secrétariat municipal ou peuvent être consultés sur le portail communal www.romont-jb.ch | cm

Un joli sapin illumine le village

Le Conseil municipal remercie chaleureusement Ginette et Roger Benoit pour le joli sapin de Noël qu'ils ont gracieusement offert. Ce conifère, désormais roi de la fête, a été décoré d'une myriade de lumières afin qu'il puisse illuminer le centre du village. Nous réitérons aussi nos remerciements à l'équipe qui s'est mise à disposition pour l'installer. | cm

Illumination des sapins de Noël

Pour terminer cette année, nous organisons un apéro sous les sapins de Noël le mercredi 5 décembre de 17 h 30 à 19 h.

Venez nous rendre visite aux endroits suivants:

- Frinwillier: devant le centre communal
- Vauffelin: devant l'ancien restaurant du Cheval Blanc
- Plagne: dans la cour d'école

Nous nous réjouissons de partager ce moment de convivialité en votre compagnie! | [secretariat et cm](mailto:secretariat@cm)

Vacations 2018

Toutes les personnes ayant œuvré au sein d'une commission communale durant cette année, sont priées de remettre leurs décomptes (heures de travail et frais accessoires) jusqu'au 30 novembre au secrétariat municipal. Merci d'avance. | [secretariat et cm](mailto:secretariat@cm)

SAUGE ET ROMONT

Fêtons ensemble Noël

Chers aînés des villages de Plagne, Vauffelin, Frinwillier et Romont, vous avez reçu une invitation à fêter ensemble Noël, le samedi 8 décembre 2018 à 11 h 30 au centre communal de Plagne. N'oubliez pas de vous inscrire

(merci à tous celles et ceux qui l'ont déjà fait). D'ores et déjà, nous vous souhaitons à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse nouvelle année. | [lesorganisatrices: sociétés de couture Plagne et Vauffelin](mailto:lesorganisatrices@societesdecoutureplagne.vauffelin.ch)

COMMUNE BOURGEOISE DE VAUFFELIN

Convocation et rappel

Nous rappelons qu'une assemblée ordinaire de la commune bourgeoise de Vauffelin aura lieu lundi 3 décembre à 20 h. dans le bâtiment communal de Vauffelin. A l'ordre du jour y figurera notamment l'approbation du budget 2019.

(Pour l'ordre du jour complet prière de se référer à la *Feuille Officielle et d'Avis du District*

de Courtelary du vendredi 2 novembre 2018 ainsi qu'aux panneaux d'affichages publics de la commune).

La bourgeoisie participe au calendrier de l'Avent du village de Vauffelin et éclairera sa fenêtre lundi 3 décembre dans le bâtiment communal, accueil ouvert à tout un chacun dès 20 h 15, soyez les bienvenus!

COMMUNE D'ORVIN AVIS OFFICIELS



Informations hivernales

Le conseil municipal appelle à la bonne volonté de tous les automobilistes de la commune. Les propriétaires de voitures sont priés de ne pas stationner leurs véhicules sur la voie publique.

En cas de dégâts occasionnés par le passage du chasse-neige, la commune décline toute responsabilité et ne paiera pas les frais de réparation du véhicule endommagé.

Les jalons pour l'hiver, le long des routes et chemins de la commune, sont posés à titre de prévention des accidents. Le conseil municipal prie la population de ne pas modifier, déplacer ou enlever le jalonnement.

Le conseil municipal espère que cet appel sera entendu et vous remercie de votre compréhension. | cm



Sapin de Noël

La municipalité remercie chaleureusement la Bourgeoise qui a généreusement offert le magnifique sapin de Noël qui trône sur la place du village. | cm

Permanence du maire

Nous informons la population que la prochaine permanence du maire aura lieu le lundi 3 décembre de 17 h 30 à 19 h, sans rendez-vous préalable. | cm

Vente de sacs de sel à dégeler

Nous vous informons que vous pouvez commander des sacs de sel à dégeler de 25 kg à l'administration municipale d'Orvin (tél. 032 358 01 80). Le prix est de 12 francs au comptant. Le prix est majoré de 5 francs + frais de port si une facture doit être établie. | cm

Erratum

La faute de frappe survenue la semaine passée dans le titre de l'avis officiel de la commune d'Orvin a malencontreusement été commise par la rédaction, qui s'en excuse grandement.

Emplois

Favorisez nos annonceurs

Le Syndicat d'aménagement des eaux de la Suze (SAES) cherche pour le 1^{er} mars 2019

Un(e) secrétaire (env. 5 h/mois)

Qualités requises :

- Langue maternelle française avec de bonnes connaissances en allemand
- Aptitude à la rédaction de procès-verbaux et de correspondance
- Bonnes connaissances en informatique

Tâches :

- Participation aux séances du comité directeur (10x par an)
- Participation aux assemblées des délégués (2x par an)
- Envoi des convocations et rédaction de procès-verbaux
- Correspondance et gestion des archives

Les postulations doivent être envoyées jusqu'au 15 décembre 2018 à l'adresse suivante :
 Syndicat d'aménagement des eaux de la Suze (SAES)
 Bernard Merkelbach - Président
 Rue Rière Ville 12, 2603 Péry

MISE AU CONCOURS

L'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte du Jura bernois (APEA) met au concours, pour le mois d'août 2019, une place

d'apprenti(e) employé(e) de commerce (profil E)

Nous offrons une formation intéressante et diversifiée dans un environnement dynamique. Pour cette formation exigeante, nous cherchons un/e jeune motivé/e, intéressé/e et ayant de bonnes aptitudes sociales.

Les offres, accompagnées d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, d'une copie de vos bulletins scolaires pour les 2 dernières années scolaires et d'une photo doivent être adressées, par écrit, à l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary jusqu'au 31 décembre 2018 au plus tard.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter M. Juan Manuel Vanrell (tél. 031 635 22 50 ou info.apea-jb@jgk.be.ch).

EIMP Ebauches Micromécanique
Precitrame SA

Située à 25 minutes de Bienne et de la Chaux-de-Fonds, notre entreprise, spécialisée dans la fabrication de composants horlogers et partenaires des leaders mondiaux de l'horlogerie, souhaite engager de suite ou à convenir un/une :

MÉCANICIEN-RÉGLEUR CNC (H-F)

Vos tâches principales

- Préparer le travail et mettre en train nos machines de transfert CNC
- Assurer la production de composants horlogers haut de gamme
- Assurer la qualité de la production

Profil idéal

- CFC dans le domaine de la mécanique
- Connaissances en programmation et en usinage CNC
- Expérience dans le domaine des composants horlogers
- Etre autonome, précis, rigoureux et polyvalent

Nos prestations

- Formation interne
- Salaire évolutif correspondant à vos aptitudes
- Cadre de travail moderne et dynamique
- Conditions sociales étendues



N'hésitez pas à nous envoyer votre curriculum vitae accompagné d'un dossier complet à l'attention des ressources humaines.

Nous nous réjouissons de recevoir votre candidature que nous traiterons en toute confidentialité.

EMP Ebauches Micromécanique Combe-Aubert 3 contact-rh@empsa.ch
Precitrame SA 2720 Tramelan www.empsa.ch

SOTHYS
DÉESSE
COSMETICS

Paranthèse
Institut de beauté
homme et femme *Détente*

Inauguration de l'institut de beauté Paranthèse Détente

le samedi 8 décembre de 11 h à 17 h

Venez découvrir notre nouvel institut, Grand-Rue 139 à Tramelan et profitez de nos nombreuses offres d'ouverture!

Une bonne occasion de se rencontrer autour d'un apéritif. Votre présence nous ferait grand plaisir.

- Epilation
- Stylisme ongulaire
- Extensions de cils
- Soins du visage
- Soins du corps

Prenez dès à présent votre rendez-vous au 032 487 35 12
 Amélie Grosjean et Maléa Voumard
 Esthéticiennes CFC

Votre consommation d'alcool vous laisse-t-elle un goût amer?

Parlez-en avec nous. Santé bernoise vous apporte un accompagnement compétent, professionnel, confidentiel et gratuit.

Contactez notre site de Tavannes pour un entretien d'information.

Santé bernoise
 ☎ 032 329 33 73
 ✉ tavannes@beges.ch
 💬 Chat en direct
 🌐 www.santebernoise.ch

Santé bernoise
 Berner Gesundheit

MARCHÉ DE NOËL
SAMEDI 1ER DÉCEMBRE 2018

DE 10H À 14H MARCHÉ ARTISANAL
 DÈS 11H VIN CHAUD, THÉ DE NOËL, SOUPE À LA COURGE
 12H CHOUCROUTE GARNIE
 13H À 14H ST-NICOLAS DISTRIBUTION DE CORNETS

LA ROSERAIE LES FONTENAYES 19, 2610 ST-IMIER, T 032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH

Achète antiquités

Mobiliers, argenterie, tableaux, grands tapis anciens, objets chinois décoratifs, bronze et ivoire du 19^e, anciennes armes (fusils, pistolets, épées), armures du 15^e au 19^e; trophée de chasse africain, bijoux pour la fonte, également fournitures pièces et cadrans d'horlogerie, montres de plongée Enicar, Doxa, Heuer, Omega etc.
 J. Bader, tél. 079 243 09 99, jbad9@gmail.com

CONCERTS
donnés par le

Brass Band
Corgémont

Dir.: Johnny Vicenzi
 Oeuvres de: Broadbent, Hall, Shuman, Sullivan, Toselli, etc.

Temple de Corgémont
 Dimanche 2 décembre 2018 à 17 h

Eglise de Chindon
 Dimanche 9 décembre 2018 à 20 h
 Entrée libre

Orvin Halle de gymnastique
Samedi 1^{er} décembre 2018 à 20 h 15
ouverture des portes 19 h 30.

Match au loto

Quine, double quines et carton
 20 passes dont 2 royales hors abonnement
 Corbeilles garnies, assortiments de viande, nombreux bons, etc. Petite et grande brochette garnies et une montre Maurice Lacroix!
 Se recommande : le FC Orvin

Samedi 1^{er} décembre
à 15 h et à 20 h

Centre communal de Plagne

Grand Match au Loto

Jambons - Côtelettes - Paniers garnis
 Viande fumée - Fromages - Vins

5 quines par tournée. 1 fr. la carte.
 Tombola spéciale jambon.
 Première passe gratuite l'après-midi et le soir. Les numéros sont énoncés en français et en allemand.
 Organisation:
 Fanfare Montagnarde de Plagne

Gerber
Pompes Funèbres

Valbirse et environs

Route de Moron 5 / 2735 Malleray
 Tél. 032 492 19 19 - 079 819 54 78

gerberpompesfunebres@bluewin.ch
 www.gerberpompesfunebres.ch

Pour vous - chez vous
AIDE ET SOINS A DOMICILE
 Service du Bas-Vallon

Comment nous joindre ?

Téléphone 032 358 53 53
 Téléphone national 0842 80 40 20
 Fax 032 358 18 66
 secretariat@sasdbasvallon.ch
 www.sasdbasvallon.ch

COMMUNE DE PÉRY-LA HEUTTE AVIS OFFICIELS



Légère hausse des dettes, mais santé financière préservée

Un budget communal réaliste sera soumis à l'assemblée du lundi 3 décembre

Grâce au verdict tombé des urnes cantonales dimanche dernier, un budget 2019 très réaliste sera présenté à l'assemblée municipale convoquée lundi soir à Péry. Le refus de la réforme fiscale préserve en effet la commune des pertes considérables qu'aurait induit cette modification. Une fort bonne nouvelle donc.

Grande précision

Après l'excellente année fiscale de 2017, qui avait permis des amortissements supplémentaires on s'en souvient, et ensuite d'un exercice 2018 qui semble parti pour s'achever sur des comptes équilibrés, le budget 2019 prévoit lui aussi des charges totales avoisinant 8 millions de francs. Elles se chiffrent à quelque 8,4 millions, contre 8,3 au budget 2018. Le résultat escompté du compte de fonctionnement: un petit excédent de dépenses de l'ordre de 91 000 francs.

Gaëtan Hirschi, nouvel administrateur des finances: «J'ai trouvé des finances très bien tenues, en particulier des charges gérées avec précision et une vue globale très claire.»

Tout est sous contrôle, conclut l'administrateur qui a décidé d'améliorer encore cette précision de la gestion financière, dès 2019, en présentant chaque trimestre à l'Exécutif une situation intermédiaire des charges.

Un patrimoine à entretenir

Avec ce budget, la commune prend un léger virage: afin de satisfaire sa volonté d'investir, elle renonce (pour un temps du moins) à la politique de désendettement suivie depuis quelques années. Ainsi un nouvel accent sera-t-il mis l'an prochain sur l'entre-

ten du patrimoine communal, routes et installations confondues. Pour ce faire, avec un cash-flow avoisinant une fois encore 700 000 francs, décision a été prise d'augmenter un peu la dette, en renégociant les contrats arrivés à terme notamment.

Le Conseil municipal a donc contracté deux nouveaux emprunts d'un million de francs, l'un sur 7 ans (0,44%) et l'autre sur 9 ans (0,71%), ainsi qu'un emprunt à court terme d'un million aussi, à taux négatif: le millier de francs gagné par ce dernier paiera les frais de courtage.

Y compris les nouveaux emprunts, la dette totale de la commune atteint donc 5,783 millions de francs cette fin d'année (4,333 voici un an), mais sa charge d'intérêts a diminué.

Pas de quoi s'inquiéter pour cet endettement, souligne Gaëtan Hirschi en rappelant que le niveau de capitaux propres est très bon, avec quelque 5 millions de francs et un patrimoine immobilier bien entretenu.

Stabilité

Pour conclure le sujet de l'endettement, l'administrateur des finances souligne que les emprunts à long terme induisent une appréciable stabilité des charges d'intérêts.

Autre stabilité, celle du décompte de l'aide sociale, proche du million de francs annuel.

Les différences notables sont d'ailleurs rares, au budget 2019 qui révèle cependant une sensible diminution des charges de personnel, d'environ 120 000 francs. La nouvelle organisation est en effet moins onéreuse, avec en particulier l'engagement de personnes plus jeunes.

Un gros investissement sera voté en février

Avec un total de 2,6 millions de francs, le budget des investissements est plus important que les années précédentes (1,6 mio au budget 2018 et 1,4 mio aux comptes 2017). Une hausse due essentiellement à deux grosses interventions urgentes sur des routes communales à La Heutte, précisément sur le Chemin de la Gare et le Chemin du Pont. Les travaux de surface, au titre des transports et télécommunications, sont devisés à quelque 700 000 francs.

Plus avant, au titre de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire, dans le sous-sol qui contient les canalisations d'eau propre et d'eaux usées notamment, il s'agira de remédier à un gros risque de pollution le

long du chemin du Pont: en cas de rupture d'une ancienne conduite d'eau sale, qui passe sous la Suze, la pollution de la rivière s'étendrait immédiatement jusqu'à Bienne. Le bureau ATB a estimé ces travaux dans un avant-projet, à un total dépassant un million et demi de francs (+ ou - 20 pour cent). D'ici à la votation populaire, agendée au 10 février, le projet sera établi et les chiffres donc plus précis.

Les autres investissements sont plus modestes, le principal concernant des travaux sur les bâtiments scolaires, pour quelque 600 000 francs; précisons que parmi ceux-ci figure la réfection de l'ancien collège, dont le crédit a été accepté en assemblée de décembre 2017). | *cm*

Quotité et taxes maintenues en l'état

La santé actuelle des finances communales préservée par la votation de dimanche, la quotité d'impôt demeure fixée à 1.6, un taux très bas dans la région, et ne devrait pas changer ces prochaines années.

Sont maintenues en l'état également la taxe immobilière (1.2 o/o), la taxe d'exemption du service de défense (5,3% de l'impôt cantonal mais au maximum 450 francs), ainsi que les taxes d'alimentation en eau (2 fr. 70 par mètre cube et une taxe de base de 200 francs par maison individuelle), d'épuration des eaux (2 fr. 50/m³ et 260 fr.), ainsi que la taxe des déchets (220 francs par ménage, 110 fr. pour une personne seule). | *cm*

Téléthon: rendez-vous dans 8 jours à Péry

Le Corps des sapeurs-pompiers de Péry-La Heutte invite très chaleureusement la population à son Téléthon 2018, le samedi 8 décembre prochain à la salle communale de Péry. Dans une ambiance sympathique et familiale, chacun pourra y manifester sa solidarité avec les personnes atteintes de mucoviscidose, de maladie neuromusculaire ou autre affection rare, ainsi qu'avec leurs proches.

Pour la recherche et le soutien

Les dons récoltés annuellement par le Téléthon Suisse, qui vit cet automne sa 31^e édition, sont partagés pour moitié entre la recherche et l'aide directe. Divers projets de recherche médicale bénéficient donc directement de cette manne très bienvenue.

L'autre moitié du bénéfice va en particulier à l'Association romande intervenant contre les maladies neuromusculaires, l'ASRIMM. Celle-ci recense les malades, puis favorise leur traitement et leur adaptation à la vie sociale et professionnelle; elle leur apporte de l'aide et du soutien, ainsi qu'à leurs proches, en particulier par des conseils et de l'accompagnement. Elle organise également des camps de vacances pour enfants et adultes touchés par

Soazig Bessire entre à l'Exécutif

Si une élection libre s'apparente souvent à un jeu de loterie, celle qui a dû être organisée dimanche dernier, pour compléter le Conseil municipal, n'était fort heureusement pas de cet acabit. Ce scrutin a en effet débouché sur un résultat clair et définitif, en désignant une personne prête à s'engager pour la collectivité, qui a confirmé lundi cette volonté.

Au 1^{er} janvier prochain officiellement, Soazig Bessire entrera donc au Conseil municipal, où elle a été élue avec 149 voix, contre 26 à Jean-Claude Lièvre et quelques voix éparses. Agente de train auprès des CFF, célibataire et âgée de 43 ans, la nouvelle conseillère prendra la succession de Claude Nussbaumer, lui-même élu à la mairie. Cette élection permettra aux autorités municipales de conserver deux femmes en leur sein, après le départ de la mairesse Nelly Schindelholz.

Domiciliée à Péry, Soazig Bessire débute en politique, elle qui s'intéresse particulièrement à la vie locale, à celle des

sociétés sportives ou autres, aux infrastructures et activités proposées à la jeunesse.

Les membres du Conseil municipal souhaitent d'ores et déjà la bienvenue à leur nouvelle collègue, qu'ils félicitent pour son élection. | *cm*



Un nouveau visage féminin au Conseil municipal dès janvier prochain

qu'au personnel médical et paramédical.

Ambiance et repas

Le 8 décembre, le CSP proposera une vente de peluches -en particulier la toute nouvelle mascotte 2018- et de matériel divers, notamment des écharpes aux couleurs du Téléthon. Il servira par ailleurs de la soupe, des pâtisseries et autres caramels, tous maison, ainsi que des grillades accompagnées de salades.

Alors aucune hésitation, venez donc dîner avec le CSP ce deuxième samedi de décembre, vous vous régalez et permettez de grossir la somme versée par Péry-La Heutte pour une très bonne cause. | *cm*

Samedi 8 décembre, 11 h-17 h
Salle communale, Péry



La mascotte 2018 du Téléthon, le hérisson Jerryson

ces maladies. Par ailleurs, l'ASRIMM alerte et renseigne l'opinion et les pouvoirs publics, tout en organisant des journées d'informations destinées aux membres, aux médecins, ainsi

Le dernier des pompiers

Au CSP Péry-La Heutte, on attache une immense importance au bénévolat et à l'engagement au service de la collectivité. L'organisation du Téléthon participe de cette mission altruiste.

Cependant, vu les engagements irréguliers et imprévisibles auxquels répondent les sapeurs-pompiers, la mise sur pied d'une telle manifestation est désormais trop lourde. Proposant cette année son ultime Téléthon, le CSP espère beaucoup que quelqu'un, privé, groupement ou société, prendra le relais dès 2019.

Intéressé à reprendre le flambeau? Muriel Quadranti, fourrière, dispensera volontiers les informations nécessaires, au 079 549 36 19.

CORGÉMONT 31^E TÉLÉTHON

Succulente soupe aux pois et vin chaud

Possibilité d'acquérir la peluche 2018: hérisson «Jerryson»

TELETHON

Une soupe aux pois et du vin chaud seront servis le samedi 8 décembre à Corgémont. Les fonds récoltés iront intégralement en aide aux personnes atteintes de maladies neuromusculaires et génétiques, telles que la myopathie, la mucoviscidose, etc. Nous vous remercions de tout cœur pour

votre soutien et votre générosité. Cordiale bienvenue à tous. | *société philanthropique suisse Union | cercle de Corgémont-Cortébert*

Samedi 8 décembre, 9h-13h
Corgémont
Près de la boulangerie «La Bonne Miette»



Les ayants droit son invités lundi à se pencher sur le budget 2019 de la commune

PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL

Des pâtes bio «Parcs suisses»

L'année 2018 a été marquée par la mise en place du partenariat avec Neuchâtel Vins et Terroir pour la gestion de la certification des produits neuchâtelois. Cette importante étape a permis d'apposer le label «Produit des parcs suisses» aux premiers produits neuchâtelois.

Les premiers produits sont un assortiment de pâtes bio confectionnées par les agricultrices Danielle Rouiller et Valérie Thiébaud dans leur atelier de Cernier. Nouilles à l'épeautre,

penne au blé ou encore spirales au seigle, toutes ces pâtes sont produites à base de céréales bio produites localement par les deux exploitations concernées.

A l'approche de Noël, soutenir la production locale est possible par le biais de deux actions promues par le Parc Chasseral. Nouveaux, les «Bons du Terroir» permettent de s'approvisionner en excellentes spécialités fromagères et carnées.



AVIS MORTUAIRE

Le Conseil municipal et les employés communaux de la Commune de Péry-La Heutte ont la tristesse de faire part du décès de

Madame

Micheline Minger

Maman de M. Pascal Minger, cantonnier et responsable de la Voirie.

Nous lui présentons ainsi qu'à sa famille, nos sincères condoléances.

Pour les obsèques, veuillez vous référer à l'avis de la famille.



La Roseraie
 Home médicalisé pour personnes âgées propose:

des **COURTS SÉJOURS**, après une hospitalisation, pour soulager un proche aidant ou des **LONGS SÉJOURS**.

Dans des **CHAMBRES INDIVIDUELLES** avec salle de bains. Lieu de vie avec activités journalières, cuisine de saison.

LA ROSERAIE
 LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER
 032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH

ICI

voire annonce aurait été lue

3 col x 50 mm -> 137 fr. 50 + TVA

PAROISSE DE VILLERET

CULTE SPECIAL DE L'AVENT

Dimanche 2 décembre 10h
 à l'église de Villeret



Paroisse réformée Tramelan

BÉNÉVOLES DE LA PAROISSE

INVITATION à un moment de reconnaissance

vendredi 7 décembre 2018
 de 17h 30 - 20h
 maison de paroisse réformée (grande salle)

voir communiqué



Grignotons

UN PETIT STAND POUR LES GOURMANDS

Venez vite déguster nos macarons au caramel beurre salé, chouquettes, scones, sablés au matcha et plus encore!

Marché de Noël
 Samedi 8 décembre de 11h à 18h
 Halle de Gymnastique Sonceboz

Un service complet au cœur de votre région!

Préresse

- Corporate design, création de logo, mise en page de vos documents (papeterie d'entreprise, flyer, affiche, rapport annuel, livret de fête, fusion de données pour publipostage, numérisations et retouche photo etc.)

Nous imprimons pour vous en noir et en couleur

- cartes de visite
- cartes de naissance, de mariage
- faire-parts de deuil et cartes de remerciements
- en-têtes de lettre, factures, devis, formulaires
- papillons, affiches
- enveloppes, sachets
- jeux de formules
- brochures, livrets, blocs
- calendriers

Nous réalisons aussi

- numérotations, perforations, découpes, rainages
- boîtes pliantes en carton
- publipostage (mailing)

imprimerie **bechtel sa**

Bellevue 4 | 2608 Courtelary
 032 944 18 18
 info@bechtel-imprimerie.ch
 www.bechtel-imprimerie.ch

Feuille d'Avis du District de Courtelary

032 944 17 56
 fac@bechtel-imprimerie.ch



Saintimania

PRÉLOCATIONS

25È ÉDITION

SAMEDI 8 DÉCEMBRE 2018
 DE 9H À 11H
 BRASSERIE DE LA PLACE, SAINT-IMIER

18, 19, 20, 24, 25, 26 JANVIER 2019
 SALLE DE SPECTACLES, SAINT-IMIER
www.saintimania.ch

FC ST-IMIER 1919 ★ 2019





Une bonne surprise cantonale améliore encore la situation financière



La commune jouit actuellement d'un bon tissu économique et démographique

Faisant preuve de prudence, l'administrateur des finances et le Conseil municipal avaient tenu compte, en établissant le budget 2019, d'une éventuelle acceptation de la réforme fiscale. Dès lors, le résultat sorti des urnes cantonales, dimanche dernier, constitue une bonne surprise et améliore encore la santé des finances communales.

On paiera au titre de la péréquation

Vincent Viret, administrateur des finances, et Marc Moser, en charge du dicastère éponyme, qualifient l'exercice 2019 de « standard », pour ce qui concerne le fonctionnement de la commune. La

santé financière de Sonceboz-Sombeval, donc de son tissu économique et démographique, ne fait aucun doute. Elle est confirmée par une évolution notable au chapitre de la péréquation financière cantonale (laquelle vise à diminuer les disparités entre les communes du canton): alors même qu'elle a encore touché un peu plus de 50 000 francs cette année, la commune devra verser quelque 94 000 francs à ce titre en 2019. « Ce versement influera les comptes, mais comme nous avons créé un Financement spécial relatif à la fluctuation de la fiscalité communale, cette charge supplémentaire pourra être supportée. »

Les méandres du MCH2

Complexe, le nouveau système cantonal de comptes, le MCH2, rend les choses assez absconses, pour toute personne peu au fait des arcanes de la comptabilité publique... On n'entrera donc pas ici dans des explications techniques.

Avec un total de charges de 11 159 000 francs, le compte global présente un excédent négatif de quelque 122 000 francs; on rappellera que ce compte réunit le compte général et les quatre comptes qui doivent s'autofinancer (alimentation en eau, assainissement des eaux, gestion des déchets, sapeurs-pompiers), pour lesquels existent des Financements spéciaux.

Au stade actuel des prévisions, le compte général présente par contre un excédent de revenus de quelque 480 000 francs, avant amortissement supplémentaire obligatoire; il reste que d'ici au bouclage des comptes, les excédents éventuels seront très probablement attribués à des Financements spéciaux.

Différences minimales

A l'exception de la péréquation mentionnée plus avant, les différences entre ce budget et son prédécesseur sont assez minimes, les seules hausses de charges se limitant à quelques dizaines de milliers de francs chacune.

On mentionnera que la succession du secrétaire municipal, en fin d'année, nécessitera que deux employés travaillent en parallèle à ce poste durant trois mois.

S'y ajouteront l'achat de nouvelles décorations de Noël, une légère hausse des charges au niveau des œuvres sociales ou encore l'accumulation de petits montants; pour exemple, citons celui qui est reporté pour les camps de ski scolaires, suite à la récente décision fédérale de limiter la participation des parents à 25 francs par jour.

Quant aux produits, on relèvera une augmentation prévue de 144 000 francs environ au chapitre finances et impôts.

Stabilité du rôle des impôts

Par rapport au budget 2018, le rôle des impôts ne présente pas de différence majeure. Comme de coutume, les autorités et l'administrateur des finances ont pris langue préalablement avec les principales entreprises de la place, le budget 2019 prévoyant de fait une diminution de quelque 36 000 francs des impôts sur le bénéfice des personnes

morales; une variation minime, sachant que le total de ces impôts dépasse deux millions de francs.

Les impôts à la source et sur le travail des frontaliers baissent de 20 000 francs (sur quelque 700 000 francs au total), tandis que les impôts sur le revenu des personnes physiques présentent une réjouissante hausse prévisible, d'environ 73 000 francs.

On l'a dit, le tissu démographique et économique de la commune est sain.

Pour la Maison de la petite enfance

Au chapitre des investissements, le plus important concerne la Maison de la petite enfance, où les autorités proposent de verser une première tranche d'un million de francs, pour peu bien sûr que la population approuve le crédit qui lui sera soumis en mai prochain selon toutes probabilités.

A noter également les 385 000 francs destinés à la réfection du chemin Fin du Pertuis, un crédit sur lequel doit se prononcer l'assemblée du 10 décembre.

180 000 francs sont destinés à la deuxième partie de la réfection des canalisations (chantier dont le crédit a déjà été approuvé), 40 000 au chemin d'accès de la déchetterie qui mérite d'être remis en état, 90 000 francs pour racheter la part du stand de tir en mains de La Heutte et 50 000 francs pour réaliser sur ce site un captage d'eau, 60 000 pour du mobilier destiné à l'école primaire, 80 000 francs pour un passage à gué sur le ruisseau des Malés (dont à déduire une prévisible subvention de quelque 26 000 francs), 55 000 francs pour la réfection des chemins du cimetière, 30 000 pour le sentier au bord de la Suze et 10 000 francs pour la révision du plan d'aménagement local. | cm

Prudence de mise

Les autorités présenteront parallèlement les projections établies par l'administrateur des finances pour la période 2018-2023. On y découvrira des résultats annuels en nette diminution dans un premier temps, mais toujours clairement positifs si l'on fait abstraction de tout investissement. En tenant compte des investissements souhaités par les divers départements, le résultat annuel chute fortement jusqu'en 2021, où il passe même un rien sous la barre de l'équilibre, avant de remonter gentiment les deux exercices suivants.

Quant à la fortune, les projections pluriannuelles révèlent une stabilité quasi parfaite si l'on prend en compte les investissements souhaités, avec quelque deux millions

et demi de fortune et plusieurs Financements spéciaux bien alimentés.

Si la situation financière de Sonceboz-Sombeval est fort bonne et si les résultats annuels prévisibles demeurent bons, l'administrateur des finances souligne qu'ils baissent tout de même. En rappelant que les finances communales dépendent étroitement des revenus liés aux personnes morales, eux-mêmes subordonnés à l'évolution de la conjoncture, Vincent Viret estime nécessaire de mettre un maximum d'argent de côté, ces toutes prochaines années, pour le bâtiment de la petite enfance qui a fait l'objet d'une première présentation la semaine dernière dans ces colonnes. | cm

PAROISSE RÉFORMÉE DE RONDCHÂTEL

Passation de pouvoir

Mardi 27 novembre dernier, les paroissiens de Rondchâtel se sont retrouvés dans la salle de paroisse de Péry pour l'assemblée ordinaire et la nomination d'une nouvelle présidence.

En ouverture de séance, Dominique Giauque a pris la parole pour la méditation. Claude Nussbaumer a ensuite annoncé son retrait en qualité de président suite à sa nouvelle nomination de maire de la municipalité et présente, pour le remplacer, Véronique Grosjean de Vauffelin. Celle-ci est plébiscitée par les membres présents. La vice-présidence sera assurée par Colette Léchet d'Orvin.

Pour la partie jeunesse, Daniel de Roche a présenté à l'assemblée Leila Sieber, animatrice jeunesse pour la Paroisse réformée de Rondchâtel qui a expliqué aux paroissiens ses



Claude Nussbaumer, président sortant et Véronique Grosjean, nouvelle présidente

activités et les différents ateliers en faveur de la jeunesse.

Avant de clôturer l'assemblée, Claude Nussbaumer a remercié toute la communauté pour son soutien sans faille depuis sa nomination en 2010. En outre,

il a informé que pour 2019 de grands travaux dans le clocher de l'église seront à planifier pour la révision de l'assise des trois cloches. Les événements à venir sont ensuite annoncés en guise de conclusion. | jcl

Culte d'adieux

Pasteure Dominique Giauque-Gagnebin part en retraite

Dimanche 2 décembre à 10h en l'église de Péry, la paroisse réformée de Rondchâtel prendra congé de la pasteure Dominique Giauque-Gagnebin qui partira en retraite anticipée après 30 ans de bons et loyaux services au sein de la paroisse de Péry-La Heutte, puis de Rondchâtel.

A cette occasion, nous aurons le plaisir d'accueillir lors de ce culte particulier Antonio Garcia et Stéfanie Schneider à l'orgue et à l'accordéon pour une participation musicale.

A l'issue du culte, vous êtes cordialement invités à partager un moment convivial autour

d'un apéritif servi au centre communal de Péry. Au nom de l'ensemble des paroissiens et paroissiennes, la paroisse réformée de Rondchâtel tient vivement à remercier Dominique Giauque-Gagnebin pour son travail et son engagement et lui souhaite bon vent pour sa retraite bien méritée.

Taxes: nouvelle baisse

Le budget soumis aux ayants droit s'appuie sur une quotité fiscale inchangée (1.82), comme la plupart des taxes communales: taxe immobilière de 1.10 o/oo, taxe des chiens de 50 francs, taxe de consommation d'eau de 2 fr. 10 par mètre cube, taxe des déchets de 210 francs par ménage et 105 francs par personne seule, taxe de séjour de 1 fr. 50 la nuitée, taxe d'exemption du service de défense de 6.50 % de l'impôt cantonal et au maximum 450 francs.

Un poste varie à la baisse, sur po-

sition du Conseil municipal: la taxe d'épuration des eaux passe de 2 fr. 25 à 1 fr. 80 par mètre cube consommé; s'y ajoutent toujours 50 centimes par m³ pour le fonds cantonal.

Cette diminution proposée pour 2019 poursuit la politique appliquée depuis 2017 en matière de taxes de base; rappelons qu'ont déjà été réduites la taxe de base des déchets, celle de l'eau dans sa globalité, celle des pompiers, ainsi bien évidemment que la quotité fiscale. | cm



Le Conseil municipal propose une baisse de la taxe d'épuration

Passages jaunes: une affaire à suivre...

Le maire, René Rimaz, a rencontré la semaine dernière une délégation de l'Office régional des ponts et chaussées, pour aborder la question des passages pour piétons. Des discussions ont été menées, mais pour l'heure le dossier demeure ouvert. Des informations plus précises pourront sans doute être délivrées d'ici à la fin de l'année.

On rappellera que les Ponts et chaussées ont annoncé voici peu leur décision de supprimer notamment les deux passages jaunes qui se situent aux abords du temple et du cimetière. Le Conseil municipal estime pour sa part absolument nécessaire

de préserver une traversée protégée de la route cantonale, en cet endroit fréquenté par de nombreux piétons lors

des cérémonies funèbres, et par des personnes à mobilité réduite durant toute l'année. | cm



CATHOLIQUES

CENTRE DE LA COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE DES VILLAGES PÉRY BIENNE, Cure Sainte-Marie

Plan des funérailles: du mardi au samedi. La date et l'heure des funérailles ne peuvent être décidées qu'avec l'accord du célébrant.

Service du 1^{er} au 8 décembre: Emmanuel Samusure, Cure Sainte-Marie, 032 329 56 01, 079 440 16 04, emmanuel.samusure@kathbielbienne.ch.

Avis à nos paroissiens: au vue d'un complément de l'historique publié en 1990, nous sommes à la recherche de documents écrits et photos concernant notre Chapelle sise à Reuchette. Contact: Jean-Claude Lièvre, 032 358 17 49, jeanclaudeleivre@bluewin.ch, photos argentique ou diapos seront scannées et ensuite vous seront retournées. Nous vous remercions d'avance.

Location de la salle Sainte-Bernadette: 25 à 30 places, contact: Sylvie Monnier, os.monnier@bluewin.ch, en cas d'absence; Marlyse Nobs, am.nobs@bluewin.ch.

Rencontre des aînés – Péry-La Heutte: mercredi 5 décembre, à 14h à la salle de paroisse, après-midi jeux, les rencontres sont ouvertes à tous les aînés. Marie-Jeanne Jufer, 079 454 49 94.

PAROISSE CATHOLIQUE-CHRÉTIENNE ET DIASPORA DU CANTON DU JURA

SAINT-IMIÉ, rue des Roses 6, case postale 207

Messe et homélie: dimanche 2 décembre, 10h.

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE TRAMELAN

Messes: samedi 1^{er} décembre, pas de messe; dimanche 2 décembre, 17h30 à Tavannes avec un temps communautaire qui débutera à 16h à Tavannes, ouvert à tous.

Méditation du chapelet: mardi 4 décembre à 17h.

Petit chœur: mardi 4 décembre à 19h30, répétition.

Prière de l'Avent: mercredi 5 décembre à 19h30.

Jeu de la semaine: jeudi 6 décembre, 12h à l'église Mennonite (rue des Prés) qui nous accueille durant les travaux de notre paroisse, inscription au secrétariat. **Saint-Nicolas:** vendredi 7 décembre, dès 17h30, visite de Saint-Nicolas dans les familles. Ouvert à tous, s'annoncer au secrétariat.

Vente du groupe bibliothèque

C'est grâce à Willy Randin, fondateur de «Nouvelle planète» et directeur dès 1970 de l'Hôpital «Albert Schweizer» à Lambarenné, que nous avons fait la connaissance de nos deux amies: Marie-Josée qui dirige un collège à Haïti, et Mariam qui s'occupe de l'éducation des femmes et enfants au Burkina-Faso. Nous serons le samedi 15 décembre de 9h à 12h30 devant la laiterie Romang. En plus des douceurs habituelles, vous trouverez également des ouvrages confectionnés par des élèves de primaire. A votre bon cœur.

Secrétariat ouvert le lundi matin et le jeudi après-midi.

www.cathberne.ch/tramelan

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE VALLON DE SAINT-IMIÉ

Horaires liturgiques: samedi 1^{er} décembre, 18h, Saint-Imier; dimanche 22 décembre, 10h, Corgémont; mardi 4 décembre, 9h, Corgémont; jeudi 6 décembre, 19h, Saint-Imier.

Temps communautaire pour tous: samedi 1^{er} décembre, 16h, Saint-Imier; animations, goûter, confection d'une couronne de l'Avent.

Chœur Sainte-Cécile: samedi 1^{er} décembre, 19h30, Saint-Imier, souper annuel.

L'Évangile à la maison: lundi 3 décembre, 19h30, Corgémont; jeudi 6 décembre, 20h, Saint-Imier.

Groupe des dames: lundi 3 décembre, 14h, Saint-Imier, emballage des cadeaux.

Assemblée de paroisse: mardi 4 décembre, 20h, Saint-Imier.

Shibashi: mercredi 5 décembre, 20h, Corgémont.

Repas pour tous: vendredi 7 décembre, 12h, Corgémont; inscription jusqu'à mardi midi: 032 941 21 39 ou catholiqueromaine@bluewin.ch.

RÉFORMÉES

LE CATÉ EN ERGUËL

11H, permanence de la séquence «Naître»: mardi 4 décembre, entre 17h30 et 19h30, cure de Courtelary. Venez passer au minimum 45 minutes sur place!

10H, séquence «Jésus»: mercredi 5 décembre, 16h-20h (éventuellement 20h30), cure de Corgémont.

PAROISSE RÉFORMÉE CORGÉMONT ET CORTÉBERT

Culte: dimanche 2 décembre, 10h, au temple de Corgémont, premier dimanche de l'Avent avec sainte cène.

Prière œcuménique: chaque mercredi de 19h15 à 19h40 au temple de Corgémont. Ce moment de partage de silence et d'oraison, dans l'esprit de Taizé, est ouvert à toutes et tous.

032 489 17 08

www.eglise-protestante.ch/sou

David Giauque, 079 823 75 84

david.giauque@montoz.ch

Services funèbres: 0800 225 500

Présidente du conseil de paroisse: Christine Brechbühler, 079 565 93 66

Réservation salle de paroisse:

E. Hohemuth, 032 963 11 89,

4hohemuth@bluewin.ch

PAROISSE RÉFORMÉE COURTELARY ET CORMORET

Culte: dimanche 2 décembre, 9h45 à l'église, 1^{er} Avent, sainte cène. Collecte: DM, échange et mission.

Assemblée de paroisse: dimanche 9 décembre à l'issue du culte à Courtelary (environ 10h45).

Marelle: les enfants de la Marelle ont rendez-vous le samedi à 9h à la maison de paroisse. Ils préparent la fête de Noël qui a lieu le dimanche 16 décembre à l'église.

Philippe Hauri, président, 079 271 99 10, philippe.hauri@bluewin.ch

J.-P. Mérillat, pasteur, 032 944 11 63, jphmerillat@bluewin.ch

A. Stieger, secrétariat, 032 944 11 07, annelise.stieger@bluewin.ch

www.eglise-protestante.ch

sous Courtelary-Cormoret

PAROISSE RÉFORMÉE LA FERRIÈRE

Culte du souvenir: dimanche 2 décembre, 9h45, sainte cène.

Marche et célébration de l'Avent: lundi 3 décembre, 20h, célébration œcuménique, colonie des Ecarres; précédée d'une marche pour celles et ceux qui le désirent (renseignements auprès du pasteur).

Concert de l'Avent: ve. 7 décembre, 20h, Temple, Fanfare de La Ferrière.

Préparation de Noël: vos enfants peuvent encore rejoindre l'équipe! Rendez-vous demain matin 1^{er} décembre de 9h45 à 11h30 à la cure pour la préparation d'une animation de Noël présentée le 25 décembre au temple. Bienvenue à tous les enfants. Rens.: Aurore Oppliger 032 961 17 54

Serge Médebielle, pasteur 032 963 11 27 ou 079 414 03 60

Pierrette Wäfler, présidente et service auto, 032 961 15 81

www.referguel.ch

PAROISSE DE RONDCHÂTEL PÉRY, case postale 163

Culte: dimanche 2 décembre, 10h, à Péry, sainte cène. Officiante: Dominique Giauque-Gagnebin. Culte d'adieux de la pasteure Dominique Giauque-Gagnebin,

avec la participation d'Antonio Garcia et Stéphanie Schneider à l'orgue et à l'accordéon. Suivi d'un apéritif au centre communal de Péry où vous êtes cordialement invités. Offrande: en faveur des nouveaux envoyés de DM-échange et mission.

Proposition d'intercession: dans la semaine à venir, nous sommes invités à prier pour la paroisse de Renan.

Préparation à Noël avec les enfants du cycle I: samedi 1^{er} décembre, 9h-11h30, salle de paroisse, Péry.

Catéchisme 9H: vendredi 7 décembre, 18h-20h30, ma naissance à Bienna. Samedi 8 décembre, 9h-13h et 12h-13h, rencontre avec les parents.

Fête de Noël des aînés Péry-La Heutte: dimanche 9 décembre, 10h, culte à l'église suivi d'un apéritif et du repas au centre communal. Dans l'après-midi, animation musicale avec le yodler club et la collaboration des fanfares de Péry et Plagne. Merci à toutes les personnes qui prépareront des biscuits de Noël. Ceux-ci sont à apporter au centre communal, le samedi 8 décembre, de 10h à 10h30. Un service de voiture sera organisé, inscription chez Marie-Jeanne Jufer, 079 454 49 94.

Fête de Noël des aînés Sauge et Romont: samedi 8 décembre, 11h30, centre communal de Plagne, organisée par les sociétés de couture de Plagne et Vauffelin. Au programme: bienvenue musicale, repas de midi, après-midi agrémenté par une animation «surprise» et message de la paroisse de Rondchâtel.

Fruits TerrEspoir: livraison le 12 décembre à Péry et Vauffelin, le 13 décembre à Orvin. Prochaines commandes à remettre jusqu'au 10 janvier 2019.

032 485 11 85

(lu: 13h-17h30, ve: 7h45-11h30)

contact@paroisse-rondchatel.ch

www.paroisse-rondchatel.ch

Services funèbres: 079 724 80 08

Location de salles: 032 485 11 85

Grain de sel, Orvin;

salle de la Cure, Orvin;

salle de paroisse, Péry

Visites: Dominique Giauque-

Gagnebin, 032 485 11 34

Catéchisme:

7H et 8H, Anne Noverraz, 079 852 98 77.

9H, Anne Noverraz, 079 852 98 77

et Christian Borle, 078 739 58 28.

10H, Anne Noverraz, 079 852 98 77,

Daniel de Roche, 079 337 50 76,

et Christian Borle, 078 739 58 28.

11H, Anne Noverraz, 079 852 98 77,

Christian Borle, 078 739 58 28,

et Pierre-André Kuchen, 079 136 76 74.

PAROISSE RÉFORMÉE RENAN

Culte du souvenir: dimanche 2 décembre, 9h45, La Ferrière, sainte cène.

Préparations de Noël: vendredis 30 novembre et 7 décembre, 17h15-18h15, ancre.

Fenêtre de l'Avent: samedi 1^{er} décembre, 18h, venez ouvrir à la Cure ce temps qui nous mène à Noël auprès d'un vin chaud et d'un thé de Noël.

Noël des aînés: samedi 8 décembre, 14h, ancre.

Serge Médebielle, pasteur 032 963 11 27 ou 079 414 03 60

Catherine Oppliger, présidente

078 761 46 38

PAROISSES RÉFORMÉES DE L'ERGUËL

La nuit qui chante

La collaboration des paroisses réformées de l'Erguël a le plaisir d'inviter les familles ayant des enfants entre 0 et 6 ans à participer à la rencontre régionale d'Eveil à la Foi de l'Avent sur le thème de la Nuit qui chante. Au programme: des chants, des bricolages, une histoire biblique et beaucoup de plaisir! Renseignements et inscriptions: David Giauque 079 823 75 84 ou david.giauque@montoz.ch.

Samedi 1^{er} décembre 15h-17h30

Salle de paroisse de Villeret

PAROISSES RÉFORMÉE DE TRAMELAN

Un cadeau du ciel dont le nom commence par B

Les membres du Conseil de paroisse sont heureux de convier l'ensemble de ses fidèles et tellement précieux bénévoles à venir partager, en toute simplicité, un moment de fraternelle convivialité autour d'un «apéro». Que vous participiez à une ou plusieurs actions, dans l'ombre ou dans la lumière, ce moment est pour vous. Nous vous attendons ce vendredi 7 décembre de 17h30 à 20h dans la grande salle de la maison de paroisse.

PAROISSE RÉFORMÉE SAINT-IMIÉ

Culte: dimanche 2 décembre, culte à 10h à la collégiale. Pasteur officiant: M. Pedrol. Offrande: Terre nouvelle, nouveaux envoyés DM.

Petit-déjeuner offrande: samedi 1^{er} décembre, de 8h à 11h à la cure.

Femmes protestantes: la Baratte vous accueille pour le café-croissant vendredi 30 novembre de 9h30 à 11h à la cure.

Après-midi récréatif des aînés: mardi 4 décembre de 14h30 à 17h30 à la cure.

Chemin de l'Avent

La paroisse réformée de Saint-Imier vous invite à parcourir le temps de l'Avent en vous offrant des pauses méditatives et musicales à la Collégiale. Elles ont lieu chaque jour, de 17h15 à 17h45, du 3 au 21 décembre, excepté les week-ends et les 5, 6 et 7 décembre. Cordiale bienvenue!

paroisse.st-imier@hispeed.ch
www.eglise-protestante.ch
www.eglise-reformee-st-imier.ch

PAROISSE RÉFORMÉE SONCEBOZ-SOMBEVAL

Culte: dimanche 2 décembre, 9h45 à Sombeval, culte communautaire du 1^{er} Avent avec sainte cène.

Aînés: mardi 4 décembre, 14h-17h, à la cure, Collège 19, jeux et partage. **Eveil à la foi:** samedi 1^{er} décembre, 15h-17h30 à Villeret, pour enfants 0-6 ans et parents. Infos: David Giauque, 032 489 17 08 ou 079 823 75 84.

Téléphone de piquet de l'Erguël, services funèbres: 0800 225 500.

Richard Riesen, pasteur (42% dans la paroisse et 13% dans le syndicat des paroisses réformées de l'Erguël), 032 489 17 68, 076 536 53 26, richardriesen@sunrise.ch

www.eglise-protestante.ch/sonceboz

PAROISSE RÉFORMÉE SONVILIER

Culte: dimanche 2 décembre, 17h15, culte sans bondieuseries. Thème: «Debout! Lève-toi et marche!». Officiante: Corinne Baumann. Musique: Rie Tagaki et Jean-Daniel Stämpfli.

Corinne Baumann, pasteure, 079 793 39 20, corinne.charlotte.baumann@hispeed.ch

Beatrix Ogi, présidente et service de taxi, 079 725 15 41

Location de la maison de paroisse: Mélanie Walliser Stevens, 077 429 74 59, emawalliser@yahoo.com

Services funèbres: 0800 225 500

PAROISSE RÉFORMÉE TRAMELAN

Catéchisme cycle 1 (3H-6H): samedi 1^{er} décembre, Virgile-Rossel 16, enfants inscrits, rencontre de prép. fête de Noël. Resp: Ph. Kneubühler 078 616 71 57.

Culte: dimanche 2 décembre, 10h, Sornetan, culte 1^{er} dimanche de l'Avent. Pasteur J.-L. Dubigny. Taxi: s'annoncer jusqu'au jour précédant à 12h au 032 487 41 50.

Assemblée de paroisse: jeudi 6 décembre, 20h, maison de paroisse. Le Conseil de paroisse se réjouit de vous rencontrer nombreux à cette Assemblée en rappelant que chaque membre de l'Eglise réformée y est cordialement invité. L'ordre du jour comporte, entres autres, l'approbation du règlement d'organisation de la paroisse, le budget 2019, les informations de la vie paroissiale et du par8, etc. Comme d'habitude, un temps de partage convivial suivra la séance. Merci de votre présence. | le conseil de paroisse.

Apéro des bénévoles: vendredi 7 décembre, 17h30-20h, maison paroisse.

Services funèbres: 0848 778 888

www.par8.ch

PAROISSE RÉFORMÉE VILLERET

Cultes: dimanche 2 décembre, culte spécial de l'Avent, 10h, Villeret.

Prière matinale: mardi 4 décembre, 6h30-7h, en partie silencieuse.

Catéchisme: vendredi 30 novembre de 18h-20h, préparation de la fête de Noël.

Café du mardi: mardi 4 décembre dès 9h30 à la cure de Villeret.

PROES: jeudi 6 décembre à 20h à la cure de Villeret.

Noël des aînés: samedi 8 décembre, dès 15h30 pour un petit film, puis dès 17h30 apéritif et repas à la halle de gymnastique de Villeret. Inscriptions au 078 822 35 34 ou au 032 941 56 77 jusqu'au lundi 3 décembre.

Secrétariat: 032 941 14 58 (vendredi: 8h-11h)

Le pasteur est de permanence les mardis matin au bureau et tous les jours au 079 289 95 06.

Services funèbres et urgences: 0800 225 500

paroisse.villeret@gmail.com
www.eglise-protestante.ch
sous «Villeret»

ÉVANGÉLIQUES

ÉGLISE DU PLEIN ÉVANGILE ORVIN, Le Crêt 2

Cultes: dimanche 2 décembre, à 9h45.

www.epeo.ch

ÉGLISE DU ROC

SAINT-IMIÉ, Jacques-David 12

Culte: dimanche 2 décembre à 10h, avec Martin Charton du canton de Vaud. Venez écouter un homme sensible à la pensée de Dieu. Ecole du dimanche et garderie.

Blablathé, cours de français oral: lundi 3 décembre à 14h, gratuit et sans inscription.

Soirée du groupe de louange: jeudi 5 décembre à 19h30.

Groupes de partage: durant la semaine.

Luc et Renate Normandin 032 941 58 25
http://egliseroc.wordpress.com

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MÉTHODISTE BÉTHANIA SAINT-IMIÉ, Fourchaux 36

Culte du 1^{er} dimanche de l'Avent, garderie et école du dimanche: dimanche 2 décembre, 9h30, avec repas pour tous pour le Noël des aînés. Pierre Siegfried sera notre invité. Il parlera de la mission au Cambodge. **Séance alliance+:** mercredi 5 novembre, 16h15 à la Béthania.

Théodore Paka, 032 941 49 67

ÉGLISE NÉO-APOSTOLIQUE SAINT-IMIÉ, rue de Châtillon 18

Service religieux: dimanche 2 décembre pas de service religieux à Saint-Imier, la paroisse est invitée à la Chaux-de-Fonds pour la visite de l'évangéliste: mercredi 5 décembre, 20h.

Musique: lundi 3 décembre, 20h, répétition du chœur.

Jeunesse: samedi 1^{er} décembre, 10h, Yverdon-les-Bains, répétition du chœur de jeunesse en vue de Düsseldorf. Dimanche 2 décembre, Yverdon-les-Bains: 11h répétition du chœur, 14h service religieux pour la jeunesse de Romandie.

Didier Perret, responsable, dpe2610@gmail.com
www.stimier.nak.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU PIERRE-PERTUIS SONCEBOZ, Pierre-Pertuis 2

Culte et école du dimanche: dimanche 2 décembre, 9h30.

Fête de Noël: dimanche 2 décembre, 16h30.

Rencontre de prière: mardi 4 décembre, 20h.

www.eepp.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MENNONITE DU SONNENBERG TRAMELAN

Vente de l'Avent: samedi 1^{er} décembre dès 8h, salle de la Marelle.

Culte: dimanche 2 décembre à 10h à la rue des Prés, culte avec Sainte Cène

Gottesdienst: dimanche 2 décembre à 10h aux Mottes, mit Abendmahl – groupe juniors, Kinderhüteditienst.

Gebetsstunde: mardi 4 décembre à 10h au Jean Guiry.

M

COMMUNE DE CORGÉMONT AVIS OFFICIELS



Merci pour ce soutien



Le bâtiment municipal tel qu'il se présentera ensuite de sa rénovation

La moitié des 1099 ayants droit (à un demi pour cent près) s'est exprimée dimanche dernier sur les deux objets communaux mis en votation. Une fort belle participation, qui réjouit les autorités municipales, par ailleurs reconnaissantes à l'électorat d'avoir clairement plébiscité ses propositions.

Le score est en effet très clair, pour la rénovation du bâtiment municipal, devisée à 3,3 millions de francs et approuvée par 356 électeurs contre 184.

Avec 440 voix contre 98, le remplacement du chauffage à distance réalise un score encore plus net.

Le Conseil municipal remercie la population pour son soutien.

Comme lui, la majorité des citoyens estime donc justifié de fournir un effort pour redonner tout son lustre à un immeuble emblématique de la localité, dont il améliorera encore sensiblement l'image, et pour poursuivre l'engagement de la Municipalité dans le domaine des énergies renouvelables.

Les deux projets seront réalisés dans les meilleurs délais. | cm

Plan financier

Dans sa séance de lundi soir, le Conseil municipal a par ailleurs approuvé le Plan financier communal portant sur la période 2019-2023. | cm

Protection civile : le feuilleton continue...

Le Centre régional de protection civile a fait couler beaucoup d'encre cette année. Derniers épisodes en date: la démission en bloc, pour la fin du mois courant, des quatre membres de la commission de gestion, Jean-Michel Decrauzat, Jean-Pierre Henggi, Yves Röthlisberger et Daniel Müller.

En conséquence, cette organisation étant privée de tête depuis aujourd'hui même, la Préfecture du Jura bernois a demandé au Conseil exécutif de mettre en place une administration extraordinaire.

Or le groupe de travail ad hoc, émergent de la Conférence

des maires du Jura bernois et de Bienne (CMJB) et qui travaille sur le sujet depuis début 2018, a proposé trois de ses membres, Roland Matti, Daniel Müller et Patrick Villard, afin de former l'administration extraordinaire de la PC dans le Jura bernois. La Municipalité de Courtelary, qui avait en son temps souhaité la démission de la commission de gestion, estime judicieux de prendre ses responsabilités en proposant par ailleurs la candidature de Daniel Bueche.

Le Conseil municipal s'est penché lundi soir sur ces quatre candidatures, qu'il préavis favorablement. | cm

Un départ du Conseil municipal

Le Conseil municipal a pris connaissance lundi soir du tout prochain départ de l'un des siens. Thomas Turi, membre du Parti libéral radical, a en effet présenté sa démission pour la fin de l'année en cours. Après une décennie complète au sein des autorités locales, il renonce à ce poste pour des raisons professionnelles et familiales. En le remerciant déjà par avance pour son engagement en faveur

de la collectivité, le Conseil municipal a immédiatement entrepris les démarches nécessaires à assurer sa succession. Il a donc écrit au premier des quatre viennent-ensuite que comptait la liste PLR suite aux élections de fin 2016. On précisera que selon le règlement d'organisation, les viennent-ensuite peuvent décliner l'élection. | cm

Délégations

Le conseiller municipal Hermann Liechti a représenté les autorités à la Conférence régionale des transports, qui s'est tenue hier jeudi à Courtelary. Il est délégué également aujourd'hui vendredi à la manifestation marquant les 125 ans de la Société des forces électriques de La Goule, à Saint-Imier. | cm

Ce passage pour piétons ne doit pas disparaître

Dans le cadre de sa campagne actuelle d'assainissement des passages pour piétons sur les routes cantonales, le Service régional de l'Office bernois des ponts et chaussées annonce par courrier qu'il ne marquera plus le passage jaune sis en face de la route menant au terrain de La Courtine (un passage dont les lignes ont disparu durant les récents travaux de réfection de la route cantonale).

Il ajoute que l'îlot et les rabaissements de trottoirs seront maintenus, que la traversée de la chaussée restera possible, mais sans priorité pour les piétons.

Le service justifie cette mesure par la trop faible fréquentation de ce passage; l'office a fixé un minimum de cent piétons pendant les cinq heures les plus fréquentées de la journée.

Le Conseil municipal s'oppose fermement à cette mesure. Il est intervenu par écrit auprès de l'Office des ponts et chaussées, en soulignant que ce passage est nécessaire non seulement pour les nombreux promeneurs fréquentant les che-

mins et sentiers au sud de la Suze, mais également pour tous les enfants et jeunes qui se rendent régulièrement et en

nombre, en saison, au terrain de football. Les autorités informeront la population des suites de cette affaire. | cm



Le passage encore signalé mais non marqué, qui permet notamment de relier deux trottoirs et de rejoindre un lieu de promenade très fréquenté

Musique de chambre pour l'Avent

ACL Sonceboz-Corgémont programme à nouveau un concert de musique classique pour un des dimanches de l'Avent.

C'est au Temple de Corgémont que l'ensemble Les Chambristes de Bienne se produira. C'est une association fondée par des musiciens professionnels partageant un même amour de la musique de chambre. Ils font une cinquantaine de concerts par an, ce qui en fait un des ensembles de musique de chambre les plus actifs de Suisse. Ces artistes organisent quatre saisons de concerts en Suisse, deux festivals et une «Folle Journée des Chambristes» à Bevaix.

En France, Le Festival de Musique termine leur saison en beauté chaque premier week-end de juillet. C'est donc une grande chance de pouvoir les écouter à Corgémont!

Les Chambristes travaillent régulièrement avec une centaine d'instrumentistes qui se joignent à eux au gré des programmes et des formations. Ils se produisent depuis 1999 en Suisse et en Europe. Leur répertoire de prédilection est la musique de chambre sous toutes ses formes. Travaillant sans chef d'orchestre, ils abordent un répertoire varié allant des œuvres baroques aux créations contemporaines.

Frédéric Carrière

Frédéric Carrière, violon alto. Après des études en France, il obtient le 1^{er} prix de virtuosité avec distinction du Conservatoire Supérieur de Musique de Genève ainsi que le Prix Albert Lullin de la Ville de Genève. Puis il se perfectionne auprès de Zoltan Toth, membre du quatuor Ravel. Il occupe, depuis 2003, un poste à temps partiel à l'Orchestre Symphonique de Bienne, tout en participant aux Chambristes dont il est membre fondateur. Il est aussi le directeur artistique du Festival de Musique de Mus, en France.

Doruntina Guralumi

Doruntina Guralumi, basson. Née en Albanie, elle a fait ses études aux Conservatoires Supérieurs de Musique de Tirana, puis de Genève où elle obtient le 1^{er} Prix de Virtuosité en 1997. Depuis 1999, elle occupe le poste de basson solo à l'Orchestre Symphonique de Bienne (OSB). Elle joue régulièrement en soliste avec divers ensembles et orchestres dont l'Orchestre Symphonique de Bienne, l'Orchestre Symphonique et Phil-

harmonique du Kosovo et l'Orchestre National de Macédoine.

Alain Doury

Alain Doury, violoncelle. Né à Paris dans une famille de musiciens, il y commence et étudie le violoncelle. Il vient ensuite finir son cycle d'étude à Genève. Il occupe de 1989 à 2009 le poste de violoncelle solo à l'Orchestre Symphonique de Zurich. Parallèlement, il collabore à diverses formations prestigieuses. Il se consacre également à l'enseignement et est régulièrement sollicité comme professeur assistant au conservatoire de Genève. La musique de chambre représente aussi une part importante de ses activités.

Girolamo Bottigliero

Girolamo Bottigliero, violon. Après des études aux conservatoires de Rome et Genève, où il obtient les plus hautes distinctions, il est fondateur et premier violon du Quatuor Terpsycordes qui, en 2001 gagne le Premier Prix lors du 56^e Concours international de Genève. Depuis, le Quatuor Terpsycordes mène une carrière internationale. Il est aussi fondateur et premier violon de l'ensemble baroque La Nouvelle Ménestrandie et violon solo de l'orchestre de Chambre de Genève. Au sein des différents ensembles avec lesquels il collabore, il a enregistré avec les labels Sony Vivarte, Ambronay Editions et Ricercar des disques récompensés avec d'importantes distinctions.

Marie Carrière

Marie Carrière, violon. Née en 2000 à Bienne, Marie Car-

rière a commencé le violon dans le cercle familial. A l'âge de onze ans elle commence l'étude du piano avec Roumiana Kirtcheva. Elle poursuit actuellement sa scolarité en «Sport-Culture-Etudes» au Gymnase français de Bienne. Elle participe déjà à de nombreux festivals et concerts au sein du Duo Carrière, du Trio Moszkowski et de l'ensemble instrumental Les Chambristes. Elle a déjà joué en soliste avec l'Orchestre philharmonique de Budweis (Tchéquie), l'Orchestre Pro Senectute de Bienne et l'ensemble «Les Chambristes». Elle a joué en direct des Schubertiades à l'émission «Le Kiosque à Musique» sur RTS la Première et Espace 2.

Riche programme

Après Courtelary et un concert où ils ont interprété des œuvres de Franz Schubert, les Chambristes nous interpréteront des œuvres de Mozart (Quatuor à cordes N° 1K80), Franz Danzi (Quatuor opus 40 N° 2), Beethoven (Quatuor à cordes N° 1), Alexandre Borodine (Quatuor à cordes N° 2) et Julius Karcz (extraits de la Sérénade pour deux violons, alto, violoncelle et basson).

Après le succès de nos dernières programmations, ACL vous attend à nouveau nombreuses et nombreux pour passer un agréable et enrichissant moment de musique! | phg

Dimanche 9 décembre 17h
Temple de Corgémont
5 fr. / 15 fr. / 20 fr.



Réclame

Expo de Noël Corgémont
30 novembre au 2 décembre

Présence sur notre stand de Madame Jocelyne Béguin Poterie Au grès des vents.

Participez à notre concours ! Prix attractifs !

cec.clientis.ch

Nous serons présents à la salle de spectacles à Corgémont.

Clientis
Caisse d'Epargne Courtelary



Un budget légèrement déficitaire soumis dans dix jours aux électeurs

Le point central de l'assemblée municipale du 10 décembre prochain (20h à la salle communale) sera évidemment celui du budget 2019, dont les autorités présentent une version légèrement déficitaire. Avec un total de charges de 7,6 millions de francs environ (7 millions aux comptes 2017 et 6,9 au budget 2018) et des revenus ascendant à quelque 7,4 millions (7,1 et 6,7 respectivement), les charges seront excédentaires de quelque 200 000 francs.

On est donc tout près de l'équilibre, pour cet exercice qui enregistre pourtant quelques significatives augmentations de charges.

En rouge...

Par rapport au budget 2018, on prévoit une augmentation de charges de l'ordre de 90 000 francs pour la formation, due essentiellement au coût du syndicat scolaire et à l'étude qui sera lancée pour la rénovation globale du collège. Augmentation notable au chapitre de la sécurité sociale également, de quelque 73 000 francs, induite par la compensation des charges de l'aide sociale. Dans le domaine des transports, c'est aussi à la compensation des charges, cumulée avec les amortissements des investissements, que l'on doit une hausse de 34 000 francs environ.

La planification obligatoire des mesures en cas de catastrophe naturelle cause une hausse de 11 000 francs environ au chapitre de la protection de l'environnement, tandis que la subvention pour un récupérateur de balles induit une augmentation de 13 000 francs dans le domaine de la sécurité.

... et en noir

On constate en revanche une diminution des charges de l'administration générale, de l'ordre de 26 000 francs grâce à des économies réalisées sur les fournitures de bureau, frais de port et de chauffage notamment.

Le poste qui suit l'évolution la plus positive est celui des finances et impôts, avec une augmentation de recettes de 191 000 francs, due pour les deux tiers aux impôts payés par les personnes physiques.

Le Conseil municipal a décidé de maintenir les taxes et la quotité (2.14) en l'état actuel, qui recommande unanimement à l'électorat d'approuver ce budget 2019.

Des surprises aux Martinets

Trois décomptes finaux seront présentés à l'assemblée, pour information uniquement. Le premier concerne la viabilisation du quartier de la scierie, pour laquelle l'assemblée de juin 2011 avait accepté un crédit de 150 000 francs et qui a finalement coûté près de 190 000 francs. Cette viabilisation a permis la construction de cinq villas et de deux immeubles locatifs, rap-



Les autorités municipales présentent un budget 2019 tout proche de l'équilibre

pelons-le. Les travaux se sont révélés un peu plus complexes au niveau de canalisations, ce qui a induit une facture non prévue de quelque 21 000 francs. De surcroît, une pompe a dû être installée pour évacuer les eaux usées dans la conduite des Martinets, ce qui a coûté un peu plus de 18 000 francs.

Tout à côté, l'assainissement du quartier des Martinets, justement, a coûté à peine plus cher que le crédit de 80 000 francs voté en juin 2010. Des différences de niveaux ont empêché le tracé prévu pour l'évacuation des eaux usées.

Une économie aux Condémines

Aux Condémines de Bretin par contre, la conduite de récupération des eaux de surface aura finalement coûté moins de 50 000 francs, alors qu'avait été voté un crédit de 80 000 francs, en décembre 2012.

Il sera par ailleurs proposé à l'assemblée une modification du règlement sur la taxe de séjour, demandée par le Canton et permettant au Conseil municipal de déléguer la perception de cette taxe.

C'est à l'Etat cantonal également que l'on doit le règlement

sur la protection des données qui sera présenté et soumis à l'approbation des ayants droits. Basé sur le texte-type proposé par l'autorité supérieure, il permet à la commune de dispenser des informations dans le seul cas où elles ne sont pas utilisées à des fins commerciales.

Les traditionnelles informations du maire et les divers clôtureront cette assemblée où les autorités espèrent voir un grand nombre de citoyens. | cm

Lundi 10 décembre, 20h
Salle communale

L'avenir n'est pas bouché

La planification financière 2019-2023 sera également présentée en détails à l'assemblée du 10 décembre. Elle révèle que la vigilance doit demeurer de mise en permanence.

Sans le moindre investissement, les exercices à venir seraient progressivement meilleurs. Mais il va de soi que certains investissements sont indispensables, à moyen terme. On pense en particulier à la rénovation du collège, qui laisse pour l'heure planer de grandes incertitudes. On en saura davantage l'année prochaine, suite à une étude globale qui permettra de chiffrer les travaux indispensables, nécessaires ou souhaitables. On ne perdra pas de vue

que si le bâtiment est ancien, des améliorations intérieures y ont été apportées régulièrement, classe par classe.

Certaines routes communales demandent elles aussi une remise en état plus ou moins rapide, tandis que divers bouclages sont très souhaitables sur le réseau de distribution de l'eau potable.

La situation n'est certes pas catastrophique, mais elle ne doit pas s'aggraver. Le Conseil municipal est conscient qu'une attention toute particulière doit être portée à chaque investissement. Ces prochaines années également, il s'agira de consentir aux dépenses indispensables, et à elles seules. | cm

Soutiens

Le Conseil municipal a décidé mardi d'accorder un don de cent francs au Centre nature des Cerlataz. Par ailleurs, il a alloué un soutien de deux cents francs à l'association régionale Nez Rouge; les élus se réjouissent que cette organisation soit mise sur pied dans la région, qui permet d'éviter des accidents tragiques durant la période des Fêtes. | cm

Délégation

Le conseiller municipal Ronald Ermatinger représentera la commune à l'assemblée générale annuelle de l'Espace nordique Erguël, laquelle se déroulera le mercredi 28 novembre à Mont-Soleil. | cm

Excellent travail

C'est à la fiduciaire Soresa qu'il incombait tout récemment d'effectuer une révision intermédiaire sans avis préalable, sur des finances communales qu'elle a trouvé parfaitement tenues. Elle n'a eu à formuler aucune remarque.

Benjamin Rindlisbacher, maire, tient à remercier publiquement l'administrateur des finances, Vincent Fleury, et toute son équipe, pour l'excellent travail qui est fourni à la commune. | cm

Elles sont protégées

La fiduciaire Soresa vient de présenter son rapport en tant qu'autorité de surveillance de la protection des données en matière communale, concernant l'exercice 2018. Elle y relève que la Municipalité agit en conformité avec les dispositions actuelles, lesquelles seront parfaitement respectées grâce au règlement que l'assemblée du 10 décembre est appelée à approuver. | cm

Info neige...

Se fondant sur l'article 20, alinéa 3 de l'ordonnance sur la circulation routière, le Conseil municipal invite les automobilistes à ne pas laisser leur véhicule sur des places de parc ou des voies publiques s'ils peuvent prévoir que l'enlèvement de la neige en sera gêné.

Il décline de plus toute responsabilité au cas où des dommages pourraient être causés par des véhicules de la voirie affectés au déneigement.

Il rappelle en outre que la neige des places privées ne doit pas être poussée ou déposée sur la voie publique.

Enfin, les bornes d'hydrantes ne doivent en aucun cas être encombrées par des dépôts de neige et demeurer accessibles en tout temps.

Un grand merci d'avance. | police municipale

Pour la jeunesse d'ici et de la région

L'Espace jeunesse d'Erguël (EJE), créé pour et par les communes de Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonviller et Renan, s'adresse à tous les jeunes de dix à dix-sept ans. Il leur propose des activités diverses, en son local de Saint-Imier notamment, et qui privilégient les rencontres, les échanges et la réalisation de projets en commun.

Cet hiver, l'EJE souhaite organiser trois après-midis à Courtelary, dont le programme sera bientôt défini. Dans cette optique, le Conseil municipal a décidé de lui accorder gratuitement l'accès à la halle de gymnastique.

Pour les Fêtes

A l'occasion des Fêtes de fin d'année, le bureau de l'administration municipale demeurera fermé du 22 décembre 2018 au 6 janvier 2019 y compris. La réouverture, selon l'horaire normal, est agendée au lundi 7 janvier.

Attention: si vous avez besoin de documents ou autre cartes journalières CFF, veuillez à vous y prendre suffisamment tôt. | cm

Ça marche!

Contacté par l'organisation faitière, le Conseil municipal a donné son accord à une nouvelle participation de la commune à l'action ça me dit marche, l'année prochaine. La date doit en être encore définie et les autorités sont ouvertes à une éventuelle collaboration régionale induite par les organisateurs. | cm

Une enfant du village engagée à la Municipalité

Pour succéder à Patricia Boilat, les autorités municipales ont engagé Fanny Jeanmaire, née Spaetig. Son dossier a séduit la commune, parmi les 150 candidatures reçues pour ce poste.

La nouvelle employée d'administration est une enfant du village, actuellement domiciliée à Cortébert. Elle connaît déjà fort bien notre administration communale, puisqu'elle y a effectué son apprentissage d'employée de commerce, de 2004 à 2007. Elle prendra ses nouvelles fonctions au 1^{er} janvier officiellement, au 7 janvier physiquement, puisque l'administration demeurera fermée jusque-là, pour les Fêtes.

La répartition des tâches, entre Marina Berger et Fanny Jeanmaire, se fera d'une manière légèrement modifiée.

En remerciant les 150 personnes qui ont pris la peine de postuler, l'Exécutif local et l'administration municipale invitent la population à réserver bon accueil à la nouvelle employée.

Une belle disponibilité

Par ailleurs, les autorités remercient d'ores et déjà très chaleureusement Patricia Boilat pour son engagement précieux, pointu et efficace au service de la commune durant de nombreuses années. Elles lui adressent également leur gratitude pour sa grande disponibilité et pour la formation qu'elle va dispenser à sa successeuse. En effet, quoi qu'atteignant cette fin de mois l'âge officiel de la retraite, M^{me} Boilat a accepté de prolonger son



Fanny Jeanmaire, tout bientôt de retour à l'administration communale

contrat jusqu'à la fin mars 2019, avec un taux dégressif, afin de pouvoir former au mieux Fanny Jeanmaire. | cm

Encombrants: merci de respecter les règles

La dernière récolte des déchets encombrants combustibles, mercredi, a donné lieu une fois encore à des abus conséquents. Le service de la voirie a en effet dû silloner le village pour y recueillir les nombreux déchets déposés par des citoyens, que le camion de ramassage n'a pas emmenés parce qu'ils ne correspondaient pas aux règles en vigueur. Ce travail n'appartient pas aux tâches des employés communaux et la Municipalité n'a pas à assumer financièrement les incivilités de quelques citoyens.

Rappelons donc que les déchets encombrants combustibles, qui sont récoltés aux dates précisées sur le Mémo-Déchets, sont des déchets que leur taille empêche de glisser dans un sac officiel. Tout ce qui entre dans un sac signé de 110 litres doit être éliminé par cette voie, le jour de ramassage des déchets ménagers.

Par déchets encombrants combustibles, on entend en



Ces objets n'ont rien à voir avec des déchets encombrants combustibles

particulier les pots à fleurs en plastique (selon les dimensions), bidons en plastiques également, chaises et corbeilles en bois ou plastique, jouets, lits en bois sans ferraille, miroirs, pièces de mobilier en bois sans ferraille, palettes en bois, plastiques de silo pliés et ficelés, portes (en petite quantité!), sagex, sceaux en plastique, skis et snowboards, sommiers sans ferraille, tapis, volets en petite quantité.

De tout!

Cette semaine, les voyers ont trouvé des matériaux et objets qui devaient être éliminés par d'autres filières (Celtor ou benne de chantier, notamment), tels que des éviers ou autres déchets de chantier.

Les autorités remercient la grande majorité de la population, qui respecte parfaitement les règles en vigueur. Elles prient les autres de faire de même, afin que puisse subsister cette récolte utile et appréciée. | cm

AGENDA

VENDREDI 30 NOVEMBRE

- Nul Bar Ailleurs, Last Friday Bar dès 19h, ancien stand de tir à Vauffelin
- Après-midi lecture et gourmandise, 16h à 18h, Bibliothèque de Sonvilier
- Délai d'inscription au Marché de Noël de Cormoret, info@amacc.ch ou 032 944 20 71
- Vente de l'Avent des femmes payannes, devant la halle polyvalente, La Ferrière

SAMEDI 1^{ER} DÉCEMBRE

- Exposition de caisses à savon, animations diverses, restauration, de 10h à 17h, CIP, Tramelan
- Galerie Pot-Ari, exposition-vente, rue de la Colline 5, Péry, 10h-18h
- Marché de Noël de la Roseraie, Saint-Imier, dès 10h

DIMANCHE 2 DÉCEMBRE

- Exposition de caisses à savon, animations diverses, restauration, de 10h à 17h, CIP, Tramelan
- Galerie Pot-Ari, exposition-vente, rue de la Colline 5, Péry, 10h-18h
- Brass Band Corgémont, 17h, Temple de Corgémont

LUNDI 3 DÉCEMBRE

- Péry, assemblée municipale à 20h
- Vauffelin, bâtiment communal, assemblée commune bourgeoise suivie de l'éclairage de sa fenêtre de l'Avent

MERCREDI 5 DÉCEMBRE

- Né pour lire, 9h30, CIP Tramelan

JEUDI 6 DÉCEMBRE

- Soirée de scrabble, 18h45, CIP Tramelan, 5 francs

VENDREDI 4 DÉCEMBRE

- Concert de l'Avent, Temple de la Ferrière, 20h

SAMEDI 8 DÉCEMBRE

- Marché de Noël, Sonceboz, Halle de gymnastique, stands extérieur et intérieur de 11h à 18h, inscription et renseignements : 079 942 54 34, info@ceass.ch, www.ceass.ch
- Nul Bar Ailleurs dès 19h, ancien stand de tir à Vauffelin

DIMANCHE 9 DÉCEMBRE

- Brass Band Corgémont, 20h, Eglise de Chaindon, Reconvilier
- Concert des Chambristes au Temple de Corgémont, 17h

LUNDI 10 DÉCEMBRE

- Orvin, assemblée municipale, 20h
- Sonceboz-Sombeval, assemblée municipale, 20h
- Corgémont, ass. municipale, 20h
- Courtelary, ass. municipale 20h

SAMEDI 15 DÉCEMBRE

- Cormoret, marché de Noël, salle polyvalente 10h-18h

EXPOSITIONS

- Le Transsibérien, expo de photographies de Xavier Voiron, jusqu'au 4 janvier, 9h-19h, 7 jours sur 7, à La Roseraie à St-Imier, entrée libre

Délai rédactionnel

MERCREDI 9H

PRESSOIR DE COURTELARY

Une performance à tomber dans les pommes...

Une longue période d'activité au pressoir de la Société d'arboriculture de Courtelary-Cormoret et environs a pris fin mardi 20 novembre. Elle avait débuté le 17 août. Trente-six jours de presse ainsi que trente-six jours de pasteurisation, soit au total 72 journées bien pleines. Une année exceptionnelle en matière de production de fruits, qui a obligé les responsables à travailler d'arrache-pied. On ne dira pas qu'ils ont bossé jour et nuit mais il n'empêche que, durant plusieurs semaines, il faisait encore nuit quand leur journée commençait et déjà nuit quand elle finissait.

C'est ainsi que 75 tonnes environ de pommes ont été pressées, produisant 52555 litres d'un nectar d'excellente qualité. Cela représente un gros travail. Mais, grâce à une organisation impeccable appliquée par des gens compétents et efficaces, on peut dire que, d'une manière générale, tout s'est bien passé, à la satisfaction de tous les clients, ceux-ci, au nombre de 354, venus de toute la région, du Locle à Moutier, en passant par Bienne et les Franches-Montagnes.

Précisons encore que d'autres fruits tels que poires, raisins ou coings ont été pressés. Un grand bravo à toute l'équipe qui compte une vingtaine de personnes que nous appellerons « Les bénévoles



Quelques-uns de la vingtaine de bénévoles lors de la remise des locaux et juste avant l'apéro, de gauche à droite: Francis Meyer, Gilbert Hofer, Georges Maire, Emmanuelle Roch, Didier Paroz, Daniel Kolly, Marie Delobel, Pierre Homberger.

récompensés» et en particulier à Pierre Homberger et Claude Rohrer, les maîtres coordinateurs bien rodés de cette très grande pressée 2018.

Tous se sont donné rendez-vous à l'automne 2019 pour s'attaquer à une nouvelle récolte qui, très certainement, sera moins abondante que celle de cette année.

Les bénévoles, quant à eux, se disent satisfaits et fiers du travail accompli. Un petit appel

du pied toutefois, quand ils nous disent: «Avec le matériel performant dont nous disposons, si la surface de travail pouvait être doublée, ce serait idéal.»

Mentionnons encore que 6095 litres de jus de pomme ont été pressés par la société, soit 1219 cubis de 5 litres qui sont en vente pour les amateurs. Il suffit de prendre contact avec le responsable Pierre Homberger au 079 476 91 42.

COMMUNE DE VILLERET AVIS OFFICIELS

Félicitations

Monsieur Habegger, maire, et Monsieur Sartori, secrétaire communal ont rendu visite au couple Germaine et Ulrich Kämpf afin de leur apporter les bons vœux de l'exécutif et une petite attention offerte à l'occasion de leurs 50 ans de mariage. Nous leurs adressons nos félicitations et leurs souhaitons encore un heureux anniversaire de mariage! | cm

Billets pour le HC Saint-Imier

Le Hockey Club Saint-Imier nous transmet ses sincères remerciements pour le soutien accordé au projet de rénovation de la patinoire d'Erguël - Clientis Arena par les autorités et la population de Villeret. En guise de remerciements, nous avons reçu des billets pour assister à des rencontres de la Première équipe durant la saison 2018-2019. Vous pouvez venir chercher des billets à l'administration communale. | cm

Assemblée communale

Nous vous rappelons l'assemblée communale agendée au lundi 3 décembre à 19h30, salle des assemblées au collège, rue Principale 25. L'ordre du jour peut être consulté sur le site Internet de la commune, sous administration/assemblée communale. | cm

Eau de qualité

Le prélèvement d'échantillon réalisé le 5 novembre par le laboratoire cantonal à la fontaine près de l'immeuble situé rue Principale 1 était en règle au regard des critères mentionnés. | cm

Fermeture de l'administration

Durant les fêtes de fin d'année le bureau municipal sera fermé du lundi 24 décembre 2018 au vendredi 4 janvier 2019, réouverture le lundi 7 janvier 2019 selon l'horaire habituel. | cm

Délégation

Dave von Kaenel représentera la commune lors de la prochaine assemblée générale du SESE, le mercredi 19 décembre à Villeret. | cm

Ça me dit marche

Le Conseil municipal a décidé de répondre favorablement à la demande de l'OSSM qui propose aux communes d'organiser une activité physique, un samedi matin, dans le but de faire bouger la population tout en découvrant un village. C'est sous l'appellation de «ça me dit marche» qu'une telle activité sera proposée dans le courant de l'année prochaine. | cm

COMMUNE DE CORMORET AVIS OFFICIELS

Une belle économie grâce à un parrainage

Le Conseil municipal a approuvé, durant sa dernière séance en date, l'arrêté de comptes concernant les travaux de réalisation du nouvel EcoPoint. Il le présentera en détails à l'assemblée municipale du 10 décembre prochain. On signalera déjà que ce décompte final débouche sur une belle économie. D'une part les travaux ont coûté moins cher que prévu: 171 490 francs

exactement, alors que le crédit brut se montait à 185 000 francs.

D'autre part et surtout, le Parrainage suisse pour communes de montagne, mieux connu sous l'appellation Patenschaft, nous a octroyé pour cet objet un généreux soutien de 45 000 francs.

La facture finale, pour la commune, se monte dès lors à 126 490 francs. | cm

Ciblerie: bonne surprise

Ces prochaines semaines, les tas de gravats sortis du chantier de l'ancienne ciblerie, dont on se souvient qu'ils avaient été triés en fonction de leur potentiel degré de contamination, ces tas donc seront acheminés aux endroits ad hoc. Or il semble bien que la surprise soit plutôt bonne, la quantité de déchets à trans-

porter dans des centres spécialisés, donc éloignés, étant inférieure aux prévisions.

La suite du chantier, qui consistera en des travaux de terrassements pour le futur réservoir intercommunal, est agendée au début de l'année prochaine, en fonction évidemment des conditions météorologiques. | cm

Rapport d'analyse de l'eau potable

Le 5 novembre, des échantillons d'eau potable ont été prélevés par le contrôleur des denrées alimentaires. Il ressort des résultats que les propriétés des échantillons analysés sont conformes aux prescriptions. | cm

Pas de parcage



Si elles paraissent importantes, les dimensions de la place sont nécessaires aux manœuvres des véhicules de transport

Le Conseil municipal a décidé d'apposer un panneau d'interdiction de stationner sur la place de l'EcoPoint. Il rappelle que cet espace ne doit être utilisé que pour le dépôt de déchets et donc pour un stationnement de très courte durée.

La place doit demeurer libre afin que le transporteur puisse

procéder au chargement et au déchargement des bennes, ainsi qu'à la vidange des conteneurs semi-enterrés, opérations qui nécessitent de manœuvrer avec un véhicule de grandes dimensions.

Les autorités remercient la population de tenir compte de ces impératifs. | cm

DANKSAGUNG REMERCIEMENTS

Tief bewegt von der liebevollen Anteilnahme an der grossen Trauer, will die Familie von

Profondément touchée par les témoignages de sympathie et d'affection reçus lors de son grand deuil, la famille de

Heinz Bühler

für die Begleitung auf ihrem letzten Weg, für tröstende Worte, für die schönen Blumen und Kränze, für die Gaben, für alle Zeichen der Liebe und Freundschaft hierdurch an allen einen herzlichen Dank ausdrücken.

prie toutes les personnes qui l'ont entourée, par leur présence, leurs messages, leurs envois de fleurs ou leurs dons, de trouver ici l'expression de sa vive reconnaissance.

REMERCIEMENTS

Une présence, un sourire, une fleur, un message, un don, pour chacun de ces gestes exprimés lors du décès de

Monsieur

Pierre Berger

sa famille vous remercie de l'avoir réconfortée par votre amitié et votre sympathie.

Villeret, novembre 2018

**CLUB DES AÎNÉS
SONVILIER****Dîner
choucroute**

Mardi 4 décembre à la Salle de paroisse de Sonvilier dès 11 h 30, 15 francs. Inscriptions jusqu'au 1^{er} décembre chez Hans Zurbrügg au 032 941 48 65. Cordiale invitation à tous.

| *le comité des aînés*

Délai rédactionnel

MERCREDI 9H

PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL**38 personnes ont appris
à se chauffer futé**

Un peu moins de quarante personnes ont assisté à la soirée «Se chauffer futé», ce lundi soir à la salle communale de Sonvilier. Organisé en collaboration avec la commune hôte et le bureau EHE, ce cours était offert par le Parc Chasseral et a permis aux participants de mieux connaître les différentes facettes de l'économie d'énergie dans leur habitation. Ils détiennent dès à présent toutes les clés pour exploiter leur installation de manière optimale. Le conseiller en énergie et expert en chauffage Maurice

Grünig a su aiguiller chacun. Cette participation encourageante permettra sans doute de reconduire la formation dans d'autres communes du Parc. Sonvilier accueillait pour la seconde fois cette formation. Cette nouvelle action autour de l'énergie et surtout de la réduction de sa consommation s'inscrit dans le cadre des activités liées à cette thématique que mène le Parc Chasseral, à l'instar du programme Interreg «Peace Alps» ou du travail «Graines de Chercheurs» réalisé dans les écoles.

COMMUNE DE SAINT-IMIER AVIS OFFICIELS**Le plein d'énergie solaire locale**

Mobilité électrique – A Saint-Imier, les conducteurs de voitures électriques peuvent désormais faire le plein à une borne publique. Dotée de deux points de recharge, l'installation située à la rue du Collège 2 dispose d'une puissance de 22 KW et fournit une électricité solaire locale.



C'est en effet le produit «Ambre» des Services techniques, 100 % solaire, qui alimente la nouvelle borne de recharge. Produite à Saint-Imier, cette énergie renouvelable rend la mobilité électrique totalement compatible avec la stratégie 2050 de la Confédération. Rappelons que l'utilisation d'électricité issue de sources non renouvelables rend la mobilité électrique presque autant dommageable pour l'environnement que les moteurs thermiques.

Soutien communal à l'électromobilité

La borne «Smotion» mise en service cette semaine fait partie du système «Green motion», le plus grand réseau de bornes de recharge publiques de Suisse. Elle offre des possibilités de paiement modernes : cartes de crédit et de débit sans contact, compte evpass, carte prépayée RFID, via SMS ou des applications.

La commune de Saint-Imier soutient activement le développement de l'électromobilité par son fonds de promotion de l'efficacité énergétique. Plusieurs subventions sont disponibles en cas d'acquisition de bornes «Smotion», de vélos et scooters électriques.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site <https://stsi.saint-imier.ch/> ou contacter les Services techniques par courriel : servicestech-niques@saint-imier.ch. | *cm*

FANFARE DE LA FERRIÈRE**Une ambiance féerique**

Cette année, la fanfare de La Ferrière a le plaisir de vous convier le 7 décembre prochain à 20h au Temple du village pour se plonger dans l'ambiance féerique de Noël. Quelques mélodies de circonstance, ainsi que

poésies et lecture d'un conte feront le plus grand bien à l'âme de toutes les générations confondues. Après le concert, chacun est invité à partager thé, vin chaud et pâtisseries dans un décor lumineux. La fanfare vous

attend nombreux pour vivre ensemble ces instants de pur bonheur. | *Jocelyne Perucchini*

**Vendredi 4 décembre, 20h
Temple, La Ferrière
Entrée libre**

NOËL ENSEMBLE À SAINT-IMIER**Rencontres et musique conviviales**

Décembre est à nos portes avec ce rendez-vous devenu incontournable, Noël Ensemble sur la place du Marché. Bienvenue à toutes et tous!

Comme ces dernières années, deux feux crépiteront à l'intérieur du maxi-tipi avec le soutien, pour cette édition, des bourgeois de Saint-Imier qui fourniront gracieusement le bois. Le comité tient d'ores et déjà à les remercier.

La fête débutera le jeudi 6 décembre à 17h30 par le traditionnel cortège en compagnie du Saint-Nicolas impatient de distribuer des cornets surprise aux enfants en collaboration avec le CIDE.

Ce moment privilégié sera suivi d'autres qui auront lieu dans le tipi et à la collégiale ainsi qu'autour des chalets et de la roulotte. Ne manquez pas de venir écouter les musiciens et chanteurs qui rejoindront la fête pour la première fois ainsi que nos fidèles compagnons de route!

Parmi les voix moscovites qui résonneront dans la collégiale le jeudi soir à partir de 19h30, il y aura, sous la direction d'Andrei Goriatchev, quatre solistes, Svetlana Polianskaia et Ekaterina Koudriavtseva soprani, Konstantin Stepanov tenor et Yaroslav Ayyazov basse pour le Chœur Pokroff. Vendredi à 19h30, six



Chœur Pokroff

jeunes professionnels, venant de Suisse, d'Allemagne et même du Canada, vous emmèneront à la découverte de la musique baroque au travers de leurs instruments à cordes et de la voix de Lara Morger mezzo-soprano : Jonas Krebs dirige cet ensemble «Arte Frizzante» qui fait partie du grand orchestre Musica Movendi de Berne. Samedi, dès 20h, le chœur Aspargus et Melon Voices vous entraîneront, sous la houlette de Fanny Anderegg, vers des horizons insoupçonnés. De plus, une surprise en pré-concert est attendue!

Dans le tipi, les nouveaux venus cette année se nomment les Crazy Vecchio's de

Sonceboz et le trio des Blue Birds composé des musiciens Antonio Ascione directeur des Branle-Glottes de Bienne, de Roberto Lala ainsi que de la violoniste Bettina Zuercher de Saint-Imier. Samedi, la musique sera également au rendez-vous le matin avec, en prime, le soutien au Téléthon organisé par le service des Sapeurs-Pompiers d'Erguël.

Merci pour votre fidélité à cette manifestation qui se veut, avant tout, empreinte de cordialité. Au plaisir de vous revoir nombreux! | *eb*

**Noël Ensemble
Dès jeudi 6 décembre à 17h30
Place du Marché, Saint-Imier**



Arte Frizzante

Dernier coup de collier avant l'hiver

Rue du Pont partiellement fermée

Alors que les premiers frimas de l'hiver ont fait leur apparition dans la région, les Services techniques se voient contraints d'agir dans les situations d'urgence. Ainsi, des dégâts sur le collecteur d'eaux usées et des affaissements de la chaussée

ont rendu indispensables des travaux de réparation à la rue du Pont.

La circulation est interrompue durant quelques jours à la hauteur de l'immeuble N° 11. L'accès au quartier du Pont et à la patinoire est possible par

la rue des Noyes. Le Conseil municipal remercie la population de sa compréhension. Il rappelle aux usagers de la route que le respect de la signalisation est essentiel pour assurer la sécurité de chacun. | *cm*

**Le Conseil municipal
conserve sa couleur...**

Pour les élections au Conseil municipal de dimanche dernier, 1037 bulletins valides (et 12 bulletins non valides) ont été déposés dans les urnes, ce qui équivaut à une participation effective de 35 pour cent.

A l'Exécutif, la répartition des sièges demeure la même qu'actuellement, soit trois élus d'Alternative régionale et communale (ARC), deux élus des Libéraux-radicaux (PLR) et un élu du Parti socialiste (PS).

Un tabac du plus jeune

Dans l'ordre des scores, sont donc élus à l'Exécutif communal le PLR Corentin Jeanneret (nouveau) avec 851 suffrages et le titre de plus jeune conseiller municipal imérien de tous les temps, le membre d'ARC Jean-Luc Berberat (ancien) avec 846 suffrages, sa colistière Josika Iles (nouvelle) avec 755, le PLR Marcel Gilomen (ancien) avec 731, la troisième élue d'Arc Paula Tanner avec 714, et enfin le PS Olivier Zimmermann (nou-

veau) avec 483 suffrages. Les viennent-ensuite sont Michel Bastardoz pour le PLR (610 suffrages) et Bettina Zürcher pour le PS (394).

On signalera 388 bulletins en faveur d'ARC (donc 277 non modifiés) et 387 pour le PLR (233), tandis que le PS n'en récoltait que 185 (113); s'y sont ajoutés 77 bulletins sans désignation de liste. En termes de suffrages, ARC en remporte 2479, le PLR 2471 et le PS 1176.

... le Législatif itou !

Au Conseil de Ville, si le renouvellement est assez conséquent avec treize nouveaux élus (dont certains y ont cependant déjà siégé antérieurement), la répartition demeure exactement la même qu'il y a quatre ans. On ne s'arrêtera pas, en effet, au septième siège qu'avait gagné le PLR avec le changement de parti de Michel Bastardoz, le nouveau radical n'ayant pas été réélu ce dimanche. L'an prochain, toutes les chaises retrouveront leurs places, avec douze élus d'ARC, douze du PLR et 7 du PS.

On mentionnera encore que 1066 bulletins valables ont été déposés pour le Législatif, la participation effective y atteignant donc 36 pour cent.

Le PLR a remporté le maximum de suffrages, soit 12 562, devant ARC 12 096 et le PS 7 222.

**5 viennent-ensuite
entreront d'office**

Les élus et les viennent-ensuite de chaque formation, non sans souligner que les trois viennent-ensuite d'ARC entreront au Législatif aussi puisque trois élus de cette formation siègeront au Conseil municipal; il en ira de même pour le premier vient-ensuite du PS et la première vient-ensuite du PLR.

**Alternative régionale
et communale**

Elus: Patrick Domon 794, Michel Meyer 763, Jean-Luc Berberat 745, Josika Iles 740, Paula Tanner 725, Josefa Chiesa 720, Swann Thommen 717, Florine Pessotto-Bueche 694, Claude Voisin 689, Raphaël Perotto 682, Morgane Bussian-Leblois 677, Danika Perret 667.

Viennent-ensuite: Philippe Garraux 647, Michèle Comte 611, Roger Comte 594.

Les Libéraux-radicaux

Elus: Cédric Spielhofer 853, Denis Gerber 801, Corentin Jeanneret 796, Jean-Paul Gerber 754, Vincent Brahier 751, Mathias Nikles 737, Yann Doutaz 723, Samuel da Silva 671, Gisèle Tharin 651, Gaëtan Aellen 651, Christian Tharin 646, Daniel Müller 613.

Viennent-ensuite: Joëlle Häller 608, Michel Bastardoz 599, Jean-Michel Luginbühl 587, Marcel Gilomen 355.

Socialistes et sympathisants

Elus: Elisabeth Beck 561, Nathalie Fiechter Springenfeld 547, Michel Richonnet 493, Olivier Zimmermann 476, Vital Carnal 462, Marie Ruchonnet 456, Pepe Gerolamo 439.

Viennent-ensuite: Loïc Springenfeld 428, Bettina Zürcher 413, Gérald Bassard 409, Mélanie Lambert 380, Diamantino Rodrigues 380, Regina Stöcklin 378.

COMMUNE DE SONVILIER AVIS OFFICIELS



Mesures hivernales

Durant la période hivernale, la Municipalité prie les automobilistes d'éviter le parcage de véhicules le long des rues du village et aux abords de celles-ci afin d'éviter tout accident ou dérangement.

Dans l'intérêt général, le passage des machines de déneigement, de sablage et de salage ne doit pas être entravé par des véhicules stationnés, ceci afin de permettre à nos voyers d'exécuter un travail plus efficace et consciencieux. Les véhicules qui gênent le déneigement en ne souhaitant pas appliquer les recommandations émises par le Conseil municipal risquent de se retrouver enneigés, obligeant les propriétaires à procéder de manière plus conséquente au dégagement

de leur voiture. Des places de stationnement sont à disposition:

- Sur la place du village;
- Devant la boulangerie Zoni;
- A l'ouest de la salle communale;
- A l'ouest de la halle de gymnastique;
- Devant les anciens abattoirs.

Nous souhaiterions également vous rendre attentifs que la neige déblayée des places privées n'est PAS à mettre sur la route APRÈS le passage des véhicules de la voirie.

Par ailleurs, pour des raisons d'ordre pratique, les engins communaux sont parfois contraints d'emprunter les sens interdits. Nous vous prions

donc d'être vigilants et prudents lorsque vous prenez la route.

Les escaliers de la rue des Pendants ainsi que de la Route des Sauges ne sont pas déblayés. Par la même occasion, nous souhaitons attirer votre attention que la Charrière du Stand est en service hivernal réduit. Le Conseil municipal vous remercie de bien vouloir privilégier la Route des Places.

Nous rappelons à tous les propriétaires d'immeuble qu'ils ont la responsabilité de déneiger ou de faire déneiger leur toit, ceci afin d'éviter tout accident en cas de chute de neige sur la voie publique.

Nous vous souhaitons à tous un très bel hiver et vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration. | cm

SAINT-IMIER

1001 notes, découvrez vos billets gagnants !

Liste des gains de la tombola à 1 fr. le billet

Tirage au sort effectué le 26 novembre.

- 3 montres (1 Longines et 2 Balmain), Longines à Saint-Imier, 360 rouge, 1926 orange, 1044 vert.
- 3 bons de 50 fr. à la Vinoterie à Saint-Imier, 377 rouge, 1837 orange, 1721 vert.
- 3 bons de 50 fr. à Astria à Saint-Imier, 1412 orange, 44 rouge, 199 vert.
- 2 bons repas de 80 fr. au restaurant Galiléo CIP à Tramelan, 1383 orange, 1471 vert.
- 2 bons repas de 50 fr. à la métairie de la Gentiane, 366 rouge, 1755 orange.
- 5 bons de 50 fr. à GL Import à Saint-Imier, 1977 vert, 1138

orange, 410 rouge, 1911 orange, 113 rouge.

- 4 bons repas de 50 fr. au centre de vacances de la Cibourg, 1107 orange, 1056 vert, 1575 orange, 299 rouge.
- 5 bons de 30 fr. à Marjocoiffure à la Ferrière, 389 rouge, 1797 vert, 1625 orange, 1602 orange, 1995 orange.
- 2 bons d'achats: 1x 100 fr. et 1x 80 fr. chez CMD à Saint-Imier, 1935 orange, 1220 vert.
- 3 bons d'échange de 50 fr. chez Coiffure Yacinthe à Saint-Imier, 1584 orange, 330 rouge, 1108 orange.
- 2 bons repas de 50 fr. au restaurant Thai l'Elephant de Villeret, 1573 orange, 1601 vert.

- 1 bon de massage de 100 fr. à l'Atelier du Corps à Saint-Imier, 1162 orange.
- 1 bon de 50 fr. à la boucherie Junod de Corgémont, 1255 vert.
- 1 clé USB et 1 bon de 50 fr. chez Pixel Informatique à Saint-Imier, 1376 vert.
- 1 clé USB et 1 bon de 100 fr. chez Pixel Informatique à Saint-Imier, 1516 orange.
- 3 bons de 10 fr. à la Tanière à Saint-Imier, 139 rouge, 1254 vert, 1548 orange.

Félicitations aux gagnants! Vous pouvez retirer vos lots chez Croisitour Voyages à Saint-Imier.

ESPACE NOIR SAINT-IMIER

Le travail de réalisatrices à l'honneur

Mettre en avant le travail de réalisatrices dans un univers où les hommes ont souvent plus de visibilité, telle est la volonté derrière le festival des courts-métrages au féminin. Et ceci au travers de thèmes comme la relation à la nature, le vivre-ensemble, le rapport aux autres ainsi que la maladie.

Venez découvrir ces courts-métrages qui amènent le spectateur à se question-

ner, à rire et s'émerveiller. La journée se poursuivra avec un repas et une soirée avec deux femmes DJ clôturera cet événement dans une ambiance festive.

Courts-métrages projetés

After de Pauline Julier, *Ailleurs exactement* de Kristina Wagenbauer, *Die Formel* de Kathrin Frey, *Le syndrome de Fitzcarraldo* de Laura

Morales, *Living like Heta* de Bianca Canderas, *Isabella Luu* et *Kerstin Zemp*, *Selemela les pléiades* de Erika Nieva da Cunha et *SwissMade* de Sophie Wietlisbach.

Samedi 8 décembre

16h, films prix libre

19h, repas 10 fr.

21h30, soirée festive 5 fr.

Cinéma d'Espace Noir Saint-Imier



ALTERNATIVE RÉGIONALE ET COMMUNALE SAINT-IMIER

Merci !

ARC (alternative régionale et communale) remercie vivement les électrices et électeurs de Saint-Imier pour la confiance manifestée et le soutien accordé lors des dernières élections municipales.

ARC est particulièrement heureuse que les deux femmes et les deux hommes présentés à l'exécutif aient rencontré le soutien de la population. Non seulement l'exécutif imérien conserve un visage féminin, mais en plus, pour la première fois en ce 21^e siècle, deux femmes y siègeront et représenteront la commune. En effet, Josika Iles et Paula Tanner y accompagneront Patrick Tanner, maire réélu tacitement, ainsi que Jean-Luc Berberat, brillamment élu.

La valeur d'une sensibilité féminine au sein d'un exécutif est nécessaire et inestimable, et ARC se réjouit d'y contribuer.

Au Conseil de Ville, grâce à votre soutien, toutes les candidates et tous les candidats ont été élus. Parmi ces 12 élus, 5 femmes siègeront au sein du législatif. C'est avec une profonde reconnaissance qu'ARC

remercie toutes celles et tous ceux qui ont permis ce magnifique résultat.

Lors de ces élections municipales, l'objectif d'ARC était de mettre au service de Saint-Imier des énergies positives et paritaires. Merci de nous avoir aidé à y parvenir.

Durant ces 4 prochaines années, les élus et les élus auront à cœur de remercier les personnes qui leur ont accordé leur confiance en donnant toute leur énergie pour le bien-être de la population, et en œuvrant sans relâche au développement de Saint-Imier, pour que la cité continue à rayonner. Ils s'efforceront d'accomplir au plus près de leur conscience, avec de l'énergie, du cœur et de l'authenticité, les lourdes tâches qui leur ont été confiées. Ils se réjouissent de partager et de discuter les projets pour notre commune, à l'écoute de tous les élu-e-s et partis, que nous félicitons.

Un énorme merci à toutes et à tous... et progressons maintenant ensemble pour Saint-Imier et pour la région! | ARC (alternative régionale et communale)

16 communes

1 JOURNAL

PARTI LIBÉRAL RADICAL SAINT-IMIER

Merci

Le PLR tient à remercier les électrices et électeurs qui ont voté pour ses candidates et candidats au Conseil municipal et Conseil de ville.

Il constate la faible participation du corps électoral qui s'élève à 35 %, c'est-à-dire que 6 citoyens sur 10 n'ont pas voté. Cet abstentionnisme inquiète et interroge. Ce phénomène n'est pas propre à Saint-Imier, mais il est en progression, sur le plan local, avec quelques rares et fragiles gains temporaires.

Quid du vote par correspondance? Ce dernier n'a pas apporté les effets escomptés. Il faut donc trouver de nouvelles pistes pour attirer les électrices et électeurs.

Le PLR fera dans les mois à venir quelques propositions afin

PARTI SOCIALISTE SAINT-IMIER

Le PS de Saint-Imier vous dit merci

Le PS de Saint-Imier tient à vous remercier très chaleureusement, vous qui nous avez donné vos suffrages. Cette marque de confiance est importante pour nous, pour les routiniers de la politique aussi bien que pour les jeunes qui se lancent dans l'aventure. C'est aussi un signe pour que nos conseillères et conseillers PS soient cette force de proposition animant la vie politique locale.

Elles et ils seront à votre écoute, à votre disposition pour dialoguer, mais également pour informer ou justifier. Il existe souvent un fossé entre citoyennes/citoyens et élus/élus; nous voulons être le pont entre ces deux mondes, apporter la cohésion de notre population et de ses édiles pour

construire un futur qui ne s'annonce pas forcément facile. Les défis qui nous attendent dépasseront certainement les limites de notre environnement local, il s'agira donc d'avoir des liens au niveau régional, cantonal ou fédéral; ce que le PS réalisera. Les grands problèmes de notre temps et leurs conséquences au niveau imérien sont là, devant nous, et nous devons y répondre rapidement.

Pour avancer sereinement, une seule réaction, une seule méthode est possible: penser global, agir local. C'est notre engagement et nous le respecterons. Merci encore citoyennes et citoyens de nous avoir donné le mandat de cheminer avec vous et pour vous. | parti socialiste Saint-Imier



Le bénéfice de cette manifestation est destiné aux résidents de La Roseraie.

Samedi 1^{er} décembre, dès 10h

LA FERRIÈRE

Visite

de Saint-Nicolas

Chers enfants, chers parents, Saint-Nicolas nous fait l'honneur, cette année encore, de nous rendre une petite visite le jeudi 6 décembre à 18h derrière la halle polyvalente. Il se réjouit déjà de vous rencontrer.

Les enfants, pensez à réviser votre petite chanson ou votre petit poème, Saint-Nicolas adore vous écouter. Une boisson chaude ou un petit sirop vous y attendra.

Merci d'avance aux parents qui pourraient nous faire profiter de leur talent culinaire en nous apportant une petite pâtisserie. | les mamans organisatrices

très faible écart de suffrages. Toutefois, le PLR fait confiance au bureau de vote et accepte le résultat.

Il relève le magnifique résultat de Corentin Jeanneret, 22 ans, quatre ans d'expérience au Conseil de ville, qui avec 851 voix est le meilleur élu au Conseil municipal. Quant à Marcel Gilomen, ancien, il recueille 731 voix, ce qui le classe au 4^e rang.

Au travail avec passion et engagement

C'est demain d'ailleurs déjà que les élus se retrouvent afin de planifier et mettre en route le programme du parti pour la législature 2019-2022, afin qu'il fasse toujours bon vivre à Saint-Imier. | parti PLR Saint-Imier

Pour 8 suffrages... pas de 3^e siège au Conseil municipal

C'est à la deuxième répartition que le 3^e siège a été attribué à ARC et ceci pour 8 suffrages, ARC 2479 suffrages et PLR 2471 suffrages.

Il aurait été opportun de procéder à un recomptage vu le

CALENDRIERS DE L'AVEVENT



VAUFFELIN

- 1 Visite du Saint-Nicolas au village
Ancienne école
Apéro sur inscription pour les enfants à partir de 16h
- 2 Louis Voiblet
Route de Romont 3
Apéro à partir de 18h
- 3 Bourgeoise de Vauffelin
Bâtiment communal
Apéro à partir de 20h 15
- 4 Alice Huguélet
Chemin des Etampés 20
Apéro à partir de 18h
- 5 Commune de Sauge
Place du Village
Apéro à partir de 17h30
- 6 Famille Nicolas et Mélanie Gomez
Chemin des Oeuchettes 29
Apéro à partir de 19h
- 7 Famille Sandra et Daniel Huber
Chemin des Oeuchettes 36
Apéro à partir de 19h
- 8 Nul Bar Ailleurs
Ancien stand de tir
Apéro à partir de 18h
- 9 Famille Daniel Zaugg et Nora Beyer
Chemin des Oeuchettes 25
Apéro à partir de 18h
- 10 Sandrine et Cédric Grosjean
Route de Plagne 1
Apéro à partir de 19h
- 11 Rickli MICRO SA
Route de Romont 27
Apéro à partir de 18h
- 12 Famille Sandra et David Joye
Chemin des Etampés 1
Apéro à partir de 18h30
- 13 Les Récrés du Jeudi
Bâtiment communal
Apéro de 18h à 20h30
- 14 Famille Brandenberger/Boder
Route Principale 18
Apéro à partir de 19h
- 15 Famille Steed et Mélanie Hofmann
Route Principale 14
Apéro à partir de 16h
- 16 Famille Claude Poffet
Chemin de la Sauge 3
Apéro à partir de 18h
- 17 Vreni Hoffsteter
Chemin des Oeuchettes 38a
Apéro à partir de 18h
- 18 Aurélie Heimann et Ludovic Beurret
Chemin des Etampés 2
Apéro à partir de 18h30
- 19 Famille Gurtner
Chemin des Oeuchettes 26a
Apéro à partir de 18h
- 20 Jonas Messerli
Route de Plagne 18
Apéro à partir de 18h
- 21 Familles Grosjean, Gurtner et Allemann
Place du Village
Apéro à partir de 18h30
- 22 Famille Christophe Sartori
Chemin de l'Eglise 1, rez-de-chaussée, entrée ouest
Apéro à partir de 18h
- 23 Famille Rickenbach
Chemin des Oeuchettes 16
- 24 Esther Boder
Route Principale 8
Apéro de 17h à 18h

CORMORET

- 1 Elsbeth Bachmann
Le Petit-Bâle 13
- 2 Famille Amstutz
Chemin de la Fenette 2
- 3 Annalisa Fumagalli
Vieille-Route 20
- 4 Famille Ganguillet Margaux, Malo et Alix
Vieille-Route 27
- 5* Eglise Mennonite
Route Principale 13
- 6 Famille Lachat
Vieille-Route 14
- 7* Famille Martinez
Chemin du Torrent 3
- 8 Aucun événement
- 9 Famille Geiser Nirina et Daniel
Chemin du Torrent 3
- 10 Famille Ganguillet Emelyne et Noah
Chemin de la Douzette 4
- 11 Elèves de M^{me} Parisi
Ecole enfantine
- 12* Famille Quiroga Tom et Malo
Chemin du Stand 2
- 13* Famille Geiser Pierre
Les Nioles 6
- 14* Famille Laïs
Chemin de la Borcairde 9
- 15* Christiane Wimmer
Vieille-Route 12
- 16* Famille Rufener
Petit-Bâle 22
- 17* Famille Coppel
La Closure 5
- 18 Classe de M^{me} Dubied
8H
- 19* Rindlisbacher Jade et Ruby
Les Nioles 14
- 20* Famille Grélat
Les Frasses 6
- 21* Famille Liegme
Envers de la Gare 12
- 22 Famille Moser
Vieille-Route 45
- 23 Famille Ganguillet
Vieille-Route 38
- 24 Remise
Vieille-Route 16

*Invitation à prendre le thé dès 18h

ORVIN

Nous avons le plaisir de vous remettre ci-dessous le plan des fenêtres de l'Avent !
Pour rappel, les membres de la commission du tourisme vous attendent nombreux pour déguster un verre de vin chaud ainsi qu'une soupe le 1^{er} décembre sur la place du village !
Au programme dès 18h : intermèdes musicaux de la Fanfare Harmonie Orvin et de la Tschuni Clique.

- 1 Commune municipale
Place du Village
Accueil dès 18h
- 2 Aucun événement
- 3 Jacot-Descombes Christine et Michel
Les Vernes 15
Accueil dès 18h30
- 4 Aucun événement
- 5 Léchoth Mariette et François
Sous-les-Roches 11
- 6 Henzirohs Nicole et Montandon Christian
Le Sentier 23
- 7 Famille Girardin Carine et Christophe
Le Crêt 10
Accueil dès 19h
- 8 Centre du Mieux-Être Orvine
Les Oeuches 1
Accueil de 18h à 22h
- 9 Liechti Dominique et Paul
Le Coin 7
Accueil dès 18h
- 10 Berger Natacha et Hausmann Laurie
Route Principale 17
Accueil dès 18h
- 11 Famille Nikles Françoise et Jürg
L'Eaubelle 20
Accueil dès 19h
- 12 WEL Consulting
Route Principale 23
Accueil de 18h à 22h
- 13 Brasserie BLZ
Le Coin 21
Accueil dès 17h
- 14 Famille Léchoth Marc-André
Bureau Vaudoise Assurance
Sous-les-Roches 11
Accueil dès 18h
- 15 Juillerat Aline et Jean-Michel
La Charrière 5
Accueil dès 18h
- 16 Bourgeoise d'Orvin
Hangar
Route des Prés-d'Orvin
Accueil dès 16h30
- 17 Institut Beauté Nature Mottet Amandine
Sous-les-Roches 9
Accueil dès 18h
- 18 Aeschlimann Andrée
Route Principale 38
- 19 Résidence Les Roches
Les Oeuches 26
Chants d'enfants d'Orvin et souper d'hiver dès 17h30
- 20 Ecole primaire et enfantine
La Charrière 6
Accueil dès 19h
- 21 Restaurant La Prusse
Le Coin 4
Accueil dès 18h
- 22 Atelier La Grenouille
Famille Vorpe
Route des Prés-d'Orvin 25
Accueil dès 17h30
- 23 Aufranc Bernard et Marguerite
Route Principale 36
Accueil dès 18h
- 24 Burger Sandra et Rudolf
La Hôle 127

! La commission du tourisme

VILLERET

Les personnes suivantes vous reçoivent de 17h30 à 19h

- 1 Familles Campana et Jacot
Rue Neuve 61
- 2 Laure et Joël Schlub
Rue Neuve 36
- 3 Famille Fischli
Rue Neuve 37
- 4 Famille Elias
L'Orée du Bois 4
- 5 Famille Genovese
Rue des Planches 34
- 6 Magasin chez Jean-Pierre PAM
Rue Principale 29
- 7 Famille Konrad
Rue des Planches 32
- 8 Aucun événement
- 9 Aucun événement
- 10 Famille Schwaar
Rue de la Bergerie 7
- 11 Familles Montanaro-Sping et Cudré-Mauroux
Rue des Sources 19
- 12 Famille Stengel
Rue de la Bergerie 14
- 13 Concert de la Fanfare, 20h
Eglise de Villeret
- 14 Noël des familles, 19h
Eglise de Villeret
- 15 Famille Gerber-Lehmann
L'Orée du Bois 12
- 16 Bernadette et Rémy Gerber
Combe-Grède 43
- 17 Famille Gerber
L'Orée du Bois 10
- 18 Cure
Rue Principale 35
- 19 Ecole primaire, 18h30
Devant le collège
- 20 Bibliothèque
Rue Principale 20
- 21 Famille Keller
Rue de la Vignette 1
- 22 Brocante la caverne « d'Ali Boilat »
Rue des Longines 8
- 23 Famille Berger
Rue des Pontins 9

CORGÉMONT

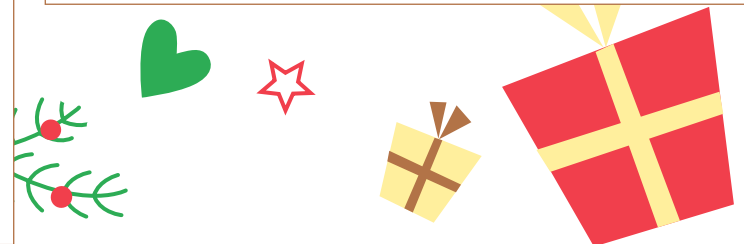
- 1 Aucun événement
- 2 Aucun événement
- 3* Bissat Valérie
Champs Martin 8
- 4* Café de la Gare
Grand'Rue 21
- 5* Junod Alexandre
Grand'Rue 18
- 6* De Crescenzo Kevin et Astrid
La combe 3
- 7* Krähenbühl Claude et Claudette
Chemin du Nord 6
- 8* Vernez Paul et Véronique
Chemin des Longines 59
- 9* Kocher & Cie
Grand'Rue 65
- 10 Coiffure dans l'Hair du Temps
Grand'Rue 17
- 11 Aucun événement
- 12* Veuve Marc-Henri et Nelly
Les Planchers 5
- 13 Aucun événement
- 14* Giauque David et Kneubühler Lara
Grand'Rue 40
- 15* Beraldo Danielle
Quart Dessous 1
Petit marché de Noël dès 17h
- 16* Eglise réformée et salle de paroisse
Noël des enfants de la paroisse réformée à 17h
Culte à 17h préparé avec les enfants du cycle 1 (3-6^e) suivi d'un apéro
- 17* Famille Tschan Martin et Sandrine
Quart Dessous 1
- 18 Ecole primaire Arc-en-Ciel
- 19* Eglise réformée
Noël du village à 19h avec les chorales des écoles
- 20* Famille Vaucher Christen
Chemin des Pins 9
- 21* Maison de l'enfance Les Ecureuils
D' Eguet 8
Soupe à la courge dès 18h
- 22* Zürcher Marc-Henri et Isabelle
Chemin du Chevreuil 4
- 23* Brechbühler Christine et Roland
Grand'Rue 13
Les conteuses du Vully racontent: « Les Mages de l'Orient »
- 24* Famille Moser Andreas et Patricia
Sur le Crêt 3

*Cordiale bienvenue pour partager le verre de l'amitié entre 18h et 20h

CORTÉBERT

- 1* Sabrina Manco
Grand-Rue 16
Apéro dès 18h30
- 2* Famille Andrea et Bernard Bögli
Grand-Rue 31
Soupe dès 19h devant la cabane à courges
- 3 Ingrid et Albert Steiner
Cour d'Agibert 2
- 4 Fromagerie de Cortébert
Famille Wenger
les Ruaux 4
- 5 Christa Ambühl
Les Chéseaux 6
- 6* La Maison Au Bord de l'Eau
Sous l'Age 7
Apéro et Saint-Nicolas dès 17h30
- 7 Nicole et Michel Walther
Rue des Vernayes 25
- 8* Margaretha et Paul Scheidegger
Cour d'Agibert 17
Apéro dès 18h30
- 9 Anne-Catherine et Bernard Schiess-Chabloz
Prés de l'Envers 4
- 10 Christine et Jean-Michel Weingart
Sous l'Age 17
- 11* Dilma et Loïc Etème
Grand-Rue 36
Apéro dès 18h30
- 12 Crèche les Hirondelles
Le Quart 9
- 13 Famille Helen et Markus Fliri
Les Ruaux 7
- 14 Famille Audrey et Didier Liechti
Les Oeuchettes 25
- 15* Famille Marcelline et Michael Sieber
Crêt de la Chapelle 2
Apéro dès 18h30
- 16* Famille Eva et Michel Bühler
Ferme Vernayes
Apéro dès 19h
- 17* Ecole primaire
Rue du Collège 3
Fête de l'école, 19h
- 18 Famille Simone et Laurent Nicolet
Quart 24C
- 19 Famille Carole Palladino
Cour d'Agibert 6
- 20* Famille Dora Kramer-Wüthrich
Cour d'Agibert 15
Apéro dès 18h
- 21 Janine et Chantal Bessire
Cour d'Agibert 1
- 22 Famille Julia et Laurent Simonin
Cour d'Agibert 23
- 23 Theres et Salomea Bachmann
Rue des Vernayes 4
- 24 Famille Jane et Mang-Ky Ha
Les Gros Clos 2

*avec apéro ouvert à tous les habitants du village
Merci de laisser les fenêtres illuminées jusqu'au 25 décembre



Conseil général de Tramelan

Séance ordinaire tenue le 12 novembre
dès 19 h 30 à l'Auditorium du CIP

Président : M. Wilfrid Géréma, Groupe Débat
Secrétaire du procès-verbal : M. Hervé Gullotti, chancelier municipal

Invité : M. Chappuis Raphaël, administrateur des finances (dès 19 h 30)
M. Comina François, directeur des Services techniques (dès 19 h 30)
M. Bader Yves, bureau SD ingénierie (dès 19 h 30)
M. Jeannin Albert, bureau SD ingénierie (dès 19 h 30)

Le président ouvre cette cinquième et dernière séance du Conseil général de l'année 2018, dernière séance aussi de la législature 2015 à 2018. Il salue particulièrement le Conseil municipal, la presse, le public et les employés communaux ainsi que les deux membres du bureau SD Ingénierie de Bienne.

1. Appel

L'appel auquel procède M. Pierre-Yves Emery, PS, secrétaire, fait constater la présence de 35 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 18.

Est excusée :

M^{me} Tellenbach Myriam, PLR

N'est pas excusé :

M. Liechti Jérémie, UDC

Remarque : M. François Rüfli, PLR, arrive en séance du Conseil général durant l'appel, soit quelques minutes après le début de la séance.

Les membres du Conseil municipal sont tous présents.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le président donne ensuite connaissance de l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2018
4. Réponses aux interpellations présentées en séance du 25 juin 2018 et du 24 septembre 2018

I. Décisions

5. Approbation du budget, de la quotité d'impôt et de la taxe immobilière pour l'année 2019
6. Nomination de l'organe de vérification des comptes pour les années 2019 et 2020
7. Plan général d'alimentation en eau potable (PGA), réservoir des Fraises, demande d'un crédit d'engagement de 1 301 529 fr. 20 TTC pour la construction d'un nouveau réservoir avec nouveau chemin d'accès depuis le Nord, adaptation des conduites ainsi que démolition du réservoir existant, préavis du Conseil général au corps électoral
8. Passage à niveau des Frênes, assainissement et sécurisation, y compris frais d'entretien sur 25 ans, demande d'un crédit d'engagement de 168 281 fr. 25 TTC pour la participation de la commune.

II. Projets en cours du conseil municipal

9. Informations

III. Divers

10. Divers

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2018

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2018 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son rédacteur.

4. Réponses aux interpellations présentées en séance du 25 juin 2018 et du 24 septembre 2018

M. Pierre-Yves Emery, PS (pour un éclairage de Noël sur toute la Grand-Rue, jusqu'au Garage du Château).

M. Kurt Zingg, CM : Une estimation des coûts a été établie pour l'installation de décorations de Noël sur les secteurs mentionnés dans l'interpellation et les fournitures :

- Etape 1 : Reussilles 18 décorations 31 000 fr.
 - Etape 2 : Tramelan-Des-sous 14 décorations 24 000 fr.
 - Etape 3 : Temple PN Chalet - Temple 18 décorations 31 000 fr.
 - Etape 4 : PN Chalet - Reussilles 16 décorations 28 000 francs.
- Total : 66 décorations 114 000 francs.

A cela s'ajoutent les frais annuels de pose et de dépose soit : nacelle et main d'œuvre, 5000 fr. pour les 66 nouvelles décorations.

Ne pas oublier dans les frais actuels l'entretien des décorations existantes qui pour certaines ont plus de 15 ans ainsi que la consommation électrique supplémentaire. Dans le cas où il est envisagé d'exécuter ces travaux, un échelonnement selon les étapes mentionnées peut être envisagé et budgété ces prochaines années selon un plan à définir.

L'interpellateur se déclare « partiellement satisfait ».

M. Mathieu Chagnat, Groupe Débat (rénovation de la citerne de la Loge des Joux).

M. Christophe Gagnebin, CM : Nous partageons l'avis de l'interpellateur selon lequel les citernes comme celle de la Loge des Joux constituent des éléments importants du patrimoine rural et qu'il convient à ce titre d'en assurer la préservation. Pour mémoire, une autre citerne, celle de la Montagne du Droit, a été restaurée au cours des années 2011/2012. Les travaux ont engendré des dépenses se montant à plus 50 000 fr. dont quelque 20 % ont été à charge de la Municipalité, le projet ayant alors bénéficié

de diverses et généreuses subventions.

Sollicités, les services compétents du dicastère de l'agriculture ont montré peu d'intérêt à une remise en fonction de la citerne. Dès lors, la réfection du mur en pierres sèches sera envisagée dans la mesure des moyens financiers disponibles et selon les subventions dont un tel projet pourrait bénéficier.

L'interpellateur se déclare « satisfait ».

M. Pierre-Yves Emery, PS (défibrillateurs sur le territoire communal).

M. Florian Voumard, CM : Des contacts ont été pris avec l'association « First Responder. be » pour la mise en place de défibrillateurs sur le territoire communal. Cette association créée par les services de sauvetage du canton de Berne a pour but l'installation d'un réseau de premiers répondants bénévoles et la densification du réseau de défibrillateurs du canton. Aujourd'hui, un défibrillateur est installé au home Les Lovières et est répertorié comme défibrillateur 24/24 au CASU 144. M. Voumard précise que la banque Raiffeisen posera un défibrillateur 24/24 dans sa nouvelle filiale.

L'interpellateur se déclare « satisfait ».

Séance du 24 septembre 2018

M. Thierry Gagnebin, PS (révision de la Loi cantonale sur la formation professionnelle).

M. Philippe Augsburger, maire : Le Conseil municipal s'est insurgé contre ce report de charges aux communes et l'a fait savoir par voie de presse. En parallèle, les députés du Jura bernois ont reçu un courrier émanant de la commune de Tramelan et présentant nos doléances.

L'interpellateur se déclare « satisfait ».

M. Pierre-Yves Emery, PS (informations sur l'avancement du dossier DEFI II).

M. Philippe Augsburger, maire : En préambule, préciser que ces questions concernent avant tout TEI SA. Néanmoins, par souci de transparence et sans entrer dans les détails, nous pouvons affirmer que le projet DEFI II avance et que le permis de construire devrait être déposé prochainement. Des solutions doivent être trouvées pour les entreprises de terrassements, de constructions, de paysagisme et autres.

L'interpellateur se déclare « partiellement satisfait ».

M. Raymond Vuilleumier, PLR (Inondations et dégâts sur la Grand-Rue)

M. Kurt Zingg, CM : La demande a été transmise à l'Office cantonal des Ponts et Chaussées, service compétent pour tout ce qui touche à la route cantonale (RC 248). Nous sommes dans l'attente de leur réponse. Entretemps, l'OPC a effectué une réfection provisoire pour passer l'hiver. Des investigations sont attendues pour remettre en état.

L'interpellateur se déclare « partiellement satisfait ».

M. Mathieu Chagnat, Groupe Débat (nom de rue à DEFI)

M. Philippe Augsburger, maire : Le Conseil municipal retient la proposition de l'interpellateur et fera le nécessaire en temps opportun.

L'interpellateur se déclare « satisfait ».

M. Mathieu Chagnat, Groupe Débat (dépôt de matériel divers aux alentours de la mare, Sec-teur Méairie du Cernil).

M. Christophe Gagnebin, CM : Les Services techniques se sont rendus sur place et n'ont pu que vérifier la véracité

des affirmations de l'interpellateur. Nous avons immédiatement entrepris des démarches visant à identifier le(s) auteur(s) de cette décharge illégale. Le caractère clairement illicite de cette décharge et les graves atteintes portées à un biotope protégé nous conduisent à entreprendre toute démarche permettant d'en poursuivre le(s) auteur(s). De même, nous prenons dès que possible les mesures nécessaires à la revitalisation de ce secteur protégé, si possible en collaboration avec le propriétaire de la parcelle concernée. La Commission « Environnement » est également nantie du dossier, l'idée étant de lui confier à l'avenir le soin de veiller par des observations régulières à la préservation de tels milieux protégés, tels qu'ils figurent à l'inventaire communal. Les dicastères de l'urbanisme et de l'agriculture envisagent également de concert diverses mesures permettant de mieux intégrer l'agriculture à la protection de l'environnement et des milieux humides en particulier.

L'interpellateur se déclare « satisfait ».

M. Frank Ramseyer, PS (passage piétons à la hauteur de l'entreprise Précitrame Machine SA).

M. Philippe Augsburger, maire : La demande a été transmise à l'Office cantonal des Ponts et Chaussées, service compétent pour tout ce qui touche à la route cantonale (RC 248). Nous sommes dans l'attente de leur réponse. Une réponse a été adressée dans l'intervalle à la Municipalité, qui est négative. Les raisons en sont les suivantes : Visibilité, fréquentation du nombre de piétons insuffisante, volume de trafic élevé et éclairage.

L'interpellateur se déclare « pas satisfait ».

M. Pierre-Yves Emery, PS (stationnement sur les parcs et vignette).

M. Philippe Augsburger, maire : Nous avons toujours voulu offrir la gratuité des cases de stationnement publiques. Il n'est dès lors pas question d'introduire un système de vignettes. Le règlement de police sera modifié pour ce qui est de l'usage accru du domaine public. Le parage longue durée n'est pas un usage normal de la voie publique, il s'apparente à de l'appropriation de ce domaine public de par sa durée prolongée. Ceci permettra donc de dénoncer par voie d'ordonnance pénale ces infractions.

L'interpellateur se déclare « partiellement satisfait ».

M. Blaise Bernard, PS (inondations à la Rue Virgile Rossel).

M. Kurt Zingg, CM : Les Services techniques ont bien eu connaissance de ces épisodes d'inondations majoritairement localisés au niveau du carrefour avec la Rue de l'Ouest.

Ces inondations ont été causées par des précipitations exceptionnelles, soudaines et localisées. Malheureusement, force est de constater que la récurrence de ces phénomènes tend à augmenter depuis quelques années. Nonobstant, conscients de la configuration particulière dudit tronçon, les Travaux publics procèdent désormais régulièrement au curage des dépotoirs situés en amont à la « Combe des Arses » après chaque forte précipitation. Par ailleurs, le bureau d'ingénieur civil en charge de la récente réfection de la Rue Virgile-Rossel a également été nanti de la problématique d'inondation. Une analyse des éventuelles améliorations en matière d'écoulements des eaux de surface est en cours ; un recul temporel est toutefois nécessaire.

L'interpellateur se déclare « satisfait ».

M. Blaise Bernard, PS (conserver les sources d'eau).

M. Kurt Zingg, CM : L'alimentation en eau de la commune provient en partie de ses propres ressources (sources de Batanvaux et du Moulin Brûlé) qui sont complétées par les apports du SEF. Cet apport qui fluctue fortement en fonction

de la somme des précipitations correspond en moyenne à 30 à 50 % des besoins annuels de Tramelan. A ce jour et au vu de la déficience des précipitations, l'apport du SEF représente environ 70 % de l'approvisionnement total. La source de Batanvaux est actuellement en sursis car située en milieu bâti, en dessous d'infrastructures (routes) et de bâtiments. Cette situation géographique implique la présence d'importantes surfaces imperméables, de risques accrus de pollution ainsi qu'une impossibilité de développement futur. La protection de cette zone est donc très difficile d'un point de vue technique mais surtout impossible sur le plan légal. En résumé, on note une incompatibilité entre l'application des principes légaux et de sécurité dans une zone de protection et les installations existantes. Le rapport du Programme général d'alimentation en eau potable (PGA) validé par le canton le 8 décembre 2017 constate que :

- La révision de la zone de captage de Batanvaux, principale ressource du village, n'est pas réalisable ;
- Les autres sources ne fournissent pas de l'eau en quantité suffisante.

Au vu des éléments cités ci-dessus, le PGA adopte la stratégie d'alimentation suivante :

- 1) abandon de la source de Batanvaux
- 2) abandon de la source du Moulin-Brûlé à obsolescence des installations
- 3) alimentation totale par le SEF

L'abandon, à moyen terme, de la quasi-totalité des ressources en eau de Tramelan, est la seule solution viable. Le territoire de la commune ne recèle pas de ressources suffisantes, que ce soit sur le plan qualitatif ou quantitatif. La stratégie régionale d'alimentation en eau dans le Vallon de Saint-Imier préconise également cette solution.

L'interpellateur se déclare « pas satisfait ».

I. Décisions

5. Approbation du budget, de la quotité d'impôt et de la taxe immobilière pour l'année 2019

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Philippe Augsburger, maire, fait la déclaration suivante : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, pour le budget 2019, tout d'abord laissez-moi vous dire qu'il y a des similitudes avec le budget 2018, mais c'est le plus pur des hasards, beaucoup de positions ayant changé ! Constaté ensuite que notre marge de manœuvre est de plus en plus restreinte par tout ce qui est lié à la péréquation, la part communale à l'aide sociale et

Introduction

Chaque jour ou presque, l'actualité politique récente parle des remboursements des frais des politiciens ou des cadres dirigeants de l'Etat. Il souffle un peu partout en Suisse romande un vent à la fois de suspicion et une nécessité de « transparence ».

Dans le cadre de la commune de Tramelan, il n'existe pas de règles écrites claires et exhaustives concernant les notes de frais personnels des membres des autorités. Il n'y a pas d'abus manifeste, certes, mais de grandes disparités avérées.

L'égalité de traitement entre les membres de l'exécutif n'est pas garantie. Cette réflexion s'applique également aux commissaires, aux membres du bureau du conseil général et à tout autre membre des instances politiques communales.

Motion

Le groupe Débat demande au Conseil municipal d'établir un règlement concernant les frais des membres des différentes instances politiques. Ce règlement a pour but de donner un cadre plus clair et permettre à chacun d'être à l'aise avec ses demandes de remboursement. Il pourrait reprendre tout ou partie de ce qui se trouve déjà dans le règlement sur les jetons de présence, vacations et rétributions. | Groupe Débat - Tramelan - 12 novembre 2018



la part communale aux prestations complémentaires par exemple. L'achat d'énergie à la SACEN, le déneigement augmenté de 70000 fr. influencent également négativement le budget 2019 par rapport à celui de 2018. Vous avez dans les commentaires les éléments qui influencent positivement le budget. Pour ce qui est du plan d'investissement, nous y avons fait figurer l'ensemble des projets, ce, par souci de transparence, sachant pertinemment que tous ces projets ne se réaliseront pas en 2019. Je vous souhaite une bonne étude du budget.»

Le président ouvre ensuite la discussion et passe le document en revue, chapitre par chapitre :

Page 5-6, «Éléments d'amortissement».

Par souci de transparence, M. Thierry Gagnebin, PS, aimerait savoir comment l'amortissement sera calculé sachant que tous les investissements prévus dans le plan financier ne seront pas effectués.

M. Raphaël Chappuis explique qu'il a été tenu compte de l'ensemble de tous les amortissements de manière linéaire, à savoir les amortissements prévus jusqu'à maintenant et ceux qui devront être réactivés en fonction des investissements. Il indique qu'il existe une différence d'amortissement de 147000 fr. par rapport au budget 2018.

Page 19, «Investissements».

M. Daniel Chaignat, Groupe Débat, revient sur l'explication de M. le maire concernant l'investissement de 8904000 fr. pour l'année 2019. Cela le gêne de voter ce plan qui n'est pas réaliste, ni réalisable. Il estime que l'on donne un blanc-seing, une espèce d'enveloppe au Conseil municipal parce que le texte est clair, c'est-à-dire que les investissements nets se montent à 8904000 fr. Et l'on nous dit, «tout ne sera pas fait!». Cela lui donne l'impression qu'il accepte dans son vote ce montant, ce qui est complètement aberrant.

M. Raymond Vuilleumier, PLR, abonde dans le sens et la réflexion de M. Daniel Chaignat. Il relève que les années précédentes, l'on présentait des projets qui n'avaient pas d'influence sur le budget de l'année suivante. Par rapport aux travaux, surtout au niveau des infrastructures, il se demande si les études d'impact ont été effectuées. Il constate que pour la «patinoire – toiture» et «patinoire – panneaux photovoltaïques» le montant s'élève à 900000 fr. Est-ce que le peuple devra se prononcer ?

M. Chappuis répond en disant que le Conseil municipal a fait appel à des souscripteurs

concernant les panneaux photovoltaïques. C'est le montant qui sera versé par les souscripteurs, qui va décider qui sera compétent pour la décision. Le projet est devisé à 1300000 fr., et au-delà de 500000 fr., c'est le peuple qui décide. Dans l'exemple que cite M. Chappuis, en admettant qu'on ait un montant de 500000 fr. de souscriptions, alors que l'investissement prévu est de 1300000 francs, le peuple sera compétent pour cet objet étant donné qu'il y a une différence de 800000 fr. L'organe décisionnel dépendra du montant des souscriptions. Il faut donc s'assurer que les souscripteurs aient payé le montant qu'ils se sont engagés à verser.

M. Raymond Vuilleumier, PLR, rappelle que les travaux pourraient débuter en juillet 2019. Est-ce que le dossier est suffisamment avancé pour que le projet soit présenté au peuple prochainement ?

M. le maire indique que le projet est en cours d'étude. Cela a été présenté au Comptoir de Tramelan qui s'est déroulé ce week-end. Il informe que 50 souscripteurs, ou plutôt 50 nouvelles actions ont été réservées. Il est optimiste quant à la récolte de nouveaux souscripteurs, la démarche est en cours, précise-t-il. Un appel d'offre sera lancé en début d'année et la procédure normale sera suivie.

M. Loïc Chiquet, PLR, toujours au sujet du plan d'investissement, constate qu'actuellement quatre projets se trouvent au-dessus du seuil de compétence du Conseil général et devront passer devant le peuple. Il se demande si ces investissements doivent être inscrits alors qu'ils n'ont jamais été discutés au Conseil général.

M. Chappuis indique que tous les investissements sont répertoriés. Des délais existent pour les préavis successifs des organes qui rythment la procédure.

M. Loïc Chiquet, PLR, trouve qu'il est complètement irréaliste de mettre tous ces projets qui devraient se réaliser pendant l'année 2019; nous savons pertinemment qu'il sera impossible de faire passer des projets de cette ampleur devant le peuple, lance-t-il.

M. Chappuis indique que ce fait a été relevé auprès du Conseil municipal, et que cette remarque fait partie du plan d'investissement. Il regrette que ce message n'ait pas été entendu et qu'en finalité c'est l'exécutif qui décide.

M. Mathieu Chaignat, Groupe Débat, indique que le plan d'investissement est un outil, une information du Conseil municipal et que cela donne l'impression

que dernier ne l'utilise pas. C'est un outil de planification, mais là il n'est pas réalisé.

M. le maire répond en affirmant qu'il s'agit bien d'un outil et par souci de transparence, les projets sont inscrits dans le plan d'investissement. Mais tout ne se réalisera pas. Il s'associe à la remarque de M. Chiquet.

M. Chappuis ajoute qu'il faut vraiment pouvoir lisser les coûts sur les années, cela est l'objet de son travail.

M. Raymond Vuilleumier, PLR, insiste sur le fait que ces investissements ont un effet sur les amortissements et se retrouvent dans l'excédent de charges présenté. M. Chappuis acquiesce.

M. Chappuis informe qu'il connaît le patrimoine existant au 31 décembre 2015 et les amortissements qui en découlent. Il connaît aussi le montant des amortissements 2016 et 2017 en lien avec les projets terminés lors de ces deux années. Ces trois éléments sont connus, donc. Il explique que le calcul des nouveaux amortissements mentionnés dans le budget 2019 reprend l'ensemble des projets qu'il est prévu de terminer en 2018 et 2019.

M. Loïc Chiquet, PLR, indique que la stratégie du Conseil municipal qui consiste à tout mettre dans le plan financier péjore le travail du financier, remarque que M. Chappuis approuve.

M. Loïc Châtelain, PS, est surpris de la teneur du débat, notamment par rapport aux remarques de M. Chaignat. Finalement, le budget proposé présente un excédent d'investissement de 9000000 fr. avec un degré d'autofinancement de 1500000 fr. Que fait-on ce soir ?

M. Cristian Hasler, PS, ajoute que cette situation devient tendue. Si l'on ne contrôle pas ses finances, on risque de se retrouver réellement dans une situation dans trois à quatre ans au maximum où on aura une législature sans capacité de financement. Automatiquement les responsabilités d'aujourd'hui donnent le droit de demain, déclame-t-il. Il est nécessaire de prendre les choses en main.

M. Daniel Chaignat, Groupe Débat, prend l'exemple de la page 28/31, où se trouve le degré d'autofinancement. Pour 2019, il est considéré à 25,5%, l'idéal étant 100%. Mais ce taux reste complètement théorique puisqu'il tient compte des 8000000 fr. Quatre ans plus tard on est à 206%, lit-il dans le rapport. On est à Lourdes! En quatre ans on ne peut faire ce bond. Alors que signifient ces chiffres, demande M. Chaignat ?

M. Chappuis explique que le chiffre de 206,3% reflète le fait qu'il y aura moins d'investissements en 2023. D'où son appel au Conseil municipal, tant par écrit que par oral, à répartir et à lisser les coûts pour équilibrer les investissements.

M. Chappuis comptabilise 1200'000 fr. d'investissements prévus. C'est la raison pour laquelle cet indicateur est calculé de cette façon. Il ajoute que lorsqu'il prépare son budget, il est obligé à un moment donné de s'arrêter sur des chiffres.

M. Loïc Chiquet, PLR, se demande si Tramelan a des retards d'investissement ou s'il serait mieux d'équilibrer les investissements sur plusieurs années.

Pour le comptable, en fonction des investissements actuels, il faudrait se concentrer sur les réelles priorités.

M. Loïc Chatelain, PS, rappelle que la stratégie est de la compétence du Conseil municipal et non du comptable. Il demande concrètement quelle est la position du Conseil municipal et quelles sont ses propositions au vu du débat que cela engendre maintenant ?

M. le maire dit que la commune de Tramelan dispose d'un programme d'investissement à moyen terme. Le budget est établi et la vision à long terme est calquée sur cette base-là!

M. Loïc Chatelain, PS, conclut sur le fait qu'aucune modification ne sera apportée au budget présenté ce soir. Il pense que le Conseil municipal va dans le mur et que les priorités n'ont pas été fixées.

M. Chappuis pense que les chefs de dicastère doivent se retrouver et définir des priorités.

M. Loïc Chatelain, PS, souhaite tout de même entendre le Conseil municipal sur sa stratégie.

M. le maire intervient en disant que le cas échéant, l'on peut admettre une dépense maximale à laquelle le Conseil municipal se tiendra.

M. Frédéric Charpié, La Gauche, demande si un plan d'investissement existe, si le Conseil général peut en avoir connaissance. Si des priorités ont été décidées, qu'elles soient dites, sinon, le Conseil général refusera le texte.

M. André Ducommun, CM, rappelle que tous les objets au-delà de 100000 fr. sont de la

compétence du Conseil général. Le moment venu, vous pourrez les refuser, envisage-t-il. Donc, soit le Conseil général accepte cette mouture et il interviendra le moment venu, soit il la rejette et elle sera retravaillée par le Conseil municipal.

M. Frédéric Charpié, La Gauche, indique que les conseillers généraux ne disposent pas de toutes les informations et qu'ils ne sont pas des conseillers municipaux. Il ne se dit pas compétent pour prioriser et décider de cette liste d'investissements et attend des informations du Conseil municipal.

M. Loïc Chiquet, PLR, intervient en disant qu'il ne se sent pas à l'aise en tant que conseiller général. Que faut-il faire, accepter les premiers dossiers et dès que quelques millions seront dépensés on arrête ? Il regrette que le Conseil municipal ne lui explique pas sa stratégie.

M. Cristian Hasler, PS, dit que la stratégie doit être dans le budget, car il existe énormément de chiffres qui découlent du plan d'investissement. Ce dernier est entièrement de la responsabilité du Conseil municipal, et c'est lui qui doit mettre les priorités, qui doit définir un ordre d'investissement qui soit conforme à sa capacité financière, ce qui n'a pas été fait. Cette liste de priorités n'a pas été réalisée. Il y a donc une partie manquante dans le budget.

M. Loïc Chiquet, PLR, se réfère à l'investissement pour la «Réfection halle Pont 20» et «Chauffage Pont 20 et 21». Il pense qu'il doit y avoir une stratégie et savoir ce que l'on veut faire de ce bâtiment, savoir s'il est viable pour plusieurs années. Il regrette qu'on avance des chiffres, mais que l'on ne sache même pas ce que l'on veut faire de ce bâtiment.

M. Raymond Vuilleumier, PLR, cite le message du Conseil municipal. Il y est mentionné que ce dernier ainsi que la commission des finances ont adopté ce budget. Dans la commission des finances, chaque parti y est représenté. Il se demande si dans le cas particulier, des messages ont été passés dans les différentes fractions.

Cela n'est pas de la compétence de la commission des finances, ajoute M. Cristian Hasler, PS. Cette page-là, c'est de la compétence du Conseil municipal.

M. Beat Scheidegger, UDC, s'interroge au sujet de la

fonction des commissions. Il s'étonne que les membres des commissions ne soient pas informés régulièrement des investissements.

M. François Zeller, PS, informe que l'impact du plan d'investissement sur le budget sera lissé sur le terme, au travers des années. Sur les chiffres finaux qui apparaissent aujourd'hui dans le budget, l'impact est relativement limité, ce sera lissé. Il revient sur la proposition d'une limitation maximale du montant de l'investissement de 2000000 fr. ou 2500000 fr. sur l'année 2019, que ce soit un point imposé de la part du Conseil général.

M. Chappuis revient à la page 8/31, point 3.1.2, et relève que les amortissements faits en 2016 et 2017, respectivement de 63657 fr. et de 78895 fr., seront lissés de manière linéaire en fonction des différents critères qui lui sont donnés. Nous pouvons remarquer que ces montants seront lissés et qu'en finalité, tous les investissements qui sont prévus ne seront pas réalisés.

M. Thierry Gagnebin, PS, propose une interruption de séance à 20h25 (motion d'ordre).

La séance reprend à 20h31.

Le président donne la parole à M. Thierry Gagnebin, PS, qui la transmet à M. Daniel Chaignat, Groupe Débat.

M. Daniel Chaignat, Groupe Débat, relève qu'il n'y a rien à dire de particulier sur le fonctionnement général de la commune et le Conseil général ne tient pas à mettre de bâtons dans les roues. Il trouverait dommage pour la nouvelle législature que le budget soit rejeté. Il faut que la commune en 2019 puisse commencer une activité financière sans entrave. Par contre, il espère que les paroles et les coups de semonce qui ont été assés lors de cette séance soient entendus du Conseil municipal; et non du comptable qui lui, a compris le message. On ne peut pas écrire à une page qu'on ne doit pas dépasser 2000000 fr. d'investissements et nous faire un plan d'investissements de 8900000 fr. qui a des répercussions pour le budget, dans les amortissements, sermonne-t-il. Il faut un document un peu plus cohérent et réaliste pour le budget 2020.

L'examen du budget se poursuit après cette remarque.

Point 14, «Résultat du plan financier», dernière page.



« Planification financière, Autofinancement ».

M. Loïc Châtelain, PS, constate que l'autofinancement s'est fortement réduit en quatre ou cinq ans, et demande ce qui réduit la capacité financière.

Ce n'est pas le cas, dit M. Chappuis. Il invite les conseillers à revoir les comptes des années antérieures.

La parole n'étant plus demandée, le président passe la parole aux rapporteurs de groupe.

L'ensemble des fractions acceptent le budget 2019 avec les remarques suivantes :

La fraction UDC par M. Scheidegger approuve le budget 2019 avec les remarques présentées par M. Chagnat.

La fraction PLR, par M. Loïc Chiquet, préavise favorablement le budget 2019 mais tient à relever qu'une mise en place d'une stratégie financière cohérente et primordiale soit instaurée lors de la prochaine législature. Il remercie le service financier et son comptable pour son travail.

La fraction Groupe Débat, par M. Olivier Gerber, approuve également le budget et la quotité d'impôt pour l'année 2019; il demande aussi au Conseil municipal de tenir compte des remarques par rapport aux investissements et remercie finalement le comptable, la commission des finances et tous ceux qui ont élaboré ce budget.

La fraction socialiste, par M. Ismaël Favre, approuve le budget 2019 et formule la même remarque que les autres fractions.

Au vote, le Conseil général, par 31 voix favorables et 4 abstentions, approuve le budget 2019, sous réserve du référendum facultatif, présentant un excédent de charges de 672 600 fr., en fixant :

- la quotité d'impôt à 1.94;
- la taxe immobilière à 1.3 ‰ de la valeur officielle;

6. Nomination de l'organe de vérification des comptes pour les années 2019 et 2020

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

La parole n'étant pas demandée, le président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas souhaitée, le président donne la parole aux rapporteurs de groupe. Par leur porte-parole respectif, tous les groupes se déclarent favorables à cet objet.

La fraction socialiste, par M. Marc Nussbaumer, est favorable à la nomination de l'organe de vérification des comptes MGI Groupe et demande qu'une mise au concours à la fin du mandat soit effectuée, l'entreprise n'étant plus active dans les communes bernoises.

Au vote, le Conseil général, à l'unanimité, décide de reconduire la société MGI Groupe Fiduciaire SA, Lausanne, en sa qualité d'organe de révision des comptes de notre commune pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.

7. Plan général d'alimentation en eau potable (PGA), réservoir des Fraises, demande d'un crédit d'engagement de 1 301 529 fr. 20 TTC pour la construction d'un nouveau réservoir avec nouveau chemin d'accès depuis le Nord, adaptation des conduites ainsi que démolition du réservoir existant, préavis du Conseil général au corps électoral

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Kurt Zingg, CM, rappelle des éléments du message. Il indique encore qu'avec les sécheresses, nos sources ont diminué et tous auraient eu soif sans le SEF. Il cède la parole à M. Comina.

M. Comina indique qu'entre le moment de la rédaction du message au Conseil général et maintenant, la Préfecture a annulé la décision d'octroi du permis de construire, un des offices ayant rendu un document ne revêtant pas la forme d'une décision officielle. Cela n'a pas d'impact sur le permis de construire, c'est plus l'aspect formel. Actuellement, il est en cours auprès de l'Office des forêts et du canton. Le message au corps électoral sera modifié. Il passe la parole au bureau SD Ingénierie.

M. Bader présente le projet au moyen d'une projection qui détaille les informations déjà fournies dans le message.

A l'issue de la présentation, le président remercie le bureau ATB et ouvre la discussion.

M. François Zeller, PS, a noté que deux réservoirs seront supprimés du réseau actuel. Il demande pour quelle raison.

M. Comina explique que cela fait partie du PGA puisque l'historique d'un réseau d'eau est une succession d'ouvrages qui ne sont aujourd'hui plus en adéquation avec la géographie du village, notamment pour des raisons de pompage. La nécessité de les supprimer est dictée par des soucis d'économie.

M. François Zeller, PS, indique encore que ceux-ci sont en mauvais état et arrivent en fin de vie.

M. Comina abonde et ajoute que le réservoir de la Printanière sera réfectionné.

M. Raymond Vuilleumier, PLR, constate qu'il manque la décision formelle de l'Office des forêts. Est-ce que dans le cas particulier, les frais éventuels seront compris dans le crédit d'engagement proposé ou doit-on s'attendre à un surplus ?

M. Comina indique que le crédit englobe l'intégralité des coûts y compris les mesures de compensation. La décision de l'Office des forêts n'est que formelle. Elle n'aura pas d'impact sur le tout et sur les décisions qui ont été prises.

M. Antoine Bigler, PS, relève que le message est trop technique et ne donne pas assez d'informations sur la nécessité d'une nouvelle construction pour convaincre la majorité des votants. Il demande au Conseil municipal de compléter le message en première page avec un texte indiquant en quelques lignes les tenants et les aboutissants de cette construction. Ce texte doit être suffisamment informatif et convaincant pour amener les votants à accepter le projet sans qu'ils ne doivent lire toutes les explications. Il signale que dans le message, les pages impaires et pages paires se sont perdues en route.

Revenant sur l'attribution des travaux, M. Frédéric Charpié, La Gauche, relève que cinq entreprises ont été nommées pour faire les travaux et que deux offres sont locales, dont les entreprises payent leurs impôts à Tramelan. Il demande s'il y a eu d'autres offres locales qui n'ont pas été retenues ?

M. Comina précise que la partie génie civile et béton armé était en procédure ouverte. Et les autres procédures ont permis de faire appel aux entreprises locales.

La parole n'étant plus demandée, le président laisse s'exprimer les rapporteurs de groupe.

La fraction PLR, par M. Raymond Vuilleumier, préavise favorablement ce projet. Cependant il rejoint la remarque de M. Bigler en disant qu'il est important de présenter un processus cohérent dans le message qui sera présenté au peuple.

Pour la fraction Groupe Débat, M. Pierre-Alain Basso déclare sa fraction favorable au projet.

La fraction socialiste, par M. Vincent Vaucher est également favorable.

La fraction UDC est favorable, indique M. Swenn Lauber.

Au vote, le Conseil général, à l'unanimité, préavise favorablement à l'intention du corps électoral le crédit d'engagement de 1 301 529 fr. 20 TTC pour la construction d'un nouveau réservoir avec nouveau chemin d'accès depuis le Nord, adaptation des conduites ainsi que démolition du réservoir existant.

Pour rappel, la votation populaire est fixée au dimanche 10 février 2019.

8. Passage à niveau des Frênes, assainissement et sécurisation, y compris frais d'entretien sur 25 ans, demande d'un crédit d'engagement de 168 281 fr. 25 TTC pour la participation de la commune

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Christophe Gagnebin, CM, rappelle les éléments du message. L'autre alternative serait une fermeture pure et simple de ce passage. Mais cela impliquerait des détours conséquents.

Remarque: M: Yves Bader et Albert Jeannin quittent la séance du Conseil général à 21 h 10.

Le président ouvre ensuite la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président laisse la parole aux rapporteurs de groupe.

Par leur porte-parole respectif, toutes les fractions acceptent le crédit proposé.

Au vote, le Conseil général accorde, à l'unanimité, un crédit d'engagement de 168 281 francs 25 TTC pour la participation de la commune à l'assainissement et la sécurisation du passage à niveau des Frênes.

II. Projets en cours du conseil municipal

9. Informations

M. le maire ne revient pas sur l'information concernant le photovoltaïque qui a déjà été donnée. Il informe de l'abandon de l'abonnement Flexi par ces termes: « Le Conseil municipal a mis un terme à la vente d'abonnements de train Flexi Cards avec effet au 31 décembre 2018. Après réflexion et non sans un certain regret, il a décidé de ne plus acheter d'abonnements en raison de plusieurs constats. La charge de travail que la vente provoque sur l'ensemble du personnel communal concerné est importante. Les directives des Chemins de Fer fédéraux, notamment celles relatives au cercle démographique des ayants droit, sont telles que leur application engendre des pertes financières importantes. L'argument principal réside dans le fait que l'offre CFF de billets dégriffés se développe et se popularise de sorte qu'elle décline au fur et à mesure la Flexi. »

M. le maire constate et se réjouit de voir que dans la perspective des prochaines élections, les partis ont fait du bon travail avec des candidats de valeur! Réélu tacitement, il y voit une marque de confiance. Il continuera à travailler pour le bien de Tramelan et la région.

M. Zingg, conseiller municipal, CM, informe qu'il est l'aîné et que les cloches ont sonné pour lui. Il remercie le Conseil général de la collaboration sur ces huit dernières années et espère que les conseillers continuent leur bon travail pour le bien du

village. C'était un moment agréable qui l'a aidé à prendre la retraite (applaudissements).

III. Divers

10. Divers

Le président informe du dépôt d'une motion par M. Mathieu Chagnat, Groupe Débat, dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante. M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, et co-signataire, en fait la lecture: « Chaque jour ou presque, l'actualité politique récente parle des remboursements des frais des politiciens ou des cadres dirigeants de l'Etat. Il souffle un peu partout en Suisse romande un vent à la fois de suspicion et une nécessité de « transparence ». Dans le cadre de la commune de Tramelan, il n'existe pas de règles écrites claires et exhaustives concernant les notes de frais personnels des membres des autorités. Il n'y a pas d'abus manifeste, certes, mais de grandes disparités avérées. L'égalité de traitement entre les membres de l'exécutif n'est pas garantie. Cette réflexion s'applique également aux commissaires, aux membres du bureau du conseil général et à tout autre membre des instances politiques communales.

Motion

Le groupe Débat demande au Conseil municipal d'établir un règlement concernant les frais des membres des différentes instances politiques. Ce règlement a pour but de donner un cadre plus clair et permettre à chacun d'être à l'aise avec ses demandes de remboursement. Il pourrait reprendre tout ou partie de ce qui se trouve déjà dans le règlement sur les jetons de présence, vacations et rétributions. »

M. Loïc Châtelain, PS, par rapport au point « Informations » s'interroge sur le sujet et le but final de ces informations. Il s'attend à être informé des éléments stratégiques de la commune, dont la vision du Conseil municipal, et regrette de ne pas avoir plus d'informations sur le futur.

Il relève que le Conseil général n'a pas été informé sur DEFI II et sur la fermeture de la bibliothèque communale. Il estime qu'il aurait été utile d'informer les membres du Conseil général. Quel est l'avenir de ce point d'information? Ne serait-il pas le moment de revoir la vision et de mettre clairement en place une ligne de conduite sur ce que le Conseil municipal souhaite pour répondre aux attentes du Conseil général ?

M. Frédéric Charpié, La Gauche, informe qu'il quitte le Conseil général et avec lui le parti La Gauche pour des raisons personnelles et de formation. La Gauche ne sera pas au rendez-vous en 2019. Il se réjouit de peut-être refaire surface pour la prochaine législature!

M. Raphaël Maire, PLR, dépose l'interpellation suivante en disant:

« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, En 2001, avec l'approbation des autorités et pour mar-

quer le deuxième millénaire, les membres du PLR local ont planté une haie d'arbres et d'arbustes près de la bergerie. Chaque enfant de la localité, né en l'an 2000, avait et a encore un buisson à cet endroit. Cette année 2018, ces jeunes adultes atteignent tous la majorité et il nous apparaît qu'un rappel est nécessaire pour marquer cette étape. Un point de ralliement des jeunes est la place de jeux de « La Violette ». Cet endroit est idéalement placé près de la piste Vita, près du sentier nature et c'est là, au Nord de la place, que nous aimerions planter deux ou trois arbres fruitiers. Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à la présente demande dans l'espoir de votre approbation, nous nous réjouissons d'offrir et de planter ces arbres. »

M. Loïc Châtelain, PS, pose la question en tant que président d'un club sportif de la localité. Il se déclare assez « effaré » de constater chaque année au mois de février lorsque le club loue la salle de la Marelle et sa cuisine des tarifs faramineux pratiqués à savoir, 1500 francs pour une soirée. La question est de savoir si le Conseil municipal trouve cela normal et il demande de revoir ces tarifications de sorte à ce que les clubs du village puissent profiter des installations pour des coûts nettement moins élevés.

Le président signale que la première rencontre du Conseil général de la prochaine législature est agendée au 28 janvier 2019 à 19h30.

Le président informe qu'à la fin de la séance, tous les membres du Conseil général, du Conseil municipal, le public ainsi que la presse sont invités à un apéritif.

Le président clôt par une petite allocution en prononçant le discours suivant:

« Mesdames, Messieurs, Dans quelques instants, nous allons clore la dernière séance du Conseil général de la présente législature. Avant cela, au nom du bureau, j'aimerais remercier chacun pour son engagement au service de la collectivité, par sa présence, sa participation lors des séances et au sein des diverses commissions. Suite aux prochaines élections, la physionomie de cette assemblée sera peut-être quelque peu modifiée. Souhaitons que de nouvelles personnes puissent siéger et se rôder aux rouages de notre système démocratique.

J'aimerais remercier le Conseil municipal en général, pour son travail et les conseillers municipaux en particulier pour le fait de remplir une fonction qui n'est peut-être pas toujours reconnue à sa juste valeur. Fonction dont l'exercice exige un investissement en temps et en énergie. Merci à ceux qui terminent leur mandat et qui ne se représentent pas: Messieurs Florian Voumard et Kurt Zingg. Kurt qui a consacré bien des années au service de la commune. Enfin, à tous, et j'y associe le public présent ce soir, je vous souhaite de passer de belles fêtes de fin d'année, dans la joie et la sérénité, pour autant que les circonstances extérieures le permettent. » (applaudissements)

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 21 h 25.



Au nom du Conseil général

Le Président: Wilfrid Géréma, président
Hervé Gullotti, secrétaire du procès-verbal

SE BOUGER ET FAIRE BOUGER SES AMIS

A l'approche des Fêtes, pensez à offrir des cadeaux sportifs à vos proches, de quoi leur donner l'occasion de retrouver la ligne quand arrivera l'heure des résolutions, ou simplement pour le plaisir du sport. Un bon chez l'un des commerçants, un équipement, un billet d'entrée, vous trouverez de nombreuses idées dans nos pages. De quoi se faire du bien en bougeant, même en hiver.



BON CADEAU FONDUE



6 fondues au bar à fondue
+ 6 entrées
au match de la première

120 FRANCS

sur réservation et disponibilité
des bars à fondue selon le match

Pour commander et réserver : info@santi-bats.com

2 fondues à la buvette
+ 2 entrées
au match de la première

40 FRANCS

réservation 24 h avant

Ski nordique, loisir actif hivernal par excellence en Erguël

Sur la Montagne du Droit entre la Bise de Cortèbet et l'Assesseur, en passant par Mont-Crosin et Mont-Soleil, ou alors de l'autre côté du Vallon, aux Bugnenets et Savagnières, l'Espace Nordique Erguël (ENE) gère deux centres nordiques et entretient plus de 50 km de pistes pour les styles classique et skating, avec un haut niveau de disponibilité et de qualité, dans un paysage idyllique et varié, et des conditions d'enneigement le plus souvent excellentes à cette altitude.

Pour skier pendant toute une saison hivernale, ENE vend des cartes de saison à 80 francs (valables dans tout le massif du Jura suisse), ou à 140 francs (valables dans toute la Suisse et sur bon nombre de sites nordiques en France voisine).

Vous avez un proche qui pratique le ski nordique, débutant, amateur ou passionné aguerri, une carte de saison pour le ski nordique est une idée de cadeau utile et sympathique.

Les cartes sont en vente auprès de l'Office du Tourisme du Jura bernois à Saint-Imier (ainsi qu'à Moutier ou La Neuveville), dans la plupart des restaurants proches du réseau des pistes, auprès des téléskis aux Savagnières, ou peuvent être commandées sur www.cnbs.ch, ou encore via le site de Romandie Ski de Fond (www.romandieskidefond.ch) sur lequel vous indiquerez alors le centre nordique auquel vous désirez que la carte soit affectée (Mont-Crosin - Mont-Soleil ou Bugnenets / Savagnières).

Espace nordique Erguël vous souhaite de joyeuses fêtes de d'année, ainsi que le retour attendu de la neige pour vous adonner à votre loisir ou sport favori.



Idée cadeau

Un bon sous forme de carte magnétique
valable sur toutes nos activités de loisirs!

Cette carte rechargeable peut être créditée
du montant de votre choix.

www.funisolaire.ch

COMMUNE DE TRAMELAN AVIS OFFICIELS



Le PS conserve une claire majorité à l'Exécutif

Avec trois élus, qui ont de surcroît enregistré les trois meilleurs scores du week-end, le Parti socialiste (PS) conserve une majorité encore renforcée au Conseil municipal. Un Exécutif où l'Union démocratique du centre (UDC), le Parti libéral-radical (PLR) et le Groupe Débat ont passé dimanche chacun un élu.

Après la reconduction tacite du maire Philippe Augsburger (PLR), le Conseil municipal conserve donc une répartition des forces identiques, même si certaines têtes changeront

l'an prochain. Trois anciens ont été réélus, le quatrième en lice, Beat Geiser, ayant été recalé dans les deux organes communaux; on rappellera que cet élu de Débat avait passé cette fois sous la bannière du PLR. Débat a conservé son siège grâce au retour de Mathieu Chaignat, qui fut déjà conseiller municipal.

On relèvera enfin que le maire, qui avait émis le vœu d'une présence féminine à l'Exécutif, a été doublement exaucé.

Sont donc élus à l'Exécutif, dans l'ordre des scores: les trois PS Christophe Gagnebin

(ancien, 644 suffrages), Carine Bassin-Girod (nouvelle, 637) et André Ducommun (ancien, 598), le membre de Débat Mathieu Chaignat (nouveau, 504), la PLR Karine Voumard (nouvelle, 447) et l'UDC Pierre Sommer (ancien, 337).

Les viennent-ensuite au Municipal: l'UDC Naïké Vuilleumier Rotzer (nouvelle, 239), la PS Qendresa Kokinaj-Coçaj (nouvelle, 382), le PLR Beat Geiser (ancien, 312).

Pour le Conseil municipal toujours, la participation a atteint dimanche 47,21 %.

Changements minimes au Conseil général

Au Législatif, la répartition des sièges ne varie que légèrement; étonnamment, le PS y perd un siège, tandis que Débat et le PEV en gagnent un chacun; on rappellera que l'élue de La Gauche ne se représentait pas.

Ces changements mineurs ne bouleversent nullement le rapport de force entre gauche et droite.

A signaler que la participation s'est élevée à 46,41 pour cent, un taux élevé ailleurs, mais pas à Tramelan.

Les élus et les viennent-ensuite de ce dimanche au Conseil général:

Vient-ensuite: Jan Muggli (menuisier) 172.

Parti Socialiste
Elus: Carine Bassin-Girod (enseignante) 513, Christophe Gagnebin (enseignant) 508, Audrey Châtelain (avocate) 491, André Ducommun (carrossier) 487, Thierry Gagnebin (économiste ESCEA) 486, Frank Ramseyer (employé de commerce) 477, Marc Nussbaumer (spécialiste technique) 470, Blaise Bernard (chauffeur) 469, Nicole Favre (éducatrice) 464, Marc Siffringer (éducateur) 460, Cristian Hasler (ingénieur HES) 441, Vincent Vaucher (constructeur) 435, François Zeller (ingénieur) 404.

Viennent-ensuite: Pascal Mercier (monteur de voies) 400, Pierre-Yves Emery (mécanicien) 395, Jean-Philippe Joubert (informaticien) 376, Ismaël Favre (agent de sécurité) 375, Adrien Dufaux (mécanicien) 370, Qendresa Koçinaj-Coçaj (horlogère) 361, Roland Guerne (mécanicien) 357, Guillaume Le Brun (technicien en microtechnique) 333, Bekim Rudaj (mécanicien) 329, Frédéric Crivelli (coach en insertion) 328, Cédric Meier (cuisinier), 308.

mann 283, Raphaël Maire 279, Myriam Tellenbach 253, Mauro Fioritto 245, Olivier Scheidegger 245.

Viennent-ensuite: François Rüfli 243, Beat Geiser 237, Loïc Chiquet 228, Florian Voumard 184.

Groupe Débat
Elus: Daniel Chaignat (retraité) 409, Mathieu Chaignat (médiaticien) 396, Olivier Gerber (agriculteur) 342, Wilfrid Gérémia (éducateur social) 333, Vital Gerber (éditeur et enseignant) 312, Emmanuel Contesse (ingénieur en env.) 311, Pierre-Alain Basso (animateur socio-culturel) 307, Nathalie Mercier (ingénieure en microtechnique) 306.

Viennent-ensuite: Orlando Loureiro (ingénieur) 306, François Roquier (ingénieur) 301, Valérie Piccand (ingénieur agro-nome -agricultrice) 297, Marie-Laure Stehlin (pédagogue curative) 292, Saralina Thiévent (resp. développement régional) 289, Thomas Loosli (animateur culturel journaliste) 283, Marie Stork Reusser (enseignante spécialisée) 266, Vincent Bory (customer IT Specialist) 227, Christine Schaeren (enseignante) 226, Karim Gehrig (étudiant bachelor informatique) 225, Marco Loureiro Rui (étudiant) 224.

Union Démocratique du Centre
Elus: Beat Scheidegger 330, Olivier Cuhe 281, Pierre Von Allmen 275, Jean-Charles Juillard 265, Quentin Landry 265, Pierre Sommer 248.

Viennent-ensuite: Georges Juillard 242, Swenn Lauber 240, Naïké Vuilleumier Rotzer 203, Richard Juillard 192, Raphaël Sommer 189, Christian Läderach 169.

Parti Evangélique
Elus: Isabelle Geiser (catéchète/ASSC) 225, Werner Liechti (agriculteur) 206, Valérie Oppliger (assistante sociale) 194.

Patri Libéral Radical
Elus: Karine Voumard 342, Sébastien Wyss 320, Elvis Leh-

PARTI UDC Remerciements

Nous avons pris connaissance avec satisfaction des résultats des élections municipales.

Nous remercions toutes les personnes qui ont fait confiance aux candidats de l'UDC.

Le parti remercie les membres qui se sont mis à disposition pour cette votation et félicite chaleureusement tous les élus qui accompliront leur mandat avec conviction.

| parti UDC, Tramelan

PARTI SOCIALISTE DE TRAMELAN Remerciements

Le parti socialiste de Tramelan remercie chaleureusement les nombreuses personnes qui ont apporté leur soutien à nos candidats au Conseil municipal et au Conseil général. Grâce à vous, nous avons pu garder nos trois sièges au Conseil municipal et obtenir 13 sièges au Conseil général.

Durant les quatre ans à venir nous continuerons de défendre les valeurs de gauche comme la défense d'un service public pour tous, une formation de

qualité, une politique sociale et des impôts équitables ou encore le développement des énergies renouvelables. A l'avenir aussi, nous continuerons de mettre l'humain au centre de nos priorités.

Nous félicitons et remercions tous nos élus et en particulier les trois nouvelles élues féminines. Chacune et chacun s'engagera dans le but de faire de Tramelan un village où il fait toujours bon vivre. | parti socialiste de Tramelan

Un nouveau médecin au cabinet des Lovières

La Fondation Pro-Médicale a l'avantage de signaler à la population de Tramelan et environs qu'un nouveau médecin généraliste viendra compléter l'équipe du Centre Médical des Lovières.

En effet, dès le début du mois de janvier 2019, le D^r Jean-François Flick entrera en fonction et sera présent au cabinet du lundi au jeudi.

Alsacien d'origine et formé essentiellement à Strasbourg, J.-F. Flick est docteur en médecine, spécialisé en médecine

générale, avec pratiques complémentaires en acupuncture et médecine manuelle. Il a pratiqué la médecine en cabinet rural, en milieu hospitalier, gériatrique et psychiatrique.

Agé de 50 ans, le docteur Flick est marié et père de quatre grands enfants. Il parle couramment le français et l'allemand et possède de bonnes connaissances d'anglais.

La Fondation Pro-Médicale se réjouit d'accueillir le D^r Flick très bientôt et espère que la population lui réservera un bon accueil.

Saint-Nicolas

Saint Nicolas et son acolyte le Père Fouettard visiteront les enfants et les familles de Tramelan le vendredi 7 décembre dès 17 h 30.

Pour recevoir leur visite, merci de vous inscrire: 032 487 41 48 ou paroisse-tramelan@bluewin.ch.

PAROISSE RÉFORMÉE DE TRAMELAN

Vente des missions Remerciements

Les responsables de la paroisse réformée tiennent à remercier très chaleureusement ceux et celles qui ont contribué à la réussite de la vente.

La recette de la journée s'élève à 5531 fr. 10, dont il faudra bien entendu déduire les frais pour connaître le montant exact du bénéfice.

Aux privés qui ont apporté des pains, tresses et pâtisseries «maison», des tricots ou des bricolages, aux commerçants qui ont offert des marchandises, à tous les visiteurs qui sont venus acheter ou consommer ce qui avait été préparé, à toute l'équipe bénévole qui, une fois de plus, a veillé à la bonne marche de la vente, le conseil de paroisse et le comité d'organisation expriment leur profonde gratitude pour tant de générosité, de solidarité et de disponibilité!

ÉGLISE MENNONITE TRAMELAN Vente de l'Avent

Samedi 1^{er} décembre aura lieu à la Marelle la traditionnelle Vente de l'Avent de l'église mennonite. Vous y êtes tous cordialement invités et nous nous réjouissons de vous y accueillir.

Vous trouverez à nos stands une grande variété de pains paysan, tresses, tourtes, pâtisseries, un beau choix de magnifiques couronnes de l'Avent et autres arrangements, bougies et décorations de Noël ainsi qu'un comptoir de nombreux livres. Profitez de la présence de notre maître affûteur pour lui confier

vos couteaux, ciseaux, haches, serpettes, etc.! Ambiance chaleureuse garantie! Vous aurez bien entendu la possibilité de vous restaurer dès 8h pour le petit-déjeuner et dès 11 h 45 pour le dîner (viande hachée, cornettes, purée de pommes, délicieux desserts). Nous nous réjouissons de vivre avec vous quelques moments de partage autour d'un repas ou d'une tasse de café. Des animations pour les enfants sont prévues durant toute la journée. Cordiale invitation!

EN SALLES

AU CINÉMATOGRAPHE À TRAMELAN	AU ROYAL À TAVANNES
------------------------------	---------------------

VOX HUMANA – DER KLANG DER STIMME
 VENDREDI 30 NOVEMBRE, 18 H

de Bernard Weber. Vox humana raconte l'histoire de quatre personnes qui, chacune à sa manière, recherchent la magie de la voix. En VO s.-t. 6 ans (sugg. 12). Durée 1 h 22.

LES VEUVES (WIDOWS)
 VENDREDI 30 NOVEMBRE, 20 H 30
 SAMEDI 1^{ER} DÉCEMBRE, 21 H
 DIMANCHE 2 DÉCEMBRE, 17 H

de Steve Mac Queen, avec Michelle Rodriguez, Elizabeth Debicki, Colin Farrell, Liam Neeson. Quatre femmes n'ont rien en commun à part une dette laissée par leurs maris criminels morts. Vivant dans le Chicago d'aujourd'hui, au milieu d'un temps incertain, elles créent des tensions... En français. Durée 2 h 10.

LE GRINCH
 SAMEDI 1^{ER} DÉCEMBRE, 15 H ET 19 H
 DIMANCHE 2 DÉCEMBRE, 14 H

de Yarrow Cheney et Scott Mosier. Chaque année à Noël, ils viennent perturber sa tranquillité solitaire avec des célébrations toujours plus grandioses, brillantes et bruyantes. Quand les Grinch déclarent qu'ils vont célébrer Noël trois fois plus fort cette année, le Grinch réalise qu'il n'a plus qu'une solution pour retrouver la paix et la tranquillité: il doit voler Noël. En français. Pour tous. Durée 1 h 30.

MAUVAISES HERBES
 DIMANCHE 2 DÉCEMBRE, 20 H
 LUNDI 3 DÉCEMBRE, 20 H
 JEUDI 6 DÉCEMBRE, 20 H

de Kheiron, avec Catherine Deneuve, André Dussollier. Wael, un ancien enfant des rues, vit en banlieue parisienne de petites arnaques qu'il commet avec Monique, une femme à la retraite qui tient visiblement beaucoup à lui. En français. 10 ans (sugg. 12). Durée 1 h 40.

ASTÉRIX, LE SECRET DE LA POTION MAGIQUE
 MERCREDI 5 DÉCEMBRE, 16 H ET 20 H
 JEUDI 6 DÉCEMBRE, 18 H

de Louis Clichy et Alexandre Astier. A la suite d'une chute lors de la cueillette du gui, le druide Panoramix décide qu'il est temps d'assurer l'avenir du village. Accompagné d'Astérix et Obélix, l'entrepreneur de parcourir le monde gaulois à la recherche d'un jeune druide talentueux à qui transmettre le Secret de la Potion Magique. En français. Durée 1 h 25.

KURSK
 JEUDI 6 DÉCEMBRE, 20 H 15

de Thomas Vinterberg, avec Léa Seydoux, Colin Firth, Matthias Schoenaert. Kursk relate le naufrage du sous-marin nucléaire russe K-141 KURSK, survenu en mer de Barents le 12 août 2000. Tandis qu'à bord du navire endommagé 23 marins se débattent pour survivre, au sol, leurs familles luttent désespérément contre les blocages bureaucratiques. En français. 12 ans. Durée 1 h 57.

MILLENIUM – CE QUI NE ME TUE PAS
 JEUDI 29 NOVEMBRE, 20 H
 VENDREDI 30 NOVEMBRE, 20 H
 SAMEDI 1^{ER} DÉCEMBRE, 21 H
 DIMANCHE 2 DÉCEMBRE, 17 H

de Fede Alvarez, avec Claire Foy, Sverrir Gudnason, Lakeith Stanfield. Figure culte et personnage principal de la fameuse série des romans Millennium créée par Stieg Larsson. Lisbeth Salander fera son retour au cinéma dans *The Girl in the spider's web*, première adaptation sur grand écran du récent best-seller au succès planétaire de David Lagercrantz. En français. 16 ans (14 acc.). Durée 1 h 52.

LES CHATOUILLES
 SAMEDI 1^{ER} DÉCEMBRE, 17 H
 DIMANCHE 2 DÉCEMBRE, 20 H
 MARDI 4 DÉCEMBRE, 20 H

d'Andréa Bescond, Eric Métayer. avec Andréa Bescond, Karin Viard, Clovis Cornillac, Pierre Deladonchamps. Odette a huit ans, elle aime danser et dessiner. Pourquoi se méfierait-elle d'un ami de ses parents qui lui propose de «jouer aux chatouilles»? Adulte, Odette danse sa colère, libère sa parole et embrasse la vie... En français. 12 ans (sugg. 14). Durée 1 h 43.

LES BONNES INTENTIONS
 JEUDI 6 DÉCEMBRE, 20 H

de Gilles Legrand, avec Agnès Jaoui, Alban Ivanov, Michèle Moretti. Isabelle est la mère de deux adolescents qui grandissent dans un environnement protégé. Elle met toute son énergie dans son engagement social en donnant bénévolement des cours de français à des immigrés. En français. 8 ans (sugg. 14). Durée 1 h 43.



FOOTBALL CLUB COURTELARY

Vente de Noël des filles



Existe-t-il une meilleure façon d'accueillir l'hiver qu'en dégustant un bon vin chaud accompagné d'un morceau de cake ? L'équipe féminine du FC Courtelary a le grand plaisir de vous convier à sa vente de Noël, le samedi 8 décembre de 9 h à 14 h. Ses stands se situeront devant la boulangerie Leuenberger et devant Denner Satellite à Courtelary.

Vin chaud, soupe aux pois, soupe à la courge, pâtisseries, viennoiseries et plus seront de la partie, avec possibilité de prendre à l'emporter. Le FCC Women compte sur vous.

Samedi 8 décembre
De 9 h à 14 h
Courtelary
devant la boulangerie
Leuenberger
et devant Denner Satellite

HOCKEY CLUB SAINT-IMIER

Premier tour bouclé par une défaite

Saint-Imier n'a pas résisté au style de jeu bien différent impliqué par les Bernois de Berthoud. Les hommes de Michael Neiningger ne se sont pas adaptés à ce style âpre, rugueux et combatif qui n'est pas le leur. S'ils ont bien résisté aux assauts des joueurs locaux durant le premier vingt, les Bats sont passés à côté de leur sujet lors de la période médiane.

Au plus fort de la pression des véloces joueurs de Berthoud, les Imériens ont lâché prise, se trouvant en retard dans toutes les phases de jeu. Le score a alors pris de l'ampleur en leur défaveur. Le jeu physique de Berthoud s'est illustré par une charge beaucoup trop appuyée, à la limite de l'agression commise par Kevin Leuenberger. Victime de celle-ci, Sam Leuenberger, le défenseur imérien a dû être transporté à l'hôpital. Diagnos-

tic: une commotion, et ceci sans que le Bernois ne soit sanctionné.

Les maîtres de céans se sont aussi montrés plus volontaires que Mathias Abgottspon et les siens. « Ils n'ont pas arrêté leur pression durant les soixante minutes de jeu, ils étaient sur chaque puck, sur chaque mètre carré et nous ne l'avons pas fait. Le deuxième tiers nous fut fatal, nous sommes passés à travers. C'est une défaite comme une autre, mais nous devons apprendre de celle-ci, et aussi nous montrer plus réalistes, arrêter de vouloir marquer des beaux buts, mais marquer peut importer comment, finalement c'est ce qui compte », analysait Abgottspon.

Saint-Imier termine donc son premier tour par une défaite. Mais avec 19 points et 11 matches joués à l'extérieur sur 13, on peut sans autre dire

que le bilan est positif, à ce stade-là du championnat. Le second tour débute ce samedi avec la venue d'Adelboden. Pour rappel, les Imériens l'avait emportés 4 à 3 en prolongation. | *gd*

Berthoud - Saint-Imier I _____ 6-2
Corgémont - Saint-Imier II _____ 6-2
Mosk. A Saint-Imier - Franches-M. _____ 7-6
Filles Forward-Morges - St-Imier _____ 6-9

Samedi 1^{er} décembre
18 h: Saint-Imier I - Adelboden
21 h: Saint-Imier II - Courrendlin
Nov. A 12 h 15: Saint-Imier - Moutier
Mini. A 14 h 45: Saint-Imier - Le Locle
Mosk. A 14 h 45: La Chx-de-Fds - St-I

Dimanche 2 décembre
Nov. A 11 h 30: St-Imier - Del.-Vallée
Filles 15 h 30: Saint-Imier - Meyrin
JA 18 h 15: St-Imier - Fr.-Montagnes

Jeudi 6 décembre
20 h 15: Franches-M. I - Saint-Imier I

HOCKEY CLUB CORGÉMONT

Victoire lors du derby de la Suze

Les Curgismondains affrontaient samedi passé le HC Saint-Imier II. Les hommes de Paratte avaient à cœur de l'emporter pour ne pas laisser leur adversaire du jour s'échapper au classement.

Dans le premier tiers, Corgémont a d'entrée mis une forte pression sur son adversaire. Un travail récompensé par l'ouverture du score par Pauli en supériorité numérique. Dans le reste du tiers, marqué par de nombreuses pénalités, Saint-Imier a recollé au score en supériorité numérique. Un retour de courte durée car Corgémont a repris l'avantage seulement vingt-cinq secondes après l'égalisation.

Une réussite qui a permis aux Curgismondains de regagner le vestiaire avec une lon-

gueur d'avance. La deuxième période a commencé fort pour Corgémont avec un but après seulement vingt-deux secondes de jeu. Peu après la mi-match, les hommes de Paratte prenaient même trois longueurs d'avance en marquant en double supériorité numérique. Un but qui a endormi les Curgismondains.

Cette baisse de rythme a permis aux Imériens de réduire l'écart et d'entretenir l'espoir d'un retour dans le dernier tiers. Mais dans la dernière période, Corgémont a retrouvé ses esprits et deux buts en milieu de tiers ont permis aux hommes de Paratte de s'assurer la victoire.

Corgémont - Saint-Imier _____ 6-2

HC CORTÉBERT

Les Tornades victorieuses

Ce dimanche les Tornades de Cortébert recevaient Vallorbe, une équipe difficile. Cortébert emmené par son coach Craps a ouvert la marque dès la première minute. L'équipe a continué à faire pression, mais Vallorbe a égalisé avant le premier thé. Le capitaine Allan Vuittel à su trouver les bons mots pour attaquer le deuxième tiers et dès son lancement, les Tornades ont marqué à trois reprises. Le deuxième tiers s'est terminé avec le score de 5 à 1. Le troisième tiers a été très disputé mais c'est finalement Cortébert qui en est sorti victorieux. A noter: 4 points de Loïc Pauli et 3 points de Gil Schär.

Cortébert - Vallorbe _____ 10-5

Mardi 4 décembre
20 h, Saint-Imier: Cortébert - Ins

HOCKEY CLUB REUCHENETTE

La qualité a surpassé le nombre

Encore un match en semaine pour les Pérysans, cette fois contre les Vaudois de Vallorbe. Alain ouvre la marque à la 21^e seconde, pour le plus grand bonheur des quelques supporters présents ce mercredi 21 novembre.

Le soufflet retombe très rapidement car en trois minutes l'adversaire parvient à percer la défense des Bas-Vallonniers à trois reprises, puis à la 15^e minute également. Mais le capitaine Fabian remet ses coéquipiers sur le bon rail à la 16^e minute puis le coach Jérémie réduit encore l'écart à la 19^e minute. Dans le tiers médian, les deux équipes marquent toutes les deux deux goals, (Fabian et Kevin pour Reuchenette). Le suspense

est à son comble lorsqu'Elia égalise à la 50^e minute. La déviance arrive finalement par Kevin à la 54^e minute, le tout émaillé par un pétage de plomb d'un joueur adverse.

Un match de folie

Samedi 24 novembre, les gars de Bohnen se sont rendus à la patinoire de Neuchâtel et, comble de l'incompréhension, sur les 21 licences valables pour le club, seuls huit joueurs et un gardien étaient présents. Certains étaient en équipe suisse de inline hockey, d'autres blessés ou malades et d'autres n'avaient aucune excuse valable.

Le match a été très ardu et épuisant pour ces neuf vaillants gaillards et pourtant,

c'est Jérémie qui a ouvert la marque pour les Pérysans à la 4^e minute. Mais ensuite, Ins a incrit trois buts dans ce premier tiers avant que le capitaine Fabian ne réduise le score à la 19^e minute. Le tiers médian a été très peu productif, mais malgré le nombre de tirs au but tentés par les Bas-Vallonniers, c'est Ins qui a marqué peu avant la deuxième pause. Dans le dernier tiers, en deux minutes et sept secondes Romain, puis Kevin trois fois et Fabian ont réussi à prendre l'avantage sur l'adversaire, laissant Ins à trois longueurs derrière eux. Une ambiance de folie a régné à ce moment-là. Kevin a marqué deux buts et Ins scora encore à la 59^e. Un dernier tiers de folie, où les joueurs du HC Reuchenette ont fait de la maxime « ce n'est pas le nombre qui compte mais la qualité » leur leitmotiv. Merci les gars.

Fond'air

N'oubliez pas de vous inscrire pour notre Fond'air traditionnelle du 17 décembre, 1^{er} service 18 h 30, 2^e service 20 h au 079 451 02 20 de 18 h à 20 h 30. | *Vv'ad*

Reuchenette - Vallorbe _____ 7-6
Ins - Reuchenette _____ 5-9

Samedi 1^{er} décembre
20 h 15, Tissot Arena:
Reuchenette - Le Fuet-Bellelay

HOCKEY CLUB TRAMELAN

Trois points de plus au compteur

Samedi passé, la première équipe recevait l'équipe de Valais Chablais III classée au second rang de son groupe régional. Une rencontre intéressante pour les deux formations à ce niveau de jeu avec un intérêt pour les joueurs et le public à comparer leur valeur.

Ce soir-là, l'entraîneur Bergeron a dû composer avec l'absence de quelques bons éléments blessés et l'on pouvait se demander si l'équipe allait tenir le coup. Immédiatement, les jeunes Tramelots ont surpris les visiteurs par leur vitesse d'exécution et leur volonté de prendre les distances.

Le premier tiers a donc été à l'avantage du team local qui a obtenu deux réussites par le jeune Beruwalage d'abord puis par Dick quelques minutes après. Les visiteurs ont été quelque peu surpris avant de s'adapter au jeu qu'on leur imposait. Les Valaisans ont tenté de revenir au score mais l'arrière-garde locale était organisée avec un Gigon attentif et efficace devant sa cage.

En fait, durant les deux tiers restants, les équipes se sont neutralisées avec des offensives de part et d'autre. Il faut constater toutefois que les Tramelots n'ont pas saisi les occasions pour creuser l'écart en supériorité numérique.

En effet, dans le tiers médian, jouant à cinq contre quatre durant quelques minutes puis à cinq contre trois, le HCT n'a pas su saisir sa chance d'augmenter le score. Dommage ! Dans ce domaine, il reste encore du travail à effectuer pour parvenir à une meilleure efficacité. Mais samedi, l'essentiel était de conserver l'avantage jusqu'au terme de la partie pour obtenir les trois points en jeu. A ce stade, à mi-chemin du championnat, nous constatons que l'équipe tramelote tient la route avec 11 parties et 25 points, se situant au second rang du groupe 1 derrière Sarine. Samedi, ce sera déjà le match retour à l'extérieur face au Locle.

Défaite sans conséquence pour l'équipe féminine

En 3^e ligue, l'équipe réserve du HCT a dû plier face à l'équipe des Enfers-Montfaucon et se classe au 6^e rang avec 16 points. L'équipe féminine du HCT a subi une défaite de justesse lors de son déplacement à Sierre, mais elle occupe toujours la tête du groupe avec 21 points. Super !

Les Juniors Top (3^e/22 pts) ont battu SenSee. Les Minis A (4^e/12 pts) ont aisément pris la mesure de Fleurier avant de recevoir Franches-Montagnes dimanche matin. Les Moskitos A ont battu de justesse Fleurier. Enfin, les Piccolos du HCT

ont effectué un bon tournoi à Saint-Imier, regroupant quatre équipes régionales avec deux rencontres gagnées et une à égalité. Bravo à ces jeunes hockeys et à leurs entraîneurs !

2^e I. Tramelan - Valais Chablais III _____ 2-0
3^e I. Tramelan II - Les Enfers-M. _____ 2-4
SWHL C Sierre - Tra. Ladies _____ 4-3
JTop SenSee Futur - Tramelan _____ 1-4
Mini. A Fleurier - Tramelan _____ 3-14
Mosk. A Tramelan - Fleurier _____ 9-8
Piccolos Tramelan - Saint-Imier _____ 10-1
Piccolos Tramelan - Moutier _____ 7-6
Piccolos Tramelan - Franches-M. _____ 5-5

Samedi 1^{er} décembre
2^e I. 17 h 30: Le Locle - Tramelan
SWHL C 17 h: Tra. Ladies - Neuchâtel
Mosk. A 11 h 15: Franches-M. - Tram.

Dimanche 2 décembre
3^e I. 17 h 30: Courtételle - Tramelan
JTop 17 h: Tramelan - Sierre Team VS
Mini. A 8 h 45: Tramelan - Franches-M.

Vendredi 7 décembre
3^e I. 20 h 15: Tram. II - Pts-de-Martel

CLUB PATINAGE TRAMELAN

Coupe des Franches-Montagnes

Entourées par Cécile Grossenbacher, les filles peuvent être fières de leurs résultats lors de la coupe des Franches-Montagnes ce week-end.

Résultats

Interbronze B (16 patineuses): 4^e Sina Blaich, 12^e Elodie Donzè. Acier B (6 patineuses): 4^e Sarah Mathez. Cuivre BB (15 patineuses): 1^{er} Cloé Bartlomé, 2^e Sara Scheurer, 4^e Maria Andrade, 5^e Vicky Cuenin. Cuivre A (16 patineuses): 9^e Catalina Gerber, 13^e Cemre Saveren. Chrome (11 patineuses): 1^{er} Lya Guenot, 2^e Romy Scheurer, 5^e Julie Bartlomé, 7^e Calista Vuilleumier.

Délai sport
LUNDI SOIR

FSG SAINT-IMIER

63 médailles pour la saison 2018

Les athlètes de la FSG Saint-Imier ont terminé la saison avec la participation à la 5^e manche de la CJAJB à Tavannes le 8 septembre dernier et aux championnats multiples à Alle le 29 septembre. De plus, Coralie Rohrer a participé aux championnats suisses à Frauenfeld dans la catégorie U18W le 8 septembre.

CJAJB

U10W: 4^e Amy-Lou Terraz, 5^e Aline Dias, U12W: 1^{er} Deborah Pasquier, 2^e Elodie Rosselet, U14W: 1^{er} Sara Drndar, 2^e Cassandra Pasquier, U16W: 1^{er} Mélissa Rosselet, U8M: 1^{er} Leandro Dias, U14M: 1^{er} Mathieu Chatelain, U16M: 4^e Raphaël Chatelain. Classement général de la CJAJB (participation à 4 concours sur 5): U10W: 4^e Aline Dias, U12W: 1^{er} Elodie Rosselet, 2^e Deborah Pasquier, U14W: 1^{er} Sara Drndar, 2^e Cassandra Pasquier, U16W: 1^{er} Mélissa Rosselet, U8M: 1^{er} Leandro Dias, U14M: 2^e Mathieu Cha-

telain, U16M: 2^e Raphaël Chatelain.

Championnats jurassiens multiples

U12W: 9^e Elodie Rosselet, 10^e Deborah Pasquier, U12M: 2^e Emir Drndar, U16M: 4^e Raphaël Chatelain. Classement général de la Coupe Jeunesse AJA (participation à 3 concours sur 4): U12W: 3^e Elodie Rosselet, 6^e Deborah Pasquier, U12M: 2^e Emir Drndar, 13^e Noa Burki, U14M: 4^e Mathieu Chatelain, 11^e Dan Christen.

Championnats suisses à Frauenfeld U18W:

Coralie Rohrer a terminé 8^e au lancer du poids avec 11.51 mètres et 10^e au lancer du disque avec 28.94 mètres.

Un grand bravo à tous les athlètes pour leurs magnifiques résultats, leur assiduité et leur engagement tout au long de l'année 2018. Nous sommes très fiers d'eux.

| les entraîneurs



Debout sur le banc, de gauche à droite: Sara Drndar, Coralie Rohrer, Cassandra Pasquier, Mélissa Rosselet, Raphaël Chatelain, Mathieu Chatelain, Matthieu Salgat. Au milieu: Marc Pasquier et Anabela Pasquier (entraîneurs), Amy-Lou Terraz, Leandro Dias, Aline Dias, Deborah Pasquier, Solène Mafille, Emir Drndar, José Dias et Brigitte Rosselet (entraîneurs). 3^e rang: Sophie Meyer, Joël Mayor et Elodie Rosselet.

UNION SPORTIVE VILLERET

Souper de soutien réussi



De gauche à droite: Florian Kämpf (président), Roland Collombin et Eddy Baillifard

Le souper de soutien s'est déroulé le samedi 17 novembre à la halle de gymnastique à Villeret. Une soirée marquée par les présences exceptionnelles du « pape » de la raclette Eddy Baillifard et de l'ancien champion de ski Roland Collombin.

Cette année, ce sont plus de 200 personnes qui se sont déplacées pour cette soirée! Le comité avait décidé de gâter les invités avec un menu valaisan, une grande tombola ainsi qu'une animation musicale durant toute la soirée. Pendant l'apéritif, les convives ont eu l'occasion d'échanger et de garder un souvenir photo avec les deux invités exceptionnels, avant d'écouter Roland Collombin narrer les événements marquants de sa carrière ainsi que quelques anecdotes.

Par la suite, c'est une interview de Christian Constantin, spécialement prévue pour l'US Villeret qui a été projetée durant le repas. De quoi laisser d'excellents souvenirs aux nombreuses personnes présentes, car l'US Villeret a beau jouer au « village de Gaulois » comme vu dernièrement dans la presse, le club a une fois encore montré qu'il ne fait pas les choses à moitié et qu'il parvient à se développer au fil des années.

L'ensemble de l'Union sportive Villeret remercie chaleureusement ses généreux sponsors, les bénévoles ainsi que toutes les personnes présentes samedi dernier. Nous nous réjouissons de vous retrouver l'année prochaine au bord des terrains ainsi qu'aux nombreuses manifestations organisées pour notre 50^e anniversaire.

FSG TRAMELAN

Le poids du porc était de 117,550 kg

Le tirage au sort a donné le classement suivant: 1. Baumann Nathalie, Les Rottes 1, Tramelan, à 0 g.; 2. Guadagnino Santo, Places 13, Tramelan, à 0 g.; 3. Grossenbacher Stephan, Sous-la-Lampe 22, Tramelan, à 8 g.; 4. Mast Martine, rue des Prés 61, Tramelan, à 10 g.; 5. Bürgli Walter, Envers 13, Corgémont, à 50 g.; 6. Voirol Antinette, Grillons 6, Tramelan, à 50 g.; 7. Klopfenstein Aaron, Ch. Des Longines 9, Corgémont, à 50 g.; 8. Ackermann Raoul, Le Saucy 7, Les Reussilles, à 50 g.; 9. Houlmann René, Industrie 12, Tramelan, à 50 g.; 10. Baumann Eric, Les Rottes 1, Tramelan, à 50 g.; 11. Vuilleumier Sylvia, Les Reussilles 6d, Les Reussilles, à 50 g.; 12. Desvoignes

Sonia, Tilleuls 11, Tavannes, à 50 g.; 13. Tièche Maurice, Virgile-Rossel 49, Tramelan, à 50 g.; 14. Nicolet Sarah, Impasse du Champ-Gevin, Vesin, à 50 g.; 15. Strahm Alex, Les Reussilles 1, Les Reussilles, à 50 g.; 16. Oberli Laurent, Printanière 2, Tramelan, à 50 g.; 17. Graf Christiane, Jegensdorfstrasse 31b, Mattstetten, à 50 g.; 18. Rebetz Hélène, La Sagne au Droz 1, Les Genevez, à 50 g.; 19. Meyrat Gisèle, Lovières 8, Tramelan, à 50 g.; 20. Noirjean Renée, Helvétie 46, La Chaux-de-Fonds, à 50 g.; 21. Bouverat Nadia, route de Sonceboz 24b, La Heutte, à 50 g.; 22. Basso Pierre-Alain, Plânes 12, Tramelan, à 50 g.; 23. Capelli Mélanie, Grand-Rue 70, Tramelan, à 50 g.; 24. Nico-

let Christine, Courtelary 32, Tramelan, à 50 g.; 25. Klopfenstein Andrea, Chemin Des Longines 9, Corgémont, à 50 g.; 26. Munsch Martine, Grand-Rue 133, Tramelan, à 50 g.; 27. Wyss Jean-Noël, Grand-Rue 160, Tramelan, à 50 g.; 28. Gerber Liliane, Nord 34, Tramelan, à 50 g.; 29. Ramseyer Frank, Deutes 8, Tramelan, à 50 g.; 30. Jeannotat Gabrielle, Deutes 39, Tramelan, à 50 g.; 31. Basso Pierre-Alain, Plânes 12, Tramelan, à 50 g.; 32. Kohler Jacqueline, Champ-Fleuri 2, Tramelan, à 50 g.

Les prix seront distribués prochainement. La FSG Tramelan profite de remercier les nombreux participants de leur soutien ainsi que tous ses membres. Félicitations à tous! | le comité

HALTÉROPHILIE CLUB TRAMELAN

Les Tramelots ont envahi le podium à Lausanne

Le club d'haltérophilie de Tramelan a dominé le championnat romand avec dix titres et deux nouveaux records

Tramelotes titrées

Catégorie 63kg: Tschan Kimy, 109kg, nouveau record de la catégorie. Catégorie 69 kg: Kämpf Valérie, 117kg.

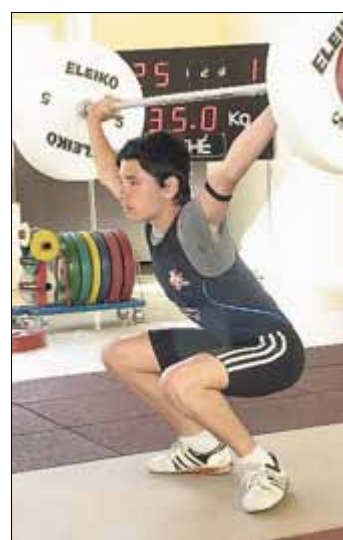
Tramelots titrés

Catégorie 45 kg: Borel Alexandre, 91 kg, nouveau record de la catégorie, 2^e Vaucher Dorian, 41 kg. Catégorie 56 kg: Gagnebin Julien, 136 kg. Catégorie 62kg: Fiaux

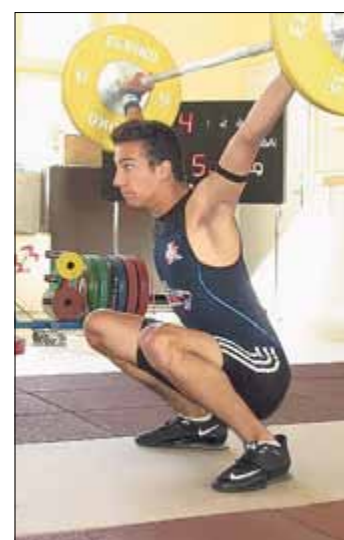
Dwayne, 147 kg, 2^e Court Jonathan, 143 kg, 3^e Châtelain Xavier, 130 kg. Catégorie 77kg: 3^e Châtelain Yannick, 149 kg. Catégorie 85kg: 6^e Châtelain Stéphane, 148 kg. Catégorie 105 kg: Tschan Yannick, 270 kg. Minime: Vaucher Dorian, 115.1 pts. Ecolier: Borel Alexandre 166.9 pts. Cadet: Gagnebin Julien, 210.8 pts. Elite: Tschan Yannick, 304.2 pts.

Par équipe

Junior: 1^{er} Tramelan 36 pts, 2^e Lausanne 30 pts. Elite: 1^{er} Tramelan 46 pts, 2^e Lausanne 27 pts, 3^e La Chaux-de-Fonds 25 pts, 4^e Neuchâtel 21 pts. Interclubs: 1^{er} Tramelan 111 pts, 2^e Lausanne 69 pts, 3^e La Chaux-de-Fonds 37 pts, 4^e Neuchâtel 21 pts, 5^e Crescier, 16 pts, 6^e Moutier 9 pts.



Alexandre Borel, espoir local



Dwain Fiaux, espoir local

VBC TRAMELAN

D 3^e I. Tram. - La Suze M23 3-1
D M15 Porren. A - Tramelan 3-0

Vendredi 30 novembre

D COUPE 20h45, Marelle: Tramelan - VFM

Samedi 1^{er} décembre

D M15 11h, CL Saignelégier: Tramelan - La Suze mixte

D M19 16h, EP Mervelier: Val Terbi - Tramelan

Dimanche 2 décembre

D 3^e ligue 14h, Lac: VEBB - Tramelan

Retrouvez le journal de la semaine dernière sur

BECHTEL-IMPRIMERIE.CH

URGENCES

PHARMACIES DE GARDE

AMAVITA TRAMELAN
24 h sur 24:
 du vendredi 30 novembre à 18 h 30
 au vendredi 7 novembre à 18 h 30
Dimanche et fériés:
 11 h-12 h, 19 h 15-19 h 30
 058 878 23 50

PHARMACIEPLUS DU VALLON

SAINT-IMIER
Samedi 1^{er} décembre:
 13 h 30-16 h, 19 h-19 h 30
Dimanche 2 décembre:
 11 h-12 h, 19 h-19 h 30
Fériés: selon horaire du dimanche
 032 942 86 86

AMBULANCE ET URGENCES

144

MÉDECINS DE GARDE

ORVIN, SAUGE ET ROMONT
24 heures sur 24 0900 900 024
 www.cabinetdurgencesbienne.ch

DE RENAN À PÉRY-LA HEUTTE

24 heures sur 24 032 941 37 37

TRAMELAN

En semaine: 18 h-8 h
Samedi, dimanche, jeudi
 et jours fériés: 24 heures sur 24
 0900 93 55 55

PERMANENCES DES SERVICES FUNÉBRES

VALLON DE SAINT-IMIER
 0800 225 500, Par8: 0848 778 888

SERVICE D'URGENCE DENTISTES

032 466 34 34

SOINS À DOMICILE

SAMAIDD VALLON DE SAINT-IMIER
 aide et maintien à domicile,
 soins en diabétologie
 079 439 28 95, 032 941 41 21
 samaidd@bluewin.ch
 www.samaidd.com

SASDOVAL
 SAINT-IMIER, rue de Jonchères 60
 032 941 31 33, sasdovall@bluewin.ch
 www.sasdovall.ch

SERVICE DU BAS-VALLON
 032 358 53 53
 tél. national 0842 80 40 20
 secretariat@sasdbasvallon.ch
 www.sasdbasvallon.ch

GARAGE DE SERVICE

032 489 28 28, 0800 140 140

LOISIRS

ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

TRAMELAN rue du Pont 20
Jeudi: 16 h-18 h
Vendredi: 17 h-21 h

CENTRE ANIMATION JEUNESSE

PÉRY-LA HEUTTE
Mercredi: 13 h-18 h
Jeudi: 13 h 30-18 h
Vendredi: 13 h-22 h
 www.cajperj.wix.com

CENTRES DE RECHERCHES, DOCUMENTATION ET ARCHIVES

CEJARE
 SAINT-IMIER rue du Midi 6
 Sur rendez-vous, en principe:
lundi et mercredi: 9 h-17 h
 032 941 55 45
 cejare@cejare.ch
 www.cejare.ch

MÉMOIRES D'ICI
 SAINT-IMIER rue du Midi 6
Lundi et jeudi: 14 h-18 h
 032 941 55 55
 contact@m-ici.ch
 www.m-ici.ch

ESPACE JEUNESSE ERGUËL

SAINTE-IMIER Baptiste-Savoie 21

Mercredi: 14 h-18 h 30 (ou animations mobiles: Place de l'Esplanade, Saint-Imier ou Place du Collège de Courtelary)
Un jeudi sur deux: 15 h 15-18 h 30
Vendredi: 15 h 15-18 h 30 (ou animations mobiles: Place de l'Esplanade, Saint-Imier ou Place du Collège de Courtelary)

espacejeunesse@saint-imier.ch
 www.e-j-e.ch

BIBLIOTBUS UPJ

www.bibliobus.ch

CORGÉMONT gare
Mardi 8 janvier: 15 h-17 h

LA FERRIÈRE commune
Samedi 1^{er} décembre: 9 h 45-11 h 45

FRINVILLIER
Mardi 11 décembre: 16 h 30-17 h 15

ORVIN centre du village
Mardi 11 décembre: 17 h 45-19 h 30
 En cas de route fermée ou de travaux,
 le bibliobus peut s'arrêter à la rue des
 Longchamps, derrière le Temple.

PLAGNE ancienne école primaire
Vendredi 14 décembre: 17 h 30-19 h 15

ROMONT entrée du village
Vendredi 14 décembre: 16 h-17 h

SONCEBOZ commune
Mardi 18 décembre: 16 h 30-19 h 30

VAUFFELIN place du village
Vendredi 14 décembre: 14 h 30-15 h 30

BIBLIOTHÈQUES

CORMORET collège
Mardi: 17 h-18 h 30

CORTÉBERT
 école, rez-de-chaussée
Mercredi: 13 h 30-14 h, 19 h 30-20 h

COURTELARY
 collège
Lundi: 15 h-17 h 30
Mardi: 17 h-19 h
Jeudi: 15 h-16 h 30
Vendredi: 9 h 30-10 h 30

BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE
SAINTE-IMIER rue du Marché 6
Mercredi: 14 h-18 h
Jeudi et vendredi: 9 h-11 h et 14 h-18 h
1^{er} samedi du mois: 10 h-11 h 30
 Située dans le bâtiment
 du Relais culturel d'Erguël,
 la Bibliothèque régionale
 vous accueille sur trois étages.
 032 941 51 41
 bibliotheque@saint-imier.ch
 www.saint-imier.ch/bibliotheque
 Catalogue en ligne: nouveautés

SONVILLIER
 collège
Lundi: 17 h 30-19 h 30
Mercredi: 16 h-18 h

PÉRY-LA HEUTTE
 collège
Mardi: 15 h 15-17 h 15
Jeudi: 17 h-19 h

VILLERET
 rue principale 20
Mardi: 9 h-10 h, 15 h-18 h
Jeudi: 18 h 15-19 h 15

CHEZ CAMILLE BLOCH LA CHOCOLATERIE À CROQUER

COURTELARY Grand-Rue 21

PARCOURS DÉCOUVERTE,
 BISTROT ET SHOP
Mardi-dimanche: 10 h-18 h 30
Lundi, durant les périodes de vacances régionales et jours fériés: 10 h-18 h 30

Fermetures annuelles: 25 et 26 déc.,
 1^{er} et 2 janvier, deux semaines en janvier

032 945 13 13
 welcome@chezcamillebloch.swiss
 www.chezcamillebloch.swiss

GYMNASTIQUE DES AÎNÉS

CORGÉMONT halle de La Combe

Gym Tonic: mercredi 14 h-15 h
Gym Fit: mercredi 9 h-9 h 55
Gym Seniors: mercredi 10 h-10 h 55
 Si vous avez 55 ans et plus, dames et messieurs, les leçons sont ouvertes à tout le monde. L'expérience vous tente? Venez nous rejoindre.

079 237 21 04

ORVIN halle
Lundi: 16 h 30

PÉRY-LA HEUTTE halle de Péry
Lundi: 14 h 15
 Leçons ouvertes à tout le monde.

LUDOTHÈQUE

SAINTE-IMIER rue du Marché 6
Mercredi et vendredi: 15 h-18 h

Maria Concetta Houriet, responsable
 032 941 51 41, www.saint-imier.ch/
 index.php/fr/vivre/ludotheque

MÉDIATHÈQUE CIP

TRAMELAN Chemin des Lovières 13
1^{er} samedi du mois: 9 h-12 h
Lundi-vendredi: 13 h-18 h
Mercredi: 13 h-20 h

032 486 06 06, cip@cip-tramelan.ch
 cip-tramelan.ch

MUSÉES

JEANGUI ARCHIVES
ANABAPTISTES chapelle
 Sur réservation.
 079 797 33 53, e.rm.geiser@bluewin.ch

LONGINES SAINT-IMIER
Lundi-vendredi: 9 h-12 h, 14 h-17 h
 Réservation recommandée.

MAISON DES SARRASINS
 ORVIN, au cœur du village
 Ouvert sur demande, entrée libre.
 032 358 18 35, 032 358 17 27
 erwinlechot@bluewin.ch

PATINOIRES

CLIENTIS ARENA
 SAINT-IMIER Beaugard 4

OUVERTURE POUR LE PATINAGE PUBLIC
 Attention, le planning officiel fait foi!

	Matin	Après-midi
Lundi:	fermé	fermé
Mardi:	fermé	13 h 30-15 h 30
Mercredi:	9 h-11 h 45	13 h 30-15 h 30
Jeudi:	9 h-11 h 45	13 h 45-15 h 30
Vendredi:	9 h-11 h 45	13 h 30-15 h 45
Samedi:	10 h-11 h 45	uniquement avec cannes
		14 h 30-16 h 45

Dimanche: autres activités 13 h 30-15 h

TARIFS D'ENTRÉE
Adulte: 5 francs
Étudiant et AVS: 4 francs
Enfant 6 à 16 ans EXTERNES: 3 francs
Enfant 6 à 16 ans RÉSIDENTS: gratuit

LOCATION DE PATINS
Adulte: 5 francs
Enfant: 3 francs
 clientisarena.ch

ZURICH ARENA TRAMELAN

Vendredi 30 novembre:
 18 h 45-19 h 45, hockey public
Samedi 1^{er} décembre:
 14 h 15-16 h 30, patinage et hockey
Dimanche 2 décembre:
 14 h-16 h 30, patinage
Mercredi 5 décembre:
 14 h 30-16 h 30, patinage
Vendredi 7 décembre:
 18 h 45-19 h 45, hockey public

PATINOIRE NATURELLE SONCEBOZ-SOMBEVAL

Impasse des Corneilles 2
Lorsque la météo le permet
 Michèle Perrenoud, 032 489 33 50

BASSIN DE NATATION

SAINTE-IMIER Beau Site 1

Lu: 18 h-19 h ^{140 cm}, 19 h-21 h ^{190 cm}
Mardi: 18 h-20 h ^{190 cm}
Mercredi: 16 h 30-17 h 30 ^{120 cm},
 17 h 30-19 h 15 ^{140 cm}
Je: 18 h-20 h ^{190 cm}, 20 h-21 h ^{140 cm}
Vendredi: 18 h-21 h ^{190 cm}
Samedi: 9 h-11 h ^{140 cm}

Dès 19 h (18 h 30 le mercredi), les enfants, même accompagnés, ne sont plus admis.

Fermetures annuelles
 De mi-mai à mi-septembre 2018, ainsi que du 21 décembre 2018 au 3 janvier 2019. Pâques, Ascension, Pentecôte, Jeûne fédéral, Noël, Nouvel-An.

032 942 44 31
 www.saint-imier.ch/index.php/fr/
 decouvrir/sports-et-loisirs/bassin-de-natation

SKI CLUB COURTELARY

Week-end des 1^{er} et 2 décembre, gardiennage assuré par Jean-Luc Nicolet et Sébastien Gurtner. Bienvenue aux promeneurs désireux de se désaltérer. Pour « réserver » le chalet durant les week-ends où il n'y a pas de gardiennage, s'adresser à Daniel Isler au 078 713 77 08.

COMMUNES

AGENCE AVS

DU BAS-VALLON À PÉRY-LA HEUTTE

Lundi: 8 h 30-12 h, 14 h-18 h
Mardi-jeudi: 8 h 30-12 h

032 485 01 53
 c.faeandrich@pery-laheutte.ch

ADMINISTRATIONS

CORGÉMONT
Lundi: 8 h 30-11 h 30, 17 h-18 h
Mardi-jeudi: 8 h 30-11 h 30, 16 h-17 h
Vendredi: 8 h 30-11 h 30
 Grand-Rue 15, 2606 Corgémont
 032 488 10 30, admin@corgemont.ch
 www.corgemont.ch

CORMORET
Lundi: 15 h-18 h
Mardi: 9 h 30-11 h 45
Me: 9 h 30-11 h 45, 14 h 30-16 h 30
Jeudi: 9 h 30-12 h
 Vieille-Route 1, 2612 Cormoret
 Administration: 032 944 15 13
 Mairie: 032 940 20 71
 Voyer: 079 381 68 60
 contact@cormoret.ch
 www.cormoret.ch

CORTÉBERT
Lundi et mardi: 10 h-12 h
Jeudi: 10 h-12 h, 16 h-18 h
 Rue du Collège 3, 2607 Cortébert
 032 489 10 67, fax: 032 489 19 27
 admin@cortebert.ch, www.cortebert.ch

COURTELARY

Lundi-mercredi, vendredi: 8 h-12 h
Jeudi: 8 h-12 h, 16 h-18 h
 Grand-Rue 58
 2608 Courtelary
 032 944 16 01
 admin@courtelary.ch
 www.courtelary.ch

LA FERRIÈRE

Lundi-vendredi: 10 h-12 h
Mardi et jeudi: 16 h-17 h 30
 Village 20
 2333 La Ferrière
 032 961 12 77
 Secrétariat: info@laferriere.ch
 Finances: commune@laferriere.ch
 www.laferriere.ch

MONT-TRAMELAN

Lundi: 16 h-18 h
 Métairie des Princes 13
 2723 Mont-Tramelan
 032 487 62 53
 info@mont-tramelan.ch

ORVIN

Lundi: 16 h-18 h (jusqu'à 19 h lors de la permanence du maire)
Mercredi: 10 h 30-12 h
Jeudi: 16 h-18 h
 La Charrière 6
 2534 Orvin
 Case postale 41
 032 358 01 80, fax: 032 358 01 81
 administration@orvin.ch
 www.orvin.ch

PÉRY-LA HEUTTE

Lundi: 8 h 30-12 h, 14 h-18 h
Mardi-jeudi: 8 h 30-12 h
 Grand-Rue 54
 2603 Péry
 032 485 01 50
 commune@pery-laheutte.ch
 www.pery-laheutte.ch

RENAN

Lundi: 8 h-12 h, 13 h 30-18 h 30
Mardi-vendredi: 8 h-12 h
 Rue du Collège 5, 2616 Renan
 032 962 65 00
 Fax: 032 962 65 05
 info@renan.ch, admin@renan.ch
 www.renan.ch

ROMONT

Mardi: 16 h-18 h
Jeudi: 10 h-12 h
 Route Principale 1
 2538 Romont
 032 377 17 07
 info@romont-jb.ch
 www.romont-jb.ch

SAINTE-IMIER

Lu-me: 8 h-11 h 45, 14 h-17 h
Jeudi: 14 h-18 h
vendredi: 8 h-11 h 45, 14 h-16 h
 Rue Agassiz 4
 2610 Saint-Imier
 Case postale 301
 032 942 44 24, fax: 032 942 44 90
 info@saint-imier.ch
 www.saint-imier.ch

SAUGE

Lundi: 9 h 30-11 h 30
Mardi et jeudi: 15 h 30-17 h 30
 Haut du Village 8
 2536 Plagne
 032 358 20 25, fax: 032 358 20 26
 info@sauge-jb.ch
 www.sauge-jb.ch

Réclame



SAMAIDD
 Soins à domicile privé
 Ça m'aide à rester à domicile
 Vallon de Saint-Imier/Bienne
 079 439 28 95 032 941 41 21

SONCEBOZ

Lundi: 8 h-12 h, 16 h-18 h
Ma, me et je: 8 h-12 h, 16 h-17 h 30
Vendredi: 8 h-12 h
 Rue des Prés 5
 2605 Sonceboz-Sombeval
 Case postale 47
 032 488 33 00, fax: 032 488 33 01
 secretariat@sonceboz.ch
 www.sonceboz.ch

SONVILLIER

HEURES D'OUVERTURE
 DU GUICHET
Lundi, mercredi, vendredi: 8 h-12 h
Jeudi: 8 h-12 h, 13 h 30-17 h 30

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

Lundi: 8 h-12 h, 13 h 30-16 h
Jeudi: 8 h-12 h, 13 h 30-17 h 30
Mardi, mercredi et vendredi: 8 h-12 h
 Place du Collège 1, 2615 Sonvillier
 032 941 11 20, fax: 032 941 19 73
 administration@sonvillier.ch
 www.sonvillier.ch

– Crèche « Les Razmokets »:
 032 940 14 86
 – Ecole de Sonvillier: 032 941 16 66
 – Ecole de Mont-Soleil « Aux Pruats »:
 032 961 15 49

TRAMELAN

Lu-ma: 9 h-11 h 45, 14 h-16 h 45
Mercredi: 14 h-16 h 45
Jeudi: 9 h-11 h 45, 14 h-18 h
Vendredi: 9 h-11 h 45, 14 h-16 h
 Hôtel de Ville, 2720 Tramelan
 032 486 99 99, fax: 032 486 99 80
 www.tramelan.ch

VILLERET

Lundi-vendredi: 9 h-12 h
 Rue Principale 24, 2613 Villeret
 032 941 23 31
 admin@villeret.ch
 www.villeret.ch

TROUVÉ

PETIT SAC DE BEAUTÉ

Il a été trouvé à Courtelary dans les bâtiments de l'état civil il y a un mois environ, un petit sac contenant divers produits de beauté. Cet objet peut être récupéré au bureau municipal, durant les heures d'ouverture. I secretariat municipal

IMPRESSUM

JOURNAL D'ANNONCES ET D'INFORMATIONS

12 000 exemplaires distribués chaque vendredi (excepté durant les vacances de l'imprimerie) dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Editeur
 Imprimerie Bechtel SA
 Bellevue 4, 2608 Courtelary
 032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
 fac@bechtel-imprimerie.ch

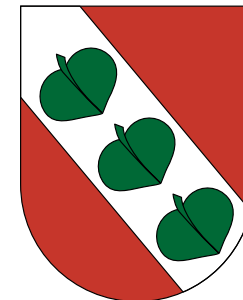
Tarifs

Rédac. : 90 ct. le mm par colonne (65 mm) + TVA
Annonces : 2 fr. 75 le mm par colonne (65 mm) + TVA
Largeur max. : 4 colonnes (290 mm)

Délais de remise des publications

Mardi 12h

Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Partie intégrante de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*

Corgémont



Procès-verbal de la votation municipale du 25 novembre 2018

Nombre d'électeurs inscrits
au registre des électeurs (total) 1099

1. Acceptez-vous le crédit d'engagement de 3 300 000 fr. pour la rénovation du bâtiment municipal ainsi que des agencements de celui-ci dont à déduire les subventions estimées à 65 000 fr. pour les mesures énergétiques (part nette de 3 235 000 fr.)?

Nombre total de bulletins rentrés 544
Bulletins n'entrant pas en ligne de compte (blancs 2, nuls 2) 4
Nombre de bulletins entrant en ligne de compte (valables) 540

Nombre de OUI 356
Nombre de NON 184

2. Acceptez-vous le crédit d'engagement de 1 100 000 fr. pour le remplacement du chauffage à bois à distance par une nouvelle chaudière ainsi que l'extension du réseau pour chauffer 3 bâtiments supplémentaires (bâtiment municipal (Grand'Rue 15), fondation Grosjean (Grand'Rue 6) et ancienne centrale téléphonique Swisscom (route du Chaumin 4) dont à déduire les subventions estimées à 72 000 fr. pour les mesures énergétiques (part nette de 1 028 000 fr.)?

Nombre total de bulletins rentrés 544
Bulletins n'entrant pas en ligne de compte (blancs 0, nuls 6) 6
Nombre de bulletins entrant en ligne de compte (valables) 538

Nombre de OUI 440
Nombre de NON 8

Corgémont, le 25 novembre 2018

Municipalité de Corgémont

Orvin



Mise à l'enquête de l'œuvre cadastrale, Orvin lot 4

La zone village d'Orvin, le secteur des Prés-d'Orvin et le reste du territoire non agricole de la commune ont fait l'objet d'un abornement et d'une nouvelle mensuration.

L'abornement, le plan du registre foncier, le plan de nomenclature avec le répertoire des noms correspondant et les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier sont mis à l'enquête

du 16 novembre 2018
au 17 décembre 2018

à l'administration communale d'Orvin, La Charrière 6, 2534 Orvin (loi cantonale sur la géoinformation [LCGéo], article 39).

Il n'y a pas de mutation en suspens au moment de la mise à l'enquête.

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en attirant l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes de la mensuration pendant la mise à l'enquête (LCGéo, article 39).

Le jeudi 6 décembre 2018 de 16h à 18h, Monsieur Charles-Henri Aeschlimann, ingénieur géomètre, se trouvera à l'administration communale d'Orvin dans le local de la mise à l'enquête pour donner des renseignements.

Une fois les oppositions liquidées, l'œuvre cadastrale sera approuvée par l'Office de l'information géographique du canton de Berne, ce qui confèrera au plan du registre foncier le caractère de document officiel au sens de l'article 9 du Code civil (ordonnance sur la mensuration officielle [OMO], article 29).

Orvin, le 9 novembre 2018

Le Conseil municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Brasserie BLZ – Company Sàrl., Le Coin 21, 2534 Orvin.

Emplacement: parcelle N° 214, au lieu-dit: «Le Coin 21», commune d'Orvin.

Projet: demande déposée après coup pour le changement d'affectation portant sur la création d'une brasserie, transformations intérieures, installations de cuves et machines amovibles pour confection de bières artisanales et création d'un espace pour la vente.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: mixte HAI.

Zone de protection: périmètre de protection de l'aspect local.

Dépôt de la demande: avec plans, jusqu'au 30 décembre 2018 inclusivement auprès de l'administration communale d'Orvin. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 30 novembre 2018

La préfète: Stéphanie Niederhauserx

Péry-La Heutte



OFFICE DES FORÊTS DU CANTON DE BERNE

Plan des chemins forestiers N° 48026 Péry-La Heutte

Vu l'article 32 de l'Ordonnance cantonale sur les forêts du 29 octobre 1997, la Division forestière Jura bernois (DFJB) met en dépôt public le plan des chemins forestiers «Péry-La Heutte» auprès de l'administration de la commune concernée.

Le plan des chemins forestiers fixe les tronçons à considérer comme chemins forestiers au sens de la loi sur les forêts et règle les interdictions de circuler pour les véhicules à moteur.

Les documents seront déposés auprès de l'administration de la commune de Péry-La Heutte ainsi qu'à la DFJB de Tavannes pendant 30 jours, du 30 novembre 2018 au 29 décembre 2018. Ils peuvent y être consultés pendant les heures de bureau.

Les personnes en droit de faire opposition peuvent le faire par écrit, de manière fondée, au cours du délai de dépôt. Il peut être formulée opposition uniquement contre les modifications retenues suite au premier dépôt public, surlignées en jaune.

L'opposition devra être déposée au secrétariat communal et être adressée à la Division forestière, à l'attention de l'Office des forêts du Canton de Berne.

Tavannes, le 30 novembre 2018

*Division forestière Jura bernois
Domaine Droit Forestier
Philippe Heimann*

Renan



Avis de construction

Requérant: L'atelier 39, Denis Marguet, rue du Premier-Août 39, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Auteur du projet: L'atelier 39, Denis Marguet, rue du Premier-Août 39, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Adresse du projet: parcelle N° 639, rue Plein Soleil 16, 2616 Renan.

Descriptif du projet: construction d'une maison familiale, zone H2, quartier des Etoblon.

Dimension du projet: selon plans déposés.

Constructions du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: zone d'habitation.

Dépôt public: du 30 novembre au 30 décembre 2018 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès

de la Commune municipale, rue du Collège 5, 2616 Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal de Renan, dans le même délai.

En cas d'opposition collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art.26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 OPC).

Renan, le 30 novembre 2018

Le Conseil municipal

Saint-Imier



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Saint-Imier, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: GVH Saint-Imier SA, M. André Vaucher, case postale 111, 2610 Saint-Imier.

Emplacement: parcelles N°s 394, 1138 et 1139, au lieu-dit: «rue des Fontenayes» et «Les Fontenayes», commune de Saint-Imier.

Projet: construction d'un quai pour un arrêt de bus à la rue des Fontenayes 31, adaptation du trottoir existant des Fontenayes (en direction de l'hôpital) avec abaissement du trottoir sur une partie (trottoir franchissable).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: ZUP A et route.

Dépôt de la demande: avec plans, jusqu'au 23 décembre 2018 inclusivement auprès de l'administration communale de Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 23 novembre 2018

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Permis de construire 18-69

Requérant(s)/Maître d'ouvrage: René Schori, rue du Vallon 25, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: MBR Architecture SA, Pas. de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.

Adresse du projet: BF 281, Jonchères 58, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: construction d'un couvert à voiture (4 pl.).

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Constructions du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions: M1 C3b.

Dégagements: –

Zones/périmètres protégés: périmètre de protection et de conservation du site bâti.

Objets protégés: –

Dépôt public: du 23 novembre 2018 au 3 janvier 2019 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer dans le même délai en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 23 novembre 2018

*Le chef du service d'urbanisme
Nicolas Vuilleumier*

Permis de construire 18-75

Requérant(s)/Maître d'ouvrage: Multi-Ventes SA, Champs-Coinats 7, 2745 Grandval.

Auteur du projet: Zbinden-Joye SA, Case postale 1044, 2740 Moutier.

Adresse du projet: BF 1387, rue de Tivoli 50-52, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: isolation périphérique de la façade et modification de la nature et de la couleur du revêtement.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Constructions du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions: Hhd C4a.

Dégagements: –

Zones/périmètres protégés: –

Objets protégés: –

Dépôt public: du 23 novembre 2018 au 3 janvier 2019 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 23 novembre 2018

*Le chef du service d'urbanisme
Nicolas Vuilleumier*

Permis de construire 18-77

Requérant(s)/Maître d'ouvrage: Benjamin Demont et Heidi Demont, rue du Temple 3, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: idem MO.

Adresse du projet: BF 186, rue du Temple 3 2610 Saint-Imier.

Description du projet: changement de cinq fenêtres.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Constructions du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions: ZM1 C3b.

Dégagements: –

Zones/périmètres protégés: périmètre de protection et de conservation du site bâti.

Objets protégés: immeuble digne de conservation.

Dépôt public: du 30 novembre 2018 au 3 janvier 2019 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire dans le même délai au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 30 novembre 2018

*Le chef du service d'urbanisme
Nicolas Vuilleumier*

Délai de remise
des publications officielles

MARDI 12H

Saint-Imier (suite)



BOURGEOISIE DE SAINT-IMIER

Mise en dépôt public du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise

Conformément à la teneur de l'art. 64 du Règlement d'organisation du 22 novembre 2002 de la Bourgeoisie de Saint-Imier, le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 novembre 2018 est déposé publiquement durant 20 jours auprès du président (079 554 66 46) et du secrétaire (079 612 09 69) de la Bourgeoisie de Saint-Imier où il peut être consulté après avoir pris rendez-vous. Ce procès-verbal a été accepté par les scrutateurs.

Pendant le dépôt public, les éventuelles oppositions peuvent être formées par écrit auprès du conseil bourgeois de Saint-Imier, case postale 56, 2610 Saint-Imier.

Après la mise en dépôt, il sera accepté par le conseil bourgeois lors de l'une de ses prochaines séances, après avoir vidé les éventuelles oppositions reçues dans le délai légal de publication.

Saint-Imier, le 25 novembre 2018

Le Conseil bourgeois

EMS HÉBRON SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

Assemblée générale extraordinaire

Conformément à nos statuts, nous avons l'honneur de convoquer nos associés à une assemblée générale extraordinaire

lundi 17 décembre 2018 à 19h30
à l'EMS Hébron à Mont-Soleil

Ordre du jour

- Liste de présences
- Nomination de 2 scrutateurs
- Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2018
- Présentation du projet de construction – décision
- Divers

Mont-Soleil, le 22 novembre 2018

EMS Hébron
Le Conseil d'administration

Sauge



Avis de construction

Requérant: Edgar Schönbächler, Vy-d'Etra 18, 2000 Neuchâtel.

Auteur du projet: Pascal Schaer SA, rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier.

Propriétaires fonciers: Edgar et Isabelle Schönbächler, Vy-d'Etra 18, 2000 Neuchâtel

Projet: remplacement du toit (charpente et couverture) au lieu-dit «La Combe 46» sis sur parcelle N° 317 du ban de Vauffelin, hors zone.

Dérogation: art. 24c LAT.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

La demande, les plans et autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge à Plagne jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOJB. Les oppositions, dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale de Sauge, 2536 Plagne au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Plagne, le 19 novembre 2018

Le Conseil municipal

Tramelan



Décision du Conseil municipal

En séance du 20 novembre 2018, le Conseil municipal a décidé de modifier le tarif de location suivant:

Zurich Arena, saison estivale et cantonnements PC

Dès janvier 2019, pour les groupes de plus de 50 personnes, un service de garde agréé sera obligatoire durant la nuit (à charge du locataire). Au-delà de 100 personnes, la commune mandate elle-même un service de surveillance agréé (CHF 50.- par heure).

Un recours peut être formé contre la décision du Conseil municipal dans les 30 jours à dater de la publication, soit jusqu'au lundi 31 décembre 2018. Le recours doit être adressé par écrit et en deux exemplaires à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary

Le tarif modifié peut être consulté ou obtenu à la chancellerie municipale (Hôtel de Ville, 1^{er} étage).

Tramelan, le 25 novembre 2018

Le Conseil municipal

Villeret



RÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérant: Monsieur Hasan Sahin, Place du Marché 3, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: T21-i Tellenbach André, Ingénieur civil epf/sia, Grand-rue 4, 2710 Tavannes, André Tellenbach.

Emplacement: parcelle N° 246, au lieu-dit: «rue Principale 30», commune de Villeret.

Projet: agrandissement du restaurant existant par la construction d'une annexe dans le prolongement du bâtiment (Sud) sur la terrasse existante avec four à pizza et des fenêtres coulissantes du côté de la route cantonale.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: village.

Dérogation: art. 80 LR.

Recensement architectural: bâtiment digne de conservation, objet C, ensemble bâti A.

Dépôt de la demande: avec plans, jusqu'au 23 décembre 2018 inclusivement auprès de l'administration communale de Villeret. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 novembre 2018.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Villeret Energie SA, L'Orée du Bois 12, 2613 Villeret.

Auteurs du projet: Allotherm SA, Moosweg 11, 3645 Gwatt et Viret Architectes SA, Ch. du Champ-du-Moulin 58, 2503 Bienne.

Emplacement: parcelles N° 1, 8, 13, 14, 30, 32, 36, 37, 72, 75, 108, 112, 121, 183, 243, 244, 255, 277, 281, 290, 294, 645, 651, 655, 779, 785 et 802, aux lieux-dits: «Les Champs du Clos, rue Jacques-René Fiechter, rue du Brue, rue de la Bosse, rue Principale, rue des Longines, Les Pontins, rue de la Gare, rue de la Vignette et Combe-Grède», Commune de Villeret.

Projet: démolition d'une remise, réalisation d'un chauffage à distance comprenant la construction d'une centrale de production de chaleur sur la parcelle N° 779 (Les Champs du Clos) et réseau de distribution à travers le village (conduites enterrées).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: PQ Champs du Clos, H2, H3, Village, EU et route cantonale.

Dérogations: art. 48 LAE, 80 LR, 9 et 21 RPQ «Les Champs du Clos».

Recensement architectural: ensembles bâtis A, B et C.

Dépôt de la demande: avec plans, jusqu'au 30 décembre 2018 inclusivement auprès de l'administration communale de Villeret. Les oppositions ou réserves de droit faites par

écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 30 novembre 2018.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Jura bernois

OFFICE DES PONTS ET CHAUSSÉES
DU CANTON DE BERNE

Circulation routière 3085-18; Décision concernant une restriction de la circulation

L'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, se référant aux articles 3, 2^e alinéa, et 106, 2^e alinéa, éventuellement aussi à l'article 32, 3^e alinéa de la loi fédérale du 19 décembre 1958 (LCR, LF 741.01) sur la circulation routière, ainsi qu'à l'article 43, 1^{er} alinéa de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1)

décide:

Arrondissement administratif
du Jura bernois

Commune de Tramelan

Interdiction générale de circuler dans les deux sens, autorisations écrites exceptées

(Les véhicules de secours, des services du feu, de la police, des douanes et de l'entretien des routes sont autorisés à circuler sans restrictions et sans autorisations écrites)

Sur la route principale N° 248, depuis la croisée du Cernil, jusqu'à la limite cantonale bernoise.

Motif de la mesure

Journée régionale sans véhicules à moteur, SnowUp Interjurassien, édition 2019.

Durée

Le dimanche 3 février 2019 de 8h à 18h au plus tard.

Itinéraire de déviation

L'itinéraire de déviation prévu par les organisateurs de la manifestation et approuvé par la police cantonale bernoise et l'Office des ponts et chaussées est le suivant:

Les Reussilles - Mont-Tramelan - Les Breuleux - Les Emibois - Saignelégier

Cette décision entre en vigueur après sa publication dans la *Feuille Officielle du Jura bernois* et la *Feuille d'Avis Officielle du District de Courtelary*, et après que les signaux aient été posés, échangés ou enlevés.

III^e arrondissement d'ingénieur en chef

Indication des moyens de recours

Cette décision peut être contestée par un recours adressé à la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne, Reiterstrasse 11, 3011 Berne, dans les 30 jours à partir de sa notification. Le recours doit répondre aux critères suivants: être en double exemplaire, adopter la forme écrite, contenir une justification, être signé, et présenter en annexe la décision contestée et d'autres moyens de preuve tangibles.

Réclame

**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE

**La détresse des
personnes âgées
n'est pas une fatalité.**

**Nous les aidons.
Aidez-les, vous aussi.**

prosenectute.ch
CP 87-500301-3

OFFICE DES FORÊTS DU CANTON DE BERNE

Triage forestier cantonal sur territoires communaux de Sauge et Romont

Changement de garde forestier

Il est porté à la connaissance de la population et des propriétaires de forêt privés sur les bans communaux de Sauge et de Romont que les tâches cantonales seront réalisées, dès le 1^{er} décembre 2018, par

M. Virgile Moll

Division forestière Jura bernois,
Pierre-Pertuis 7, CP 54, 2710 Tavannes
Tél. 031 636 12 86 - Mobile 079 222 46 09
Courriel: virgile.moll@vol.be.ch.

En application de la législation forestière, le garde forestier est mis gratuitement à disposition des propriétaires de forêt pour les conseils, les martelages, l'octroi des permis de coupes, pour la surveillance générale des forêts et pour la vulgarisation.

Tavannes, le 21 novembre 2018

Division forestière Jura bernois
Rénaud Queloz, chef de division

EGLISE CATHOLIQUE-CHRÉTIENNE
PAROISSE DE SAINT-IMIER
ARRONDISSEMENT ADMINISTRATIF DU JURA
BERNOIS ET DIASPORA DU CANTON DU JURA

Mise en dépôt public du procès-verbal de l'assemblée de paroisse

Conformément à la teneur de l'art. 64 du Règlement d'organisation (RO) du 1^{er} décembre 2002 de la Paroisse catholique-chrétienne de Saint-Imier, le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 novembre 2018 est déposé publiquement durant 20 jours auprès de Roger Brun – Reconvilier (078 763 43 21), Claude Morf – Saint-Imier (032 941 21 27) et François Vauthier – Renan (079 612 09 69) de la Paroisse catholique-Chrétienne de Saint-Imier, où il pourra être consulté après avoir pris rendez-vous. Ce procès-verbal a été accepté par les scrutateurs.

Pendant le dépôt public, les éventuelles oppositions peuvent être formées par écrit auprès de la Paroisse Catholique-chrétienne de Saint-Imier, rue des Roses 6, case postale 207 à 2610 Saint-Imier.

Après la mise en dépôt, il sera accepté par l'Administration extraordinaire de la paroisse lors de l'une de ses prochaines séances, après avoir vidé les éventuelles oppositions reçues dans le délai légal de publication.

Saint-Imier, le 28 novembre 2018

Paroisse catholique-chrétienne
L'Administration extraordinaire
R. Brun + C. Morf + F. Vauthier

Canton de Berne



Priorité d'encouragement – Mise au concours 2018

L'Office de la culture du canton de Berne met au concours la priorité d'encouragement. Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre «U4 – Bourses d'impulsion pour l'encouragement de la participation culturelle dans le domaine de la petite enfance». Il entend ainsi encourager la participation culturelle dans les crèches et les groupes de jeux à travers des activités fondées sur une collaboration constructive. Ce projet pilote se déroulera de 2018 à 2020.

Deux volets sont prévus. D'une part, des acteurs et actrices culturels pourront se former à cette activité particulière et réaliser des projets en bénéficiant d'un accompagnement. D'autre part, des acteurs et actrices culturels déjà qualifiés pourront se porter candidats pour mettre en œuvre des projets.

La mise au concours s'adresse aux professionnels de tous les domaines culturels qui souhaitent développer leurs aptitudes artistiques au travail avec des enfants de 0 à 4 ans et s'investir durablement pour réaliser des projets dans le canton de Berne. Organisée en collaboration avec la Haute école des arts de Berne et le pourcent culturel Migros, cette mise au concours fait partie de l'initiative nationale «Lapurla – Les enfants explorent».

Direction de l'instruction publique

Retrouvez le journal
de la semaine dernière
sur notre site internet

BECHTEL-IMPRIMERIE.CH